

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



L'enseignement à l'aube des temps modernes



Enseigne d'une école bâloise, par Hans Holbein le Jeune, 1516. En haut classe d'adultes, en bas classe d'enfants.

Il faut également apprendre à régler les questions d'argent...

Une école qui prépare les jeunes à la vie adulte et professionnelle devrait leur apprendre à temps à régler les questions d'argent. Les renseigner en particulier sur le système de paiement sans argent liquide, toujours plus courant aujourd'hui, surtout depuis le lancement de l'eurochèque en Suisse et à l'étranger.

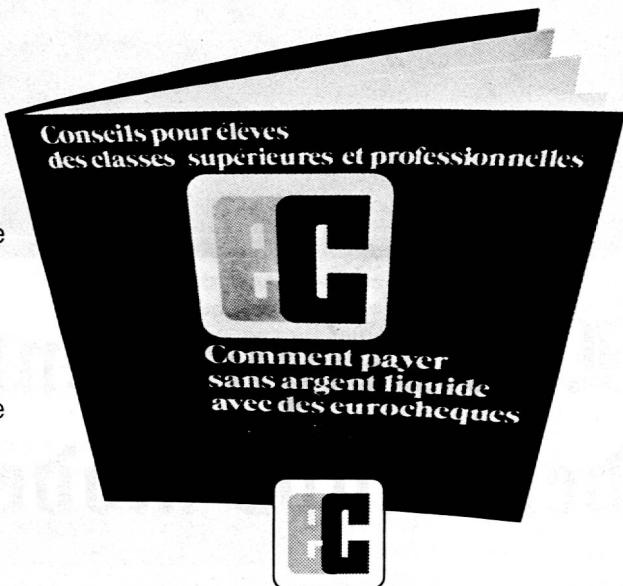
Brochure pour les élèves des classes supérieures et professionnelles.

Qu'entend-on par paiement sans argent liquide et comment fonctionne le système eurochèque? Ces deux questions trouvent leur réponse dans la brochure éditée par l'Association Suisse des Banquiers à l'intention des élèves des classes supérieures et professionnelles. Elle familiarise d'une façon simple, vivante et complète les adolescents avec le système eurochèque. Ils apprennent comment, où et quand ceux-ci trouvent leur emploi. Deux exemplaires en fac-similé leur montrent comment les établir correctement.

**eurochèque.
Le compte en banque
de poche.**

«Comment payer sans argent liquide avec des eurochèques.»

C'est le titre de cette brochure dont la valeur éducative est indiscutable pour tout enseignement tourné vers la pratique. Nous vous conseillons donc d'en faire venir le nombre voulu d'exemplaires gratuits au moyen du coupon ci-dessous.



Coupon

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaires gratuits de la brochure «Comment payer sans argent liquide avec des eurochèques».

Nom et prénom:

Ecole:

Adresse:

NPA et localité:

A envoyer à l'Association Suisse des Banquiers, case postale 1155, 4002 Bâle.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	283
LA RENAISSANCE-L'HUMANISME	284
LES GRANDS PENSEURS	285
LA RÉFORME-LUTHER	286
DES PÉDAGOGUES AUSSI	287
UN COLLÈGE VAUDOIS	296
EN PAYS CATHOLIQUES	299
LES JÉSUITES	300
PIC et PAT	301
FRIBOURG	310
LES JEUX	313
LE SORT DES «RÉGENTS»	314
CONCLUSION	315
DIVERS	318
RADIO SCOLAIRE	318

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

L'enseignement au lendemain de la Renaissance

Ce présent numéro de l'«Educateur» est consacré tout entier à «l'enseignement au lendemain de la Renaissance». Il constitue ainsi un prolongement au numéro 3 du 23 janvier 1976, numéro dans lequel René Blind avait tenté de décrire «dix siècles d'histoire de l'éducation» en portant son regard critique sur la période comprise entre la fin de l'époque romaine et le XV^e siècle. Au risque de blesser sa modestie, je voudrais saluer ici l'immense travail de lecture, de recherche, de synthèse que représente une telle monographie.

Cette dernière étude a été particulièrement difficile à mener par la très grande abondance de documentation à disposition des chercheurs en histoire de l'éducation au lendemain de la Renaissance. René Blind a donc dû lire énormément pour finalement garder peu de textes.

Les traités d'histoire de l'éducation sont nombreux. La plupart d'entre eux sont de création et de publication françaises et ne décrivent donc guère ce qui s'est passé chez nous. Le but de René Blind a été de mieux cerner ce qu'était l'école en Suisse et plus particulièrement en Suisse romande aux XVI^e et XVII^e siècles. Qu'il soit remercié ici de ce travail de bénédictin qui, s'il n'a peut-être pas la rigueur scientifique de professionnels de la recherche historique, a le mérite d'avoir été conduit avec passion et bon sens.

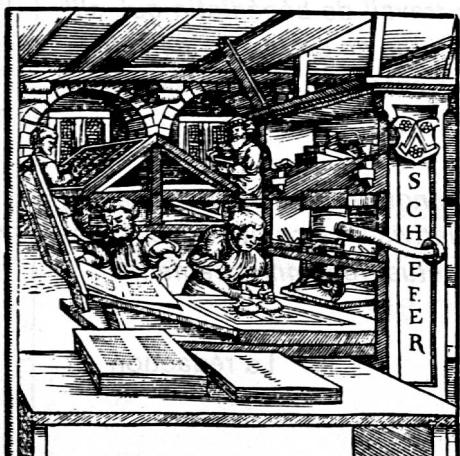
L'Ecole d'aujourd'hui, une école nouvelle? La lecture de ces pages devrait nous apprendre à relativiser ce point de vue. L'histoire n'est-elle pas, dit-on, un perpétuel recommencement?

La rédaction

La Renaissance - L'Humanisme

R. Gal, «*Histoire de l'éducation*», Presses Universitaires de France, Collection «*Que sais-je?*».

Intérieur d'une imprimerie au XVI^e siècle. Marque d'imprimerie d'un membre de la célèbre famille Schoeffer, dont on voit figurer les armes en haut à droite sur la presse à levier: un double crochet et trois roses. Chronique de Stumpf, 1548.



Les guerres d'Italie qui mirent d'autres peuples en contact avec l'humanisme de la péninsule, l'invention de l'imprimerie qui permit de propager les idées nouvelles, les professeurs humanistes des universités italiennes qui prônaient du haut de leur chaire la doctrine naissante allaient favoriser un immense mouvement de libération des esprits et poser les premières pierres de ce qui deviendra la **RENAISSANCE**.

Pour la troisième fois, le monde va s'intéresser aux cultures classiques, aux langues et aux idées des Grecs et des Romains.

Les textes anciens sont soumis à un examen critique pas toujours très approfondi certes, mais l'intérêt pour les idées qui y sont exprimées renaît, tandis que la scolastique se meurt gentiment.

Roger Gal écrit :

«... Ainsi, au XIV^e et au XV^e siècles, les méthodes médiévales justifiaient de plus en plus les critiques qui seront portées contre elles jusqu'au temps de Rabelais et de Montaigne, puis de Bacon et de Descartes. Les excès de la dialectique et de la «dispute», les abus de l'autorité, des exercices mécaniques de mémoire, du verbalisme, feront sentir de plus en plus leur ridicule. La parodie qui en sera faite dans le portrait de Gargantua, élevé selon les méthodes scolastiques, apprenant pendant vingt ans les livres qu'il étudie au point de pouvoir les réciter à l'envers par cœur et qui cependant «ne profitait en rien et, qui pis est, devenait fou, niais, tout rêveur et rassoté», n'est pas qu'une invention de la verve satirique de Rabelais. Dès le XV^e siècle, un pédagogue hollandais, Agricola, pouvait écrire :

«*On voulait me confier une école; c'est une affaire trop difficile et trop ennuyeuse. Une école ressemble à une prison: ce sont des coups, des pleurs et des gémissements sans fin. Si une chose a pour moi un nom contradictoire, c'est l'école. Les Grecs l'ont appelée Scholè, loisir, récréation, et les Latins ludus litterarum, jeu littéraire. Mais il n'y a rien qui soit plus éloigné de la récréation et du jeu.*»

Si l'école est pour nous une chose sérieuse, il est bien certain que c'est une étrange méthode pour la faire aimer que de lui donner cet air rébarbatif qui laissera à Montaigne le même souvenir amer.

Une page de l'histoire de l'homme s'est tournée et comme toujours dans de pareils cas, il est très délicat d'en analyser les causes et les conséquences tant il est vrai qu'elles sont souvent imbriquées.

Il ne s'agit par ailleurs pas pour nous de décrire les origines de l'humanisme et ses extraordinaires implications pour les siècles futurs; cette période-charnière a fait l'objet de nombreuses études, mais nous y voyons un intérêt très particulier dans le fait que nombre d'historiens se plaisent à reconnaître le XVI^e siècle comme l'un des plus importants de l'histoire de l'éducation.

«Par ailleurs, on assistait à une véritable crise de croissance du monde et de l'esprit et cette fin du Moyen Age et en ce début des Temps modernes qui marque un tel renouvellement de la civilisation occidentale qu'on lui a donné le nom de Renaissance. Il fallait qu'y correspondaient tôt ou tard une crise et une transformation de l'éducation elle-même. Ce n'est pas en vain qu'avaient eu lieu les Croisades qui avaient mis la chrétienté en contact avec les civilisations différentes, ou les découvertes et explorations maritimes de Marco Polo à Christophe Colomb et à Magellan. L'ère planétaire du monde succédait à l'ère des civilisations isolées, séparées par des barrières plus ou moins closes selon les époques. Les contacts nouveaux ne vont pas manquer de faire réfléchir et d'ôter en tout cas de leur absolutisme aux opinions professées, d'incliner vers le relativisme la pensée occidentale. D'autre part, les inventions d'instruments nouveaux comme le télescope qui révèle d'autres mondes ou le compas marin qui augmente singulièrement l'aire du monde connu, la redécouverte du savoir scientifique grâce aux Arabes ou aux savants byzantins chassés d'Orient par la prise de Constantinople (1453), le développement du commerce et des cités commercantes, celui d'une nouvelle classe sociale, en Italie et en Flandres particulièrement, la bourgeoisie aux tendances plus individualistes, vont donner à l'homme un sentiment de confiance en lui-même, une audace critique et une liberté que le Moyen Age n'avait pas connus».

Les grands penseurs : des pédagogues

Didier Erasme (1467-1536) fut sans conteste le plus grand des humanistes pédagogues de cette époque. Né à Rotterdam de parents bourgeois, il fit la connaissance, ses études terminées, de la plupart des grands hommes de son temps. Après de nombreux voyages d'études à travers l'Europe, et durant lesquels il visita entre autres Fribourg, il finit par s'installer à Bâle et donna à cette cité un rayonnement culturel européen.

« *Je veux acheter des livres d'abord et des habits ensuite* » disait-il. Il écrivit lui-même maints ouvrages dont beaucoup avaient trait à l'éducation et qui exercèrent une influence décisive sur ses contemporains. Le plus connu est « *L'Eloge de la Folie* » où, sous une forme satirique, il procède à la démolition en règle de la scolastique.

Erasme distingue instruction et culture. La première n'est pas une fin en soi et ne saurait être autre chose qu'un moyen pour accéder à la seconde qui, elle, est la véritable formation de l'esprit. Il pensait aussi que l'art de parler, de s'exprimer, de débattre des idées est l'art le plus important, mais que la science encyclopédique est stérile et stérilisante.

Les livres d'Erasme sont parfois de véritables traités de pédagogie pratique, tous sont écrits en latin, langue où le grand humaniste excellait.

Erasme ne fut pas le seul humaniste de ce XVI^e siècle, citons, entre autres : l'helléniste français **Guillaume Budé** (1467 - id. 1540) qui fut l'instaurateur et le propagateur de l'étude du grec ancien en France et dont le renom lui permit d'obtenir de François I^r la nomination des lecteurs royaux (le futur Collège de France).

Thomas More ou Morus (1478 - id. 1535) fut emprisonné puis exécuté comme traître après avoir occupé les postes très importants d'ambassadeur extraordinaire, puis de chancelier du royaume d'Angleterre. Ce politicien et humaniste anglais exposa dans son ouvrage *Utopie* (1516) un système idéal de gouvernement. Il fut canonisé en 1935.

Le réformateur allemand **Melanchthon** (de son vrai nom Philipp Schwazerd, 1497-1560) fut d'abord professeur de grec, puis s'attacha à Luther, dont il fut le défenseur farouche et inconditionnel. A la mort de Luther (1546), il devint le principal chef du luthéranisme ; il lutta pour l'alliance de toutes les Eglises et laissa derrière lui plus de trois cents écrits.

R. Gal décrit fort bien l'idéal éducatif des grands intellectuels de cette période :

... Les savants humanistes de l'époque, en hommes à l'esprit encyclopédique et à la curiosité universelle, les écrivains pédagogues du temps n'ignoraient pas la valeur méthodologique de la science et de l'effort de la pensée pour expliquer et comprendre le réel. Rabelais d'accord avec eux recommandait l'étude de toute science, l'expérience directe de la vie et de toutes les formes d'activité humaine, sans excepter le travail essentiellement pratique à l'éducation, à savoir la sagesse dans l'art de vivre et la formation du caractère, il recommandait non la science encore assez douteuse à ses yeux mais l'expérience de la vie, l'observation et la connaissance des hommes, les voyages dans les pays les plus divers. Il mettait en garde contre l'instruction livresque, « *ornement de l'esprit, mais non fondement* ». Il blâmait même le souci excessif de la forme et sentait les inconvénients de l'étude exclusive des langues anciennes.

« *C'est un grand et bel agencement sans doute que le Grec et le latin, mais on l'achète trop cher* », écrivait-il.

Et la langue nationale ou même les langues étrangères paraissaient beaucoup plus aptes à former l'homme moderne à ce penseur dépourvu des préjugés d'école. En cela, il rejoignait les gens de la Pléiade qui avec Du Bellay constataient :

« *Que la cause principale d'où provient que les hommes de ce siècle sont généralement moins savants en toutes sciences et de moindre prix que les anciens, c'est l'étude des langues grecque et latine. Car si le temps que nous consumons à apprendre lesdites langues était employé à l'étude des sciences, la nature certes n'est point devenue si bêtaigne (stérile) qu'elle n'enfantât de notre temps des Platons et des Aristotes. Mais nous qui ordinairement affectons plus d'être vus savants que de l'être ne consumons pas seulement notre jeunesse en ce vain exercice, mais comme nous repenant d'avoir laissé le berceau et d'être devenus hommes, retournons encore en enfance et par l'espace de vingt ou trente ans ne faisons autre chose que d'apprendre à parler, qui grec, qui latin, qui hébreu.* »

Nous n'insisterons pas davantage sur ces théoriciens éducateurs car ils n'ont pas eu d'influence immédiate sur les institutions. Les Universités déclinèrent régulièrement et ne surent que s'opposer aux idées nouvelles. La royauté devra leur imposer en 1600 les transformations les plus inévitables. Seul le *Collège de France*, créé en 1540 par François I^r en dehors d'elles, participera à la vie créatrice. Quant aux collèges jésuites qui prendront la suite des Collèges médiévaux, ils n'admettront que l'aspect étroit des conceptions de la Renaissance. »



ERASME

Paracelse, professeur à Bâle

Philippe-Aurélien Paracelse Théophraste Bombast de Hohenheim naît le 1^{er} novembre 1493, à Einsiedeln, d'une famille de la noblesse souabe tombée dans la pauvreté. « Un enfant n'a besoin ni de constellation ni de planète; sa mère est sa planète et son étoile », écrira-t-il plus tard. Paracelse est de ceux qui cessent d'être des enfants et qui entendent parler autrement que des enfants. Son père, médecin, chimiste, « savant », l'emmène à Villach, où il œuvre à l'école minière ouverte par les Fugger. Le jeune Théophraste découvre les mines, les forges, le métal, la nature et ses secrets, l'alchimie. « Ces choses fondamentales qui assuraient des assises puissantes aux sciences, je les ai premièrement apprises et pratiquées en bonnes leçons chez Guillaume de Hohenheim mon père. »

Le jeune homme ne se laissera plus aveugler par les doctrines que professent dogmatiquement ses maîtres. Il entend tirer ses principes de son expérience. Paracelse remet en cause tout ce que l'on tient pour acquis. Il accomplit dans le domaine de la connaissance une révolution analogue à celle que Luther introduit dans la foi. Mais pour Paracelse la réforme de la science ne peut se cristalliser en un nouveau dogme : tout est toujours en question ; seules comptent l'expérience et les connaissances. Non celles des livres, mais celles des laboratoires.

On est sorcier pour moins que cela, au XVI^e siècle. Paracelse se consacre à l'alchimie ; certains alchimistes sont des chercheurs scientifiques de l'époque. Mais notre contradictoire personnage n'abandonne pas pour autant ses théories sur les sorcières. Certains de ses biographes le veulent de surcroît chrétien convaincu ; il le serait peut-être au sens du protestantisme

libéral du XX^e siècle, mais il est bien difficile de le caser même dans le christianisme bouillonnant de la Réforme. Ce qu'il accomplit de plus proche, c'est de jeter au feu de la Saint-Jean, l'an 1527, à Bâle, le «*Canon medicinae*» d'Avicenne: ses adversaires assimilent aussitôt le geste à celui de Luther brûlant la bulle du pape. C'est bien ce qu'il souhaitait.

Appelé à Strasbourg pour soigner le fameux imprimeur bâlois Froben, Paracelse le sauve et devient son ami; celui d'Erasme aussi, qui habite la même demeure. Ces deux Bâlois éminents font nommer Paracelse professeur à l'Université et médecin de la ville. L'arrivée de ce non-conformiste réjouit les réformés, mais pas pour longtemps. Paracelse n'est pas des leurs, il ne veut être de personne, il a d'ailleurs pour devise: «*Ne sois pas un autre si tu peux être toi.*»

Intrigues et querelles font bientôt rage autour de ce médecin qui enseigne en habit de ville au lieu de porter la robe, qui se livre à des expériences personnelles au lieu de suivre ce qui est écrit, qui ose parler allemand en chaire alors que le latin est la seule langue docile, qui contrôle les médicaments vendus en ville et dénonce les abus des apothicaires. Paracelse se défend avec une vivacité parfois outrancière qui fournit de nouvelles armes à ses ennemis. Le Conseil refuse de donner suite à ses plaintes; Paracelse publie alors un pamphlet si virulent qu'il se sent obligé de quitter Bâle au plus vite, de nuit. C'est dans sa vie la seule ville où il se sera resté plus de deux ans: sa passion de la découverte l'entraîne en des voyages incessants. La Suisse le reverra plus tard, quelques mois, à Saint-Gall et en Appenzell, où il soigne les pauvres montagnards.

Cet étrange personnage reste avant tout un explosif; il ne laisse pas d'œuvre durable, mais il creuse un sillon que d'autres ensemerceront. Il est de ceux qui font sauver le passé, permettant à d'autres de construire l'avenir.



LUTHER

La réforme - Luther

Les principes éducatifs moyenâgeux que l'on a coutume de désigner un peu péjorativement sous le terme de «*scolastique*» ne purent amener une adaptation progressive aux divers changements politiques, religieux, philosophiques et sociaux du XVI^e siècle; et ce d'autant plus qu'une sclérose grandissante semblait frapper ces méthodes et trahir l'esprit ancien qui les avait élaborées.

La philosophie humaniste fut la cause principale de la Réforme luthérienne.

L'Eglise catholique avait, durant plus de dix siècles, subordonné l'enseignement et la philosophie à la théologie. Toutes les critiques formulées par le mouvement humaniste contre la scolastique officiellement reconnue et défendue par Rome allaien miner les fondements mêmes du catholicisme, car son importance dans l'institution scolaire était telle que l'on ne pouvait réformer l'une sans toucher à l'autre.

Partie d'Allemagne, la Réforme allait très vite s'étendre à toute l'Europe, balayant sur son passage la plupart des idées éducatives du Moyen Age. Une nouvelle génération de pédagogues verra le jour qui s'appuiera sur la raison et les sciences humaines pour expliquer l'homme et la vie. Ces hommes seront les précurseurs du rationalisme.

MARTIN LUTHER (1483-1546)

Cœur, tête et bras, tout était peuple en lui!

Issu du peuple («*Je suis fils de paysan; mon père, mon grand-père sont de vrais paysans...*»), il en connaissait les misères, les besoins et le parler. Son éducation fut rude, on le punissait sans ménagement et les peines corporelles infligées par ses géniteurs n'avaient rien à voir avec des «*claques de principe*», puisqu'une fois sa mère le battit «*de telle façon que le sang coula*».

Il suivit les écoles latines de Mansfeld, de Magdebourg et d'Eisenach qui lui laissèrent le plus mauvais des souvenirs, tant le régime en était autoritaire et rigoriste: il fut, un jour, frappé quinze fois durant une seule matinée! Il garda une profonde rancune à l'égard des écoles de son temps qu'il appellera plus tard «*des étables de baudets à deux pieds*», «*des écoles diaboliques*»...

Nous passons sur ses classes universitaires, sa crise morale et son excommunication: tous les ouvrages d'histoire théologiques renseignent le lecteur intéressé par ces divers points. Limitons-nous à ne considérer que l'intérêt de Luther pour l'éducation et les transformations qu'il y jugeait nécessaires!

Luther ne pouvait pas dissocier l'Eglise de l'école, il s'attela, sa vie durant, à mener de front la réformation des deux, car il comprit très vite que la force de sa Réforme dépendait du degré d'instruction du peuple.

Il voulut une école obligatoire et étatisée car, pour lui, l'intervention de l'Etat était nécessaire dans son propre intérêt:

«*La prospérité d'une cité ne dépend pas seulement de ses richesses naturelles, de la solidité de ses murs, de l'élegance de ses maisons, de l'abondance des armes dans ses arsenaux; le salut et la force d'une ville résident surtout dans la bonne éducation qui lui donne des citoyens instruits, raisonnables, honnêtes, bien élevés.*»

Selon lui, l'école devait être obligatoire, car il considérait que les parents n'étaient pas suffisamment responsables pour saisir la vraie valeur de l'enseignement:

«*... les uns sont indifférents, d'autres sont incapables, d'autres enfin sont tout aux affaires, et sans compter les orphelins dont personne ne s'occupe... Nous périrons cent fois avant que la chose ne se fasse, si on leur remet ce soin; il faut que les seigneurs prennent cette cause en main, que les autorités responsables de la force et de la prospérité publiques assurent celles-ci par l'instruction, l'honneur et l'éducation des citoyens.*»

Le programme éducatif que proposait Luther était déjà presque complet : il plaçait, bien sûr, l'enseignement religieux au premier plan et y associait la musique et le chant : « *La musique, un des plus beaux dons de Dieu, est une demi-discipline qui rend les hommes plus indulgents et plus doux...* ».

Puis venaient les langues, mortes évidemment, Luther laissa à d'autres le soin de prôner la valeur des langues maternelles populaires. Il s'efforça malgré tout d'indiquer une orientation nouvelle pour l'apprentissage du grec et du latin

« ... qu'il faut connaître, moins dans les règles abstraites de leur grammaire que dans leur réalité concrète ».

Il croyait aussi aux sciences. Il introduisit les mathématiques, les sciences naturelles et surtout l'histoire, « *source de toutes les vertus...* ».

La santé du corps ne fut pas oubliée : Luther conseillait l'escrime, la lutte et tous les exercices propres à développer l'agilité et la résistance.

Beaucoup d'historiens catholiques refusent de reconnaître en Luther le vrai père de l'école et prétendent que l'enseignement primaire d'avant la Réforme était au moins aussi développé qu'après l'avènement du protestantisme, que Luther a beaucoup critiqué, mais peu réalisé !

En fait, peu importe car, si des classes existaient un peu partout déjà durant le bas Moyen Age, le grand mérite de Luther a été moins de multiplier leur nombre que de leur donner, sinon une finalité fondamentalement différente, du moins des programmes plus riches et plus variés. Certes, ils ne passeront que trop peu souvent dans la pratique, mais ils eurent tout de même l'avantage d'inspirer les écoles futures de toute l'Europe.



ZWINGLI

Des pédagogues aussi...

La Suisse joua un rôle considérable dans le lancement des idées nouvelles, car elle fut, avec des hommes illustres tels que Zwingli, Calvin, De Bèze ou Viret entre autres, non seulement un des foyers européens les plus actifs de la Réforme, mais, en tant que corollaire à cette dernière, certains de nos cantons connurent un véritable élan de l'éducation.

Dans les régions où la nouvelle foi avait été agréée, le processus de « culture » se fit en deux temps : d'abord créer, là où elles n'existaient pas encore, des écoles de théologie d'où devaient sortir les prêtres de la « religion neuve » : les pasteurs ; ensuite multiplier le nombre des petites écoles de villes et de villages, afin d'amener tout le monde à la lecture de la Bible, donc à la compréhension du protestantisme.

Comme on le voit, il s'agissait là d'un programme pour le moins intéressé qui visait avant tout la propagation d'idées religieuses. En fait, les finalités essentielles restaient ce qu'elles avaient toujours été depuis plus de dix siècles : former de bons croyants. Peu des grands théologiens qui prêchèrent en Suisse à cette époque envisagèrent, du moins à ma connaissance, l'enseignement comme un apport culturel dû au peuple. La générosité des conceptions éducatives de Luther ne semble pas avoir traversé le Rhin même si, dans les cantons conquis par le protestantisme, l'obligation scolaire est progressivement inscrite dans la loi.

L'on est donc en droit de parler d'élan, mais non pas de révolution en matière d'éducation. Élan, en effet, car le nombre des « petites écoles » a sans doute sensiblement augmenté dans notre pays, grâce à l'avènement de la Réforme.

L'on manque de chiffres précis concernant ce XVI^e siècle, mais comme très souvent les pasteurs sont aussi enseignants ou ont, pour le moins, la responsabilité des « régents » dans leur ministère, on peut se baser sur le nombre des paroisses pour se faire une idée de la situation dans la seconde moitié de ce siècle.

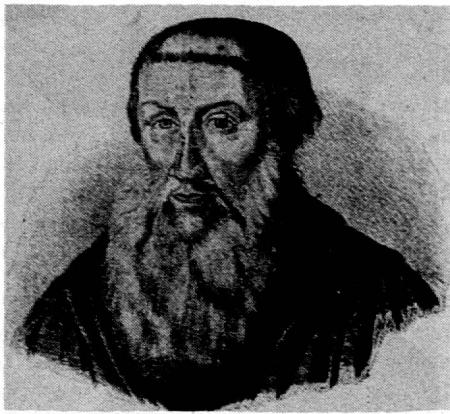
Pour le canton de Vaud par exemple où le nombre des paroisses protestantes coïncide presque absolument avec celui des ministres, Robert Centlivres donne les indications suivantes :

« ... en 1558, Vevey est la seule paroisse à deux pasteurs, à part Lausanne. Sept paroisses ont des diacres : Payerne, Avenches, Moudon, Morges, Nyon, Romairon et Yverdon. Un certain nombre de régents d'écoles sont également des gens d'Eglise. 1558 signale des régents à Avenches, Payerne, Vevey, Moudon, Nyon, mais il y en avait certainement beaucoup d'autres ; à Cossy et à Lutry, les maîtres d'école étaient chargés des fonctions pastorales dans le voisinage. »

Lettres, sciences et arts.

Les principaux réformateurs Zwingli, Calvin, Henri Bullinger, étaient des hommes de beaucoup de savoir et d'érudition. A côté d'eux se faisaient remarquer l'historien zuricais Simmler, le géographe Münster, professeur à Bâle, le peintre et poète Nicolas Manuel, de Berne, le satirique Bonivard et le physicien Varro, de Genève, Thomas et Félix Platter, Valaisans d'origine, établis à Zurich et à Bâle. A ces hommes distingués, l'élite de la Suisse protestante, la Suisse catholique opposait deux noms illustres, l'historien Guillmann, de Fribourg, et le Glaronais Egide Tschoudi, le vrai père de notre histoire nationale. La Suisse italienne était déjà la terre privilégiée des artistes et des ingénieurs. Un village voisin de Lugano donnait le jour à Domenico Fontana, l'architecte du pape Sixte V, auquel Rome dut l'érection du grand obélisque sur la place de St-Pierre.

Mais au-dessus de tous ces hommes de talent s'élève, comme le véritable génie du XVI^e siècle, le Zuricais Conrad Gessner, qu'on a appelé le Pline de l'Allemagne et le roi des naturalistes suisses.



OECOLAMPADE

Mais si les progrès furent très lents en ce qui concerne les petites écoles (écoles primaires), les écoles supérieures en revanche furent privilégiées dès leur création (déjà!).

A Zurich, Zwingli s'occupa de l'enseignement dès 1525. Il créa deux écoles latines, l'une au Grossmünster, l'autre au Fraumünster, il ouvrit aussi un séminaire théologique destiné à la formation des prêtres. La ville comptait aussi deux écoles de garçons et une de filles. Le réformateur zurichois resta toujours très attaché au rôle religieux de l'éducation scolaire, il affirmait que l'enseignement n'avait pas pour but d'apprendre à lire et à écrire, mais plutôt à élever les enfants dans la piété, la crainte de Dieu et la sagesse. Sur ses conseils, l'école bénéficia des revenus des couvents supprimés et des bourses furent accordées à certains élèves.

Un peu partout, les prêtres de la nouvelle foi furent souvent des enseignants et certains enseignants devinrent pasteurs. Ainsi à Bâle où, en 1531, Oswald Myconino, maître d'école lucernois, succéda à Oecolampade, poursuivit son œuvre de théologien et rédigea la « Première Confession de Bâle » qui fut adoptée par tous les bourgeois de la ville.



Après la Réformation, on s'émerveillait encore, lorsqu'on apprenait d'un homme, qui n'était ni clerc ni notaire, qu'il savait lire: « Il sait lire, disait-on, il est donc entré dans la dévotion, loué soit Jésus-Christ. »

Ch. Arnichard



FAREL

FAREL

Après sa conversion, il n'a d'autre but que de témoigner sa reconnaissance à Dieu en amenant le plus grand nombre possible d'âmes des ténèbres à la lumière. Il prêche aux Français établis à Bâle. Son activité est odieuse à Erasme qui le traite de brouillon, ne semant que discorde. Il reçoit l'ordre de quitter immédiatement la ville. Il s'indigne et demande justice au Conseil de Bâle. La sentence d'exil n'est pas rapportée. Une voie nouvelle s'ouvre devant lui. Erasme écrit :

Farel a été appelé dans le Montbéliard pour prêcher l'Evangile nouveau. Il y a un succès étonnant. Ici et là on dépose le froc et le voile. Moines et nonnes se marient.

Pendant son séjour à Montbéliard, Farel, cédant aux sollicitations de nombreux amis, compose son premier ouvrage «en langue vulgaire», comme on disait alors. C'est un traité sur l'oraison dominicale. Il veut enseigner aux fidèles la vraie manière de prier. Forcé de quitter le Montbéliard, Farel se rend à Strasbourg. Là il songe pour la première fois à Neuchâtel; il voudrait y envoyer un maître d'école instruit, donc cette cité a grand besoin. Après bien des pérégrinations, il se décide à donner suite au projet qu'il caresse depuis longtemps, travailler à la conversion des pays de langue romande. Il se rend à Berne. D'après certains documents, il aurait fait à cette époque, entre le 25 octobre 1526 et février 1527, une tentative d'évangélisation à Neuchâtel. A Berne, il est reçu avec beaucoup de bienveillance par Haller qui au bout de peu de temps l'envoie à Aigle, en Valais, comme maître d'école. Farel, sous le couvert du pseudonyme Ursinus, arrive à Aigle. Cette modeste activité ne lui suffit pas; il se met à prêcher.

La dispute de Berne consacre le triomphe de la Réforme dans les pays soumis à Berne. Malgré ses ennemis, Farel reste vainqueur à Aigle, Bex, Ollon et aux Ormonts en 1528. D'Aigle, le réformateur entreprend une série de voyages. A Morat, où il a prêché, la majorité des habitants préfère encore l'ancien culte (1529). Maintenant, Farel va s'attaquer à un adversaire redoutable, l'évêque de Lausanne. Devenu en quelque sorte l'homme ligue de Messieurs de Berne, Farel tente de s'introduire dans la puissante citadelle de Lausanne, où l'on a bafoué les décisions de la dispute de Berne, ce qui est grandement préjudiciable à la parole de Dieu.

A quoi à obvier maître Guillaume Farel, prêcheur de la paroisse et église d'Aigle, a proposé de vous visiter et soi excuser de ce que l'on a dit de lui et aussi de notre disputation. A cette cause, singuliers amis et très chers combourgeoisis, vous prions que pour l'avancement de l'Evangile, veuillez avoir pour recommandé ledit maître Guillaume Farel et tous autres nos sujets et serviteurs et garder que force, violence, ennuis, déplaisir, et troubles, ne leur soient faits, mais les préserver de tout inconvenient et maintenir à raison, équité, droit et justice à laquelle ils se soumettent et offrent de répondre à tout le monde contre eux querellant. Vous supplions derechef et pour l'honneur de Dieu et amour de nous les avoir en bénigne et chrétienne recommandation.

C'est en ces termes que le Conseil de Berne recommande son prédicant à celui de Lausanne, le 3 octobre 1529. Cette première tentative échoue. Pas plus Farel que Messieurs de Berne ne se laissent arrêter par cet insuccès. Ils annoncent que Farel reviendra à Lausanne. Le prédicateur obtient du Conseil l'autorisation de prêcher, probablement le 14 novembre, mais est encore repoussé par l'autorité ecclésiastique. Les 19 et 20 novembre, un troisième essai ne réussit pas mieux, car quelques jours plus tard, Farel se trouve à Neuchâtel.



CALVIN

Lorsque Calvin s'installa à Genève en 1536 en qualité d'aide de Farel, ce dernier avait déjà bien œuvré pour la nouvelle religion. Il était non seulement parvenu à faire abolir le culte catholique, mais aussi à convaincre les autorités de promulguer l'arrêté suivant :

«... Ici est aussi arrêté et proposé l'article des écoles et sur celui par une même voix est résolu que l'on tâche avoir homme à cela faire savant et qu'on le salarie tellement qu'il puisse nourrir et enseigner les pauvres, sans leur rien demander de salaire et aussi que chacun soit tenu d'envoyer ses enfants à l'école et de les faire apprendre et tous écoliers et aussi pédagogues soient tenus à faire résidence à la grande école où sera le recteur et ses bacheliers.»

Farel ne tarda pas à laisser la place à son aide qui occupait alors la fonction de *professeur des Saintes Lettres dans l'Eglise de Genève*.

Le premier souci de Calvin fut de publier, en 1536 déjà, un catéchisme en vue de lutter contre l'ignorance crasse de la jeunesse.

Une des œuvres les plus importantes de Calvin fut la fondation et l'organisation de l'Ecole de Genève qui comprenait deux divisions distinctes : l'Ecole publique ou Académie et l'Ecole privée ou Collège. C'est le 29 mai 1559 que Calvin présenta au Conseil de la Ville «l'Ordre du Collège de Genève». Les statuts du nouvel établissement étaient fortement inspirés de ceux de l'Académie de Lausanne. James Paris écrivait :

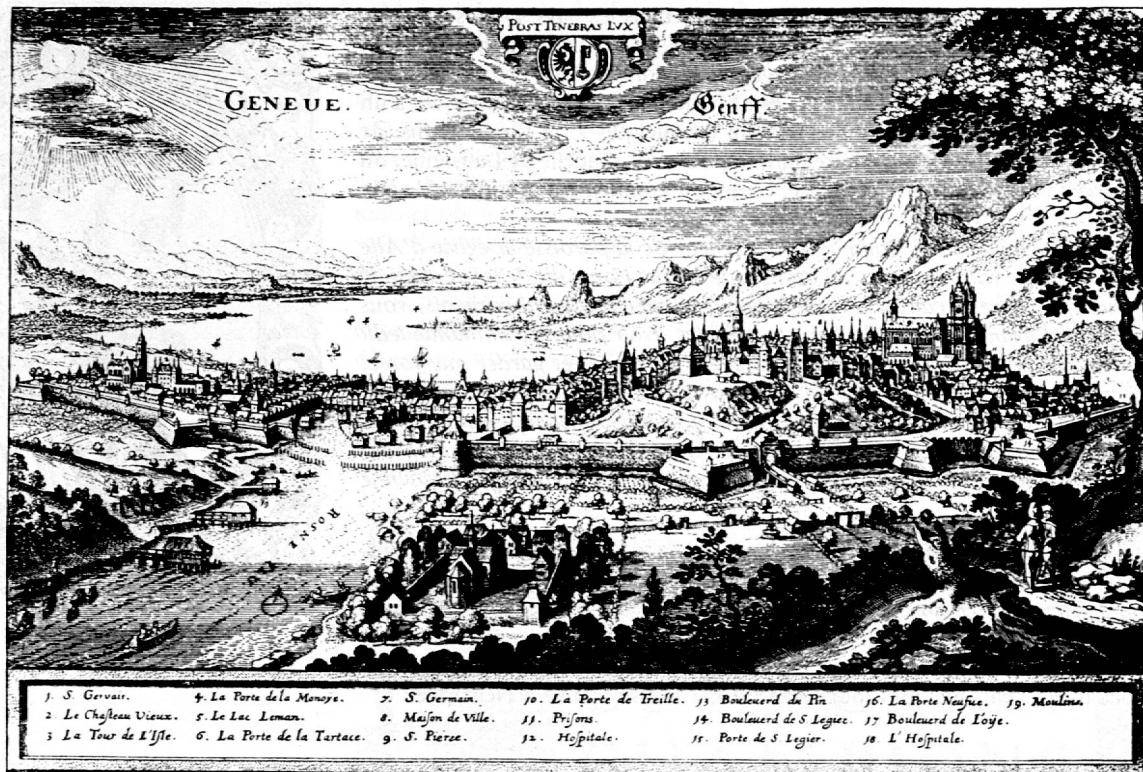
«... Le but de l'enseignement est religieux et moral, l'étude des lettres doit contribuer à la formation du caractère. Une prière sera dite par un élève au commencement de chaque leçon qui sera clôturée par la récitation de l'Oraison dominicale. En hiver les écoliers iront à l'école de sept à neuf heures, en été de six à neuf. Le programme comporte encore des leçons de midi à une heure et de deux à quatre heures. Avant de partir les élèves se réunissent dans une grande salle où ceux qui se sont mal conduits sont châtiés, puis un écolier récite l'Oraison dominicale, la Confession de foi et le Décalogue. Il y a congé le mercredi et le samedi. Le mercredi à 11 heures les élèves se rendent au sermon. Le samedi matin ils lisent le sujet du catéchisme du lendemain. Ils sont tenus d'assister, sous la conduite d'un régent, au sermon du mercredi, au catéchisme et aux deux sermons du dimanche. Les maîtres, nommés par les pasteurs, ont à leur tête un principal chargé de la surveillance générale de l'établissement. Le 1^{er} mai les promotions ont lieu à Saint-Pierre. Cette cérémonie solennelle entre toutes qui réunit les élèves du Collège et de l'Académie est ouverte par la prière, le recteur prononce un discours ; les deux meilleurs élèves de chaque classe reçoivent une étrenne, on lit les noms des élèves autorisés à passer d'une classe à l'autre, enfin quelques écoliers récitent une poésie ou une harangue. Un maître prononce un discours sur un sujet proposé par un des auditeurs, le recteur remercie l'assemblée et la cérémonie est clôturée par la prière.»

Calvin s'arrête à Genève

Le jeune prédicant picard qui passe à Genève en cet été 1536 a vingt-cinq ans. Son père l'a voulu former au droit et à la dialectique; il est en passe de devenir un brillant lettré lorsqu'en 1533 il se rallie aux doctrines évangéliques, ce qui l'oblige à quitter l'Université de Paris pour se réfugier en province d'abord, puis à Bâle où il rédige un magistral exposé de la doctrine protestante : «Institution de la Religion chrétienne», dont la célèbre préface supplie le Roi de France de ne plus persécuter les religieux. La publication à Bâle de l'«Institution» est une date de l'histoire littéraire française comme de l'histoire des religions; les traductions se multiplient bientôt dans toutes les langues d'Europe.

Au retour d'un bref voyage en Italie, Jean Calvin passe par sa ville natale de Noyon en Picardie pour rentrer à Bâle, mais la guerre l'oblige à faire un détour par Genève. C'est hasard, ou prédestination, s'il se trouve dans la cité qui deviendra «sienne», ce 5 août 1536. La Réforme y est instituée depuis le 21 mai, la messe abolie, mais les prédicateurs passionnés que furent Froment, Farel et Viret ne sont pas des organisateurs, et les Genevois sont peu commodes à manier. Si vous restiez?... implore Farel.

Calvin reste, et l'histoire de Genève prend un tour nouveau. Cela n'ira pas sans grincements; deux ans après son arrivée, face à la fronde populaire et à l'hostilité des magistrats, Calvin s'en va et s'installe à Strasbourg. Mais trois ans plus tard, les Genevois le supplient de rentrer. Il accepte, mais cette fois, il façonne lui-même les institutions.



GENÈVE

D'après la Topographie de Mérian, 1642.

D'abord, une constitution ecclésiastique (1541), puis une constitution politique (1543). L'historien Marc Chenevière a vérifié sur les manuscrits originaux la part prépondérante que prit Jean Calvin à l'organisation civile de la cité; ces deux documents vont être durant plus de deux siècles les fondements de la république. Le premier assure à l'Eglise une existence matérielle autonome et la soustrait ainsi à l'emprise de l'Etat; le second crée un régime mi-aristocratique mi-démocratique qui n'innoe d'ailleurs pas énormément.

Mais c'est dans la mise en œuvre que Calvin s'impose: il entreprend l'éducation morale et religieuse de toute la cité à la lumière de la foi nouvelle. Sa théocratie ne se laisse affaiblir ni par les théologies divergentes au sein des réformateurs eux-mêmes, ni par l'instinct frondeur des Genevois. Les «libertins», Castellion, Michel Servet, en font l'expérience à des titres divers.

Genève devient la Rome ou la Mecque du protestantisme. Les persécutés affluent et leur apport est immense. Les pasteurs de tous les pays protestants viennent prendre exemple et conseils; les théologiens s'inscrivent; rois, princes et lords reconnaissent la puissance spirituelle de la Genève de Calvin.

Où qu'il se fût trouvé, Calvin eût agi de même. Mais l'Europe ne serait pas ce que nous connaissons s'il n'avait par hasard passé à Genève ce matin d'août 1536.

Extrait de «La Suisse en 365 anniversaires».

Georges Duplain
Ed. du Panorama

L'Académie a pour but de former des pasteurs et des hommes chargés du gouvernement politique. La haute direction de l'Académie et du Collège est confiée à un ministre appelé recteur, devant lequel chaque nouvel étudiant doit se présenter et signer la Confession de foi. Puis l'étudiant est reçu habitant de Genève.

Calvin appelle à la tête de cet établissement Théodore de Bèze, un Français qui professait alors à Lausanne et qui devient l'un de ses collaborateurs les plus fidèles. Si grande est la réputation de Calvin que l'Académie de Genève devient bientôt célèbre dans toute l'Europe et que les étudiants y affluent de toute part. L'Académie contribue puissamment à la formation du clergé réformé de langue française qui souffrait cruellement de la persécution...»

Comme on le voit, Calvin ne voulait pas distinguer pouvoirs religieux et civil: le Collège de Genève avait pour but de former des théologiens et des juristes. Ces derniers recevaient dans leur formation un très gros apport théologique, l'on reconnaît bien là la grande habileté du réformateur genevois qui n'ignorait pas l'immense influence qu'auront ses anciens élèves laïques sur la vie politique de la cité. L'on est bien loin cependant de la magnanimité des idées d'un Luther prônant une école généreuse apte à sortir le peuple de sa misère morale et physique.

Calvin déclarait:

«Pour ce qu'on ne peult proufiter aux leçons de théologie que premièrement on ne soit instruit aux langues et sciences humaines(...) il faudra dresser collège pour instruire les enfants, afin de les préparer tant au ministère qu'au gouvernement civil.»

L'organisation du Collège de Genève resta pratiquement la même durant trois siècles.

Dans le canton de Neuchâtel, réformé mais encore soumis aux princes allemands restés catholiques, l'école d'obéissance protestante put évoluer plus ou moins librement, mais sans le secours financier du gouvernement.

J. Paris écrit:

«Comme à Genève et à Lausanne, l'instruction de la jeunesse a aussi joué un grand rôle dans l'activité des pasteurs de Neuchâtel. Préoccupés avant tout de répandre la lumière, ils comprennent eux aussi la nécessité d'organiser l'enseignement, de le développer, et surtout de lui donner une base religieuse. F. de Chambrier dit:

«L'instruction de la jeunesse était alors (au XVI^{me} siècle) l'affaire des ministres de l'Evangile, parce qu'il s'agissait essentiellement de la catéchiser et de l'instruire à la chrétienté. Avant de devenir les pasteurs des hommes faits, les ministres devaient avoir été les instituteurs des enfants. Les régents d'école étaient présentés par la Classe à la confirmation du Conseil d'Etat. (Histoire de Neuchâtel et de Valangin, p. 382.)

Dans les Synodes ou réunions de pasteurs du pays de Neuchâtel et des contrées voisines, réunions qu'il ne faut pas confondre avec la Classe, présidées parfois même par le gouverneur du pays, où se discutaient les questions religieuses et ecclésiastiques les plus importantes, celle de l'instruction passe au premier plan.

La Vénérable Classe prendra la haute direction de l'enseignement. Un des régents les plus remarquables de Neuchâtel fut Mathurin Cordier, le maître vénéré de Calvin, l'auteur des fameux *Colloques*, ce livre d'enseignement du latin, qui fut si longtemps en usage à Neuchâtel et dans bien d'autres endroits. Il fut à la tête de l'école de Neuchâtel de 1539 à 1545. Son activité a été hautement appréciée dans notre ville : c'est le cher et bien-aimé maître d'école. Le Conseil d'Etat remercie le Seigneur d'avoir doté la ville d'un tel personnage, il ne serait plus possible de s'en passer. Dans un Synode tenu en 1541, il est question d'organiser un collège pour préparer les futurs pasteurs, et ceux qui devront s'occuper des affaires politiques :

« Sera une chose très bonne et très profitable de dresser un collège pour mieux instruire les enfants tant à la préparation du ministère de l'Evangile de Jésus-Christ que au gouvernement civil de la ville. Et pour ce faire, faudra regarder un lieu propre tant pour faire les leçons publiques que pour tenir les enfants de la ville, du comté et d'ailleurs, lesquels y voudront profiter, et avoir un homme de bien, docte savant, propre et bien expert en telle affaire que dessous lui ait d'autres maîtres ou personnages pour enseigner les enfants aux choses humaines concernantes choses utiles pour le maintien et conservation de la chose publique moyennant qu'ils aient été suffisamment pris sur le bien des églises. »

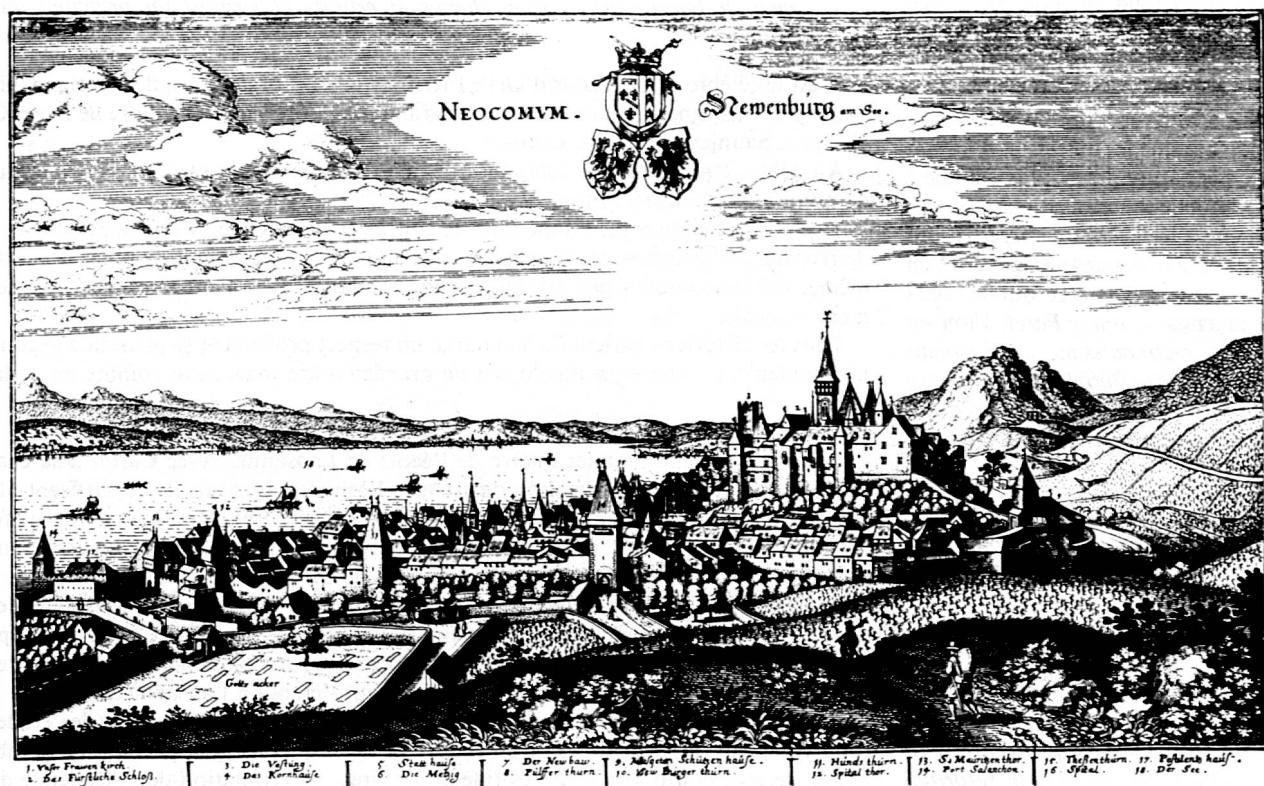
Dans le même Synode il est question des *Latinis et autres adonnés aux lettres*. Les organisateurs des études ont pour but essentiel de former une élite intellectuelle. Plusieurs années s'écoulent avant la réalisation des projets du Synode de 1541. Pendant longtemps l'école de Neuchâtel ne possède qu'un seul régent, presque toujours un jeune pasteur. Citons, en 1551, Mathurin de la Brosse qui sera pasteur à Môtiers en 1557; en 1560, Noël Thoret, quelques mois plus tard pasteur à Lignières; en 1563, Guillaume Perrot, appelé à La Chaux-de-Fonds en 1567; enfin maître Elisée Parent, diacre et maître d'école à Valangin, et la même année son frère David Parent. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que l'école de Neuchâtel se développera. Cette ville n'a pas eu le privilège d'avoir dans ses murs un savant de la valeur de Calvin, qui dès le début a donné une puissante impulsion aux études, mais il n'en est pas moins intéressant de constater que dans la cité convertie par Farel à la Réforme on s'est préoccupé de bonne heure de l'organisation des études. Ne devons-nous pas être reconnaissants à ces hommes du XVI^e siècle d'avoir jeté les fondements de l'école qui jouera un si grand rôle dans la vie de notre petite cité, du Collège dont sortiront insensiblement tous les autres établissements d'instruction? »

Peu après (1532), Antoine Froment, le réformateur, recommande par des affiches, comme d'autres le faisaient à Bâle et ailleurs, son enseignement privé et cherche à propager les nouvelles doctrines religieuses : « Il est venu un homme en cette ville qui veut enseigner à lire et à écrire en français dans un mois, à tous ceux et celles qui voudront bien venir, petits et grands, hommes et femmes, même à ceux qui ne furent jamais en école. Et, si dans le dit mois ne savent lire et écrire, ne demande rien pour sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boytet, près du Molard, à l'enseigne de la Croix-d'Or. Le même guérit beaucoup de maladies pour rien. »

Le placard de Froment s'adresse, on le voit, aux hommes et aux femmes. C'est un grand progrès, car, pendant tout le Moyen Age, il n'était guère question de l'éducation de la jeune fille. Quelques faits isolés témoignent d'ailleurs du faible intérêt que l'on portait à l'éducation de la femme. A Baulmes par exemple, dès 1543, une pauvre boîteuse, Françoise Pugin, prenant comme il lui venait, ce qu'on lui donnait pour Dieu, fut recueillie par un prêtre, son parent, homme pieux; il lui apprit à lire et à écrire; et, continue le chroniqueur, « ainsi apprise, elle commença à prendre plaisir de demander et appeler les filles de bonnes maisons, et leur apprenait et prenait peine après elles, ensorte qu'elle prist grand bruit ».

Mais c'est là un cas tout à fait exceptionnel. A cette époque, l'instruction de la femme était négligée ou même ne se donnait pas du tout.

François Guex



Pierre Viret naquit à Orbe, selon toute probabilité en 1511. Son père est couturier et retondeur de drap. Le jeune homme, d'une nature telle et complexe, est destiné à la prêtrise. Il eut un bon maître d'école, Marc Romain: Il a commencé à nous retirer en notre jeune âge de la barbarie et sophisterie et nous a non seulement instruits ès bonnes lettres, quant aux lettres humaines, mais aussi a été le premier qui nous a donné le goût de l'Evangile et nous a incités à étudier et le suivre. Viret quitte la maison paternelle, se rend à Paris pour y faire sa théologie, entre au collège Montaigu. De même que Farel, il passe par une crise religieuse intense: Combien que je ne sache pas beaucoup et n'aie guère vu, toutefois je ne peux nier que le Seigneur, qui par sa grâce et miséricorde m'a retiré de ces troubles et angoisses et des ténèbres à la connaissance de la vérité, ne m'aït aussi fait expérimenter beaucoup de choses desquelles je puis servir à mes pauvres frères. Lesquels je ne puis mépriser sans leur faire injure et montrer que j'ai mis en oubli la condition en laquelle j'ai été et que je suis ingrat envers la volonté de Dieu, qui tantôt de ma jeunesse, étant encore aux écoles, m'a retiré de ce labyrinthe d'erreurs avant que j'aie été plongé plus profond en cette Babylone de l'Antéchrist et reçu la marque de la Bête. Toutefois, nonobstant qu'il n'a pas plu à Dieu que ce caractère et signe ait été imprimé en mon front (auquel néanmoins je me préparais, pensant que ce fût la droite voie de salut, si le Seigneur n'eût eu pitié de moi, qui m'a appelé à une meilleure vocation) si ne puis-je pourtant nier que j'aie été assez profond en cette Babylone, aussi bien que les autres. Si je n'ai pas été des grands gouverneurs et des principaux bourgeois et citoyens d'icelle, si ai-je été des rejetons préparés pour y produire les fruits de confusion comme les autres, et d'autant plus que de ma nature j'étais plus adonné à la religion, laquelle toutefois j'ignorais, suivant au lieu d'icelle toute superstition. C'est pourquoi depuis que le Seigneur m'en a mis hors, je ne puis encore oublier ceux qui y sont détenus. Comme Farel, Viret est profondément reconnaissant au Seigneur de l'avoir tiré de cette Babylone; il ne songe plus qu'à prouver sa reconnaissance en faisant sortir de l'erreur ceux qui y sont encore plongés.

Tiré de «Ouvriers et Champions de la Réforme en Suisse»
James Paris

Tout pénétré des idées nouvelles, Viret revient dans sa ville natale, très attachée aux anciennes doctrines. A la même époque Farel arrive à Orbe; son éloquence irrésistible entraîne Viret qui devient le réformateur non seulement de sa ville natale, mais de la plus grande partie du Pays de Vaud.

VIRET

**Ce Viret a beau virer
Il ne nous virera pas!**



Berne aussi aménage ses écoles supérieures et crée dans la ville même deux divisions: l'inférieure dite école latine et la supérieure dite école théologique qui fut érigée en 1577 dans l'ancien couvent des Frères Déchaussés. Elle s'efforce aussi d'unifier les programmes des quelques écoles latines des différentes petites villes, ainsi que les moyens d'enseignement afin d'assurer le «raccordement» avec les écoles campagnardes.

Les Ordonnances bernoises de 1548 (Schulordnungen) ne furent cependant guère appliquées au Pays de Vaud nouvellement conquis et il fallut à ce dernier attendre jusqu'au 3 janvier 1676 pour qu'une ordonnance vienne organiser l'instruction d'une manière plus efficace. La première loi scolaire bernoise date cependant de 1628, mais son impact sur les sujets vaudois fut relativement faible même si elle prescrivait l'obligation de créer une école par paroisse aux frais des communes.

Il ne faudrait pas conclure pour autant que le Pays de Vaud fut purement et simplement abandonné par «Leurs Excellences» dans les insondables gouffres de l'ignorance. En 1537, l'Académie de Lausanne fut fondée par les Bernois et porta, jusqu'en 1549, le nom de Schola lausannensis.

Le pasteur Megander de Berne écrit en 1537:

«... Nous fondons à Lausanne une école et un enseignement théologique; pour cela, il faudra des maîtres doctes et érudits et surtout un principal qui parle français.»

C'est le célèbre réformateur d'Orbe Pierre Viret qui l'organisa, qui y enseigna lui-même et qui y fit enseigner des hommes de très grande valeur tels que Théodore de Bèze, Conrad Gessner, Saunier, Mathurin Cordier...

Au début, l'Académie ne comptait que quatre chaires, mais sa notoriété était grande et de nombreux étrangers vinrent y étudier.

Viret s'est d'emblée passionné pour le collège et l'académie, il s'efforça non seulement de recruter les meilleurs professeurs, mais s'attacha à y faire venir de bons élèves du pays même, car il ne voulait pas qu'il y eût surabondance d'étudiants étrangers, particulièrement français.

Tous les historiens parlent de Viret avec un respect profond et se plaisent à le considérer non seulement comme un théologien de premier ordre mais aussi comme un pédagogue éclairé.

James Paris:

«... Viret a été le premier maître de l'école de Lausanne. Avec Caroli il se charge l'enseignement de l'interprétation des saintes Ecritures. Bientôt, ils ne suffisent plus à la tâche et trouvent des collaborateurs. En 1540 (le 30 octobre), Messieurs de Berne fondent un nouveau collège, celui des Douze Escholiers, sorte de pensionnat où un certain nombre de jeunes gens peuvent faire de solides études de théologie, de philosophie et de belles-lettres aux frais du gouvernement. Ces étudiants étaient tenus de servir Messieurs de Berne ou de restituer les sommes dépensées pour leur instruction. Béat Comte fut le premier directeur de ce pensionnat. Parmi les collaborateurs les plus importants de Viret dans l'enseignement il faut citer Mathurin Cordier, qui s'établit à Lausanne en octobre 1545 et exerça pendant douze ans une influence excellente sur le développement des études dans cette ville; puis à partir de 1549, Théodore de Bèze qui enseigna pendant de nombreuses années le grec et qui sera l'un des fidèles de Viret. La réputation de l'Académie de Lausanne s'étendit bientôt: selon Théodore de Bèze, Lausanne comptait en 1558, 700 étudiants et élèves.»

Viret n'enseigne pas seulement avec talent, il se montre éducateur avisé. Il écrit à Nicolas de Watteville, de Berne, dont le fils s'était plaint de la sévérité de Mathurin Cordier :

« Si les maîtres n'ont pas le droit de sévir contre leurs élèves, de quelque rang qu'ils soient, quel homme de cœur pourrait s'acquitter de cette fonction ? Ne laissez pas prendre à votre fils l'habitude de se plaindre de ses maîtres à tout propos auprès de vous et ne soyez pas trop vite ému de ses doléances. La jeunesse, vous le savez, est inconsidérée et irréfléchie; à ceux que les années ont rendu sages il appartient de la diriger. Chez les Lacédémoniens il était d'usage que si les enfants se plaignaient auprès de leurs parents d'avoir été châtiés par d'autres, les parents leur infligeaient une nouvelle correction. Si nous avions à faire à des tyrans nous pourrions craindre à bon droit pour nos enfants; mais de maîtres chrétiens nous pouvons attendre une conduite chrétienne à tous les égards. »

Les « *Leges Scholae Lausannensis* » qui réglementèrent dès 1547 l'école de la capitale vaudoise servirent de modèle à Calvin pour la rédaction de l'Ordre du Collège de Genève.

SEPTIÈME CLASSE

C'est la classe de ceux qui apprennent les lettres de l'alphabet, ensuite à former des syllabes, enfin à lire aisément les mots et les phrases.

Ils apprendront aussi à écrire les lettres et les mots.

Attendu qu'ils sont généralement très jeunes, ils n'iront à l'école qu'à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver; ils y resteront en été jusqu'à 8 heures, en hiver jusqu'à 9 heures.

Selon que le temps le permet, ils seront entendus par leur maître une ou deux fois et de telle façon que chacun à son tour récite isolément d'une voix claire et distincte, tandis que les autres se tairont. On exceptera ceux qui doivent apprendre les premiers éléments et réclament par conséquent une attention familière de leur maître.

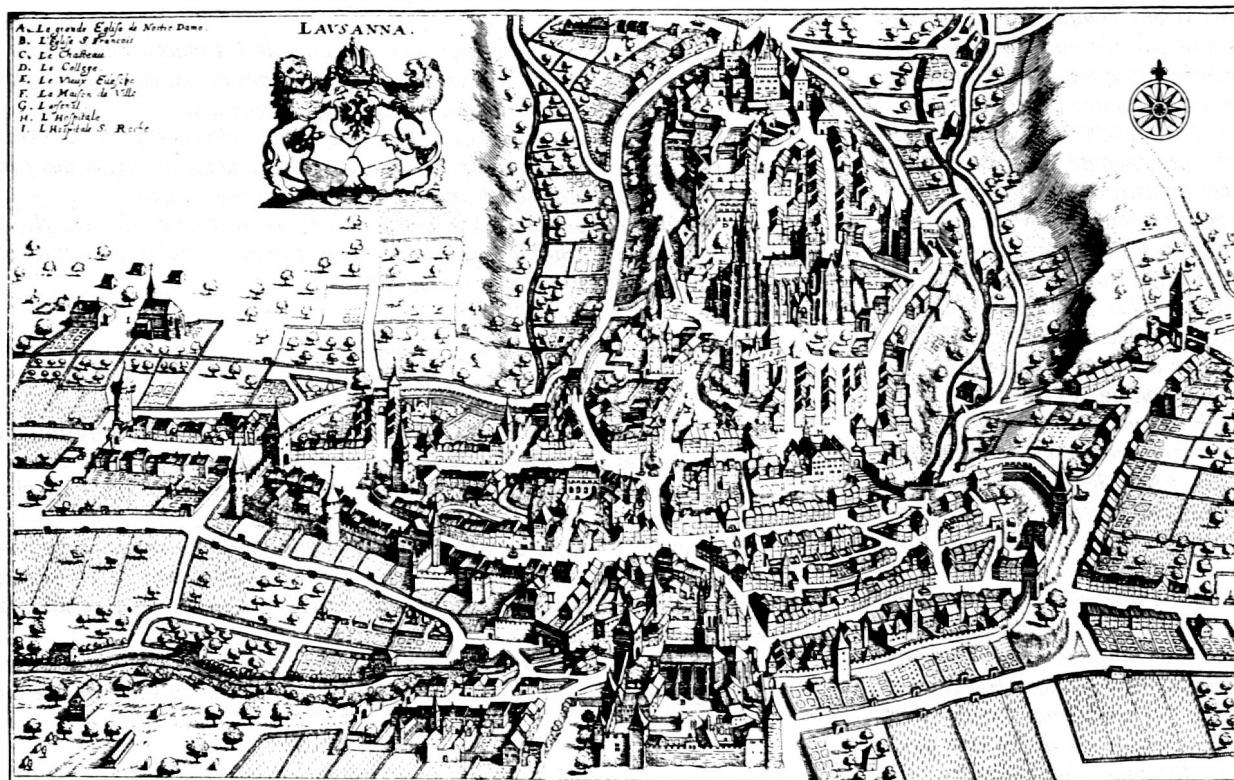
Ensuite à 11 heures, ils retourneront de nouveau à l'école et seront instruits de la manière accoutumée; ceux d'entre eux qui peuvent prendre des leçons d'écriture y seront exercés; ils resteront tous jusqu'à une heure à l'école, ensuite ils seront renvoyés pour le goûter.

A 3 heures, ils reviendront à l'école et jusqu'à 5 heures y seront instruits et exercés comme dans les heures du matin.

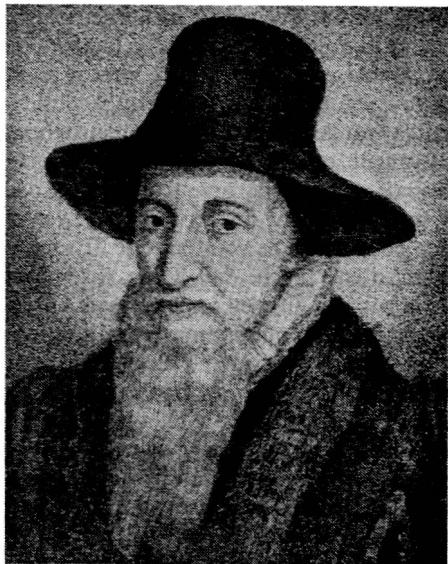
En outre, les trois classes inférieures seront divisées en décuries; on désignera des décurions pour chacune, à savoir les premiers de la décurie, pour veiller sur la conduite et les études de leurs camarades.

Farel, voyant que c'était un jeune homme d'un fort grand espoir tâcha de l'introduire au ministère à Orbe. A quoi Viret résistait de tout son pouvoir, d'autant qu'il considérait la grandeur et difficulté du ministère de l'Evangile et que de son naturel il était craintif et modeste. Farel connaissant que Viret était touché de la crainte de Dieu et que pour rien il ne voudrait que l'Evangile cessât d'être prêché dans Orbe, il se partit de là laissant Viret en sa place usant envers lui de grandes obstestations et adjurations pour lui faire poursuivre l'œuvre qu'il avait commencée. *Un de ses contemporains se trompait en disant : Ce Viret a beau virer, il ne nous virera pas. Le 31 mars 1532, jour de Pâques, Viret a l'indincible joie de distribuer la Cène à 54 hommes et à 23 femmes à Orbe. Au milieu de l'an 1532 il entreprend, comme Farel, une véritable tournée de conversion. En septembre, à Payerne, bravant de grands dangers il annonce la parole de Dieu dans les tavernes et autres lieux publics. Après avoir passé quelque temps à Neuchâtel dans les meilleurs termes avec ses paroissiens, il rentre à Payerne où il est victime d'un lâche attentat qui faillit lui coûter la vie. Il devient un auxiliaire énergique de Farel à Genève où il célèbre le premier baptême protestant dans la maison du capitaine Baudichon.*

J. Paris



LAUSANNE
D'après la Topographie de Mérien, 1642.



CORDIER

Les promotions

Le système des promotions est assurément l'un des ressorts les plus puissants dans le mécanisme de l'institution de Cordier. Outre les interrogations bi-mensuelles mentionnées, il y a annuellement un autre grand examen.

Vers le 1^{er} mai, un thème français est dicté à tous les élèves (ce thème est plus court pour les jeunes élèves).

Les écoliers traduisent ce thème en latin sous la surveillance d'un régent d'une autre classe; cinq heures leur sont accordées pour cette épreuve. Les élèves doivent combattre proprio Marte, ne s'aider que de leur propre lumière, toute fraude est réprimée. Le recteur et les professeurs corrigent les copies, interrogent chaque classe en présence de son régent. Un rang est assigné par ordre de mérite à tout élève, et celui qui en est digne monte dans une classe supérieure.

Le 1^{er} mai, à Saint-Pierre, tout le collège se réunit. En présence de la seigneurie, des syndics, des ministres, des professeurs et des régents, le recteur fait une courte harangue pour recommander l'observation des lois académiques. Puis on récompense les deux élèves les plus avancés de chaque classe. Après des félicitations adressées par le recteur à ces lauréats et des encouragements à tout le collège, les élèves de la première et de la seconde classe récitent quelques morceaux de prose ou de poésie composés par eux. Enfin, les élèves sont congédiés et restent complètement libres ce jour-là. Voilà, dans sa simplicité, la fête des promotions.

A partir du lendemain, chaque enfant entre dans la classe qui lui a été désignée et recommence une nouvelle année scolaire, pendant toute la durée de laquelle il vit avec le même régent et les mêmes compagnons d'études. Cependant, s'il arrive que quelque élève se distingue d'une manière brillante, il peut être promu dans le courant de l'année...

E. Peuch

On observera pour cette classe et pour les autres cette règle dans les décuries que la première place sera donnée non à ceux qui sont plus âgés ou qui ont un rang social plus élevé, mais à ceux qui se distinguent par leurs progrès et leur sagesse, spécialement ceux qui doivent être promus les premiers dans les classes supérieures.

Ils seront habitués par leur maître à la pratique de la langue latine dans l'école et hors de l'école au moyen d'un enseignement déterminé, répété chaque jour; cela concerne surtout ceux qui apprennent à lire.

On enseignera les éléments de la religion chaque jour en langue vulgaire dans les premières heures de l'après-midi après la fin de la leçon; ils seront enfin repris et répétés quand les autres leçons seront finies.

On fera apprendre aux enfants tout ce qui peut contribuer à leur conduite et à leur piété et qui a été exposé dans des écrits clairs et simples.

On enseignera aux enfants l'écriture selon un type fixé et approuvé; tous les jours, dans les premières heures de l'après-midi, ils seront examinés avec le plus grand soin et corrigés pour cela.

Autant que cela sera possible, on ne mettra à la tête de cette classe qu'un habile calligraphe.

Pour chaque jour, on fera apprendre par cœur aux enfants quelques mots avec leur sens.

Ils iront aux sermons avec les autres élèves; cependant le maître pourra leur donner la permission de sortir, s'il fait trop froid.

SIXIÈME CLASSE

Dans cette classe, on enseignera les premiers rudiments des déclinaisons et des conjugaisons, ensuite les Distiques de Caton avec interprétation en langue vulgaire. Chacun récitera les paradigmes en public, tandis que les autres écouteront. Enfin on insistera sur la lecture du Nouveau Testament français. Le principal distribuera cet enseignement selon son gré et son jugement dans les heures susdites.

Les élèves seront exercés à l'écriture, comme ceux de la classe inférieure.

On leur prescrira d'apprendre tous les jours quelque chose qu'ils puissent comprendre.

Ils observeront les autres prescriptions comme ceux de la classe inférieure. Ils auront leurs décuries. L'enfant restera dans cette classe jusqu'à ce qu'il acquière en écrivant assez de facilité pour suivre facilement les dictées du maître.

CINQUIÈME CLASSE

Dans cette classe on enseignera la grammaire de J. Rivius avec les règles générales et quelques règles de la syntaxe, jusqu'au genre des noms, aux supins et aux passés des verbes avec les «accidents» des parties du discours.

De même, on lira quelques lettres déterminées choisies dans Cicéron. Chacun devra les apprendre par cœur. On leur enseignera la signification des formules.

On leur fera imiter des thèmes proposés en langue vulgaire.

Le matin sera consacré à la répétition de Cicéron et à l'étude du style, les heures du milieu de la journée à l'explication de la grammaire, celles du soir à l'exposition de Cicéron avec étude de la grammaire.

QUATRIÈME CLASSE

On enseignera les règles de la dite grammaire depuis les genres jusqu'à la syntaxe dans les heures du milieu de la journée avec quelques règles générales de syntaxe.

On lira de même tour à tour le livre de Cicéron sur l'Amitié, le catéchisme latin usité et Térence.

Pour exercer le style on proposera alternativement des sujets en langue vulgaire un peu plus développés que les précédents et des thèmes simples à improviser oralement. Ces exercices seront examinés et corrigés tous les jours avec soin, tandis que les autres écouteront.

On imposera des exercices modérés de mémorisation.

On ajoutera dans cette classe à la note de l'âne celle du solécisme de langage¹.

¹ Les élèves paresseux étaient coiffés d'un bonnet d'âne. La note du solécisme de langage devait être une punition analogue.

TROISIÈME CLASSE

En grammaire on enseignera la syntaxe avec la prosodie.

Parmi les poètes, on lira tour à tour les Tristes ou les Pontiques d'Ovide et l'Enéide de Virgile.

Enfin on lira tour à tour les Offices de Cicéron et les Commentaires de César.

On fera un fréquent usage de la mémorisation.

On fera faire alternativement des exercices de poésie et de prose d'après la propre invention des élèves.

SECONDE CLASSE

Dans cette classe, on étudiera les Rudiments grecs de Clénard avec les Dialogues de Lucien dits des Morts ou les Tables de Cébès ou les Fables d'Esope joints à la pratique des déclinaisons. Horace. On enseignera tour à tour la Rhétorique à Herennius et les Partitiones.

Chaque semaine, un élève fera une déclamation sur un sujet général proposé par le maître, qui, après avoir été écrit, aura été examiné avec soin.

Pendant ce temps, les autres feront chacun des lettres et des poésies.

PREMIÈRE CLASSE

On lira Hérodien ou Xénophon ou les Vies de Plutarque ou les Opuscules grecs de ce dernier et on examinera ce qui concerne les règles grammaticales.

On enseignera les rudiments de la dialectique d'après Rivius ou Gaspard Rudolphus.

On lira les discours de Tite-Live et les plus faciles et les plus courts de Cicéron avec des indications concernant la rhétorique.

Dans cette classe, on organisera l'exercice des discussions communes. On proposera, pour les défendre et les attaquer, des thèses simples de grammaire, de rhétorique, de dialectique et autres tirées de la pratique générale.

Ces discussions alterneront de semaine en semaine avec les déclamations.

Dans cet exercice, on demandera aux jeunes gens et on leur fera trouver la forme des arguments et le point à discuter.

Les autres consacreront au style de la langue grecque ce qui leur restera de temps après les susdits exercices.

En outre, dans les programmes des classes, on achèvera en un semestre les auteurs les plus courts, en un an les auteurs les plus longs.

DU PRINCIPAL

On choisira pour cette fonction un homme grave, instruit en science, de bonne réputation auprès de tous. On lui confiera, comme à un père, le soin des classes de toute l'école; il veillera sur l'activité des collaborateurs qui lui seront adjoints et il administrera sa charge de façon à pouvoir en répondre en conscience devant Dieu et à mériter l'approbation du Magnifique Conseil de Berne.

Les régents veilleront fidèlement au maintien des règles de leurs classes. Ils exerceront la discipline avec une gravité modérée et feront d'abord rapport au principal sur les choses qu'ils sentiront être au-dessus de leurs forces; ils n'innoveront rien sans son autorité, ils lui montreront de l'obéissance.

Le principal aura en outre, toutes les fois qu'un régent lui fera défaut, le pouvoir de choisir quelqu'un qui soit propre à cette fonction et qui ne lui sera pas désagréable. Cependant, il en fera rapport aux ministres de la Parole et aux professeurs et il retiendra le candidat approuvé par eux. Mais s'il est accusé de quelque crime ou s'il est jugé impropre pour quelque autre raison, il le renverra et lui en substituera un autre.

De même, toutes les fois qu'il aura besoin d'une aide subsidiaire, il s'adressera à celui ou à ceux qu'il voudra parmi les étudiants extraordinaires¹. Ceux-ci devront obéir à son appel et lui prêter un secours prompt et fidèle...

L'ordonnance de 1628 statue, entre autres, ce qui suit:

1. Chaque paroisse est tenue d'ouvrir une école. Plus tard, il s'en fonda dans d'autres endroits qu'au siège de la cure. Les frais d'école étaient couverts par les communes qui y affectaient une partie du produit des impôts ou de celui des biens d'Eglise.

2. L'école est obligatoire. Tous les enfants sont tenus d'y aller «dès qu'ils peuvent comprendre quelque chose»! Ils ne doivent en être libérés que quand ils savent lire, comprendre le catéchisme et les principales vérités de la religion. Si les exhortations ne suffisent pas, les absences doivent être réprimées. En dépit de ces dispositions, la fréquentation de l'école était très irrégulière. On ne s'y rendait qu'en hiver, bien que l'ordonnance recommandât de tenir l'école aussi en été.

3. Les maîtres devaient être des hommes pieux et honnêtes. Ils devaient connaître ce qu'ils étaient appelés à enseigner aux enfants. On n'exigeait pas d'eux une préparation professionnelle. Leur salaire était dérisoire. Les communes n'avaient pas le droit de choisir leur maître. Seuls le clergé et les représentants du gouvernement, soit les baillis, pouvaient le faire. La surveillance des écoles était également exercée par ces deux autorités.

4. L'enseignement comprenait l'épellation, la lecture courante, la récitation du catéchisme et le chant des psaumes. Les élèves les plus âgés et les plus avancés apprenaient les rudiments de l'écriture et, un peu plus tard, ceux du calcul.

L'école populaire s'organisa à peu près sur les mêmes bases dans les autres cantons réformés. A Zurich notamment, dès le début du XVII^e siècle, le gouvernement voulut une sollicitude particulière aux écoles. Dans les paroisses où il n'y avait pas de maîtres d'école, les «prédicants», pour autant que leurs fonctions leur en laissaient les loisirs, devaient enseigner. Une première ordonnance de 1637 impose aux communes l'obligation d'ouvrir des écoles. Tous les enfants, garçons et filles, étaient tenus de s'y rendre. Le programme y était, à très peu de chose près, le même qu'à Berne. La surveillance de l'école incomba aux pasteurs et aux préfets. Cette ordonnance fut revue déjà en 1684 et légèrement modifiée en 1719 et 1778.

F. Guex

¹ Les étudiants extraordinaires étaient des étudiants ayant fini leurs études et qui devaient se tenir à la disposition du gouvernement pour remplir les fonctions de pasteurs et de régents. Cette institution fut abolie entre 1572 et 1576.

Un collège badois

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE DU COLLÈGE DE VEVEY ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS CETTE VILLE.

Pendant les premières années, après la réforme, Berne favorisa dans certaines localités la fondation d'écoles primaires. Mais, ce fut sans vues d'ensemble et sans adopter aucun plan ni aucun principe d'organisation un peu général. Leurs Excellences n'affectaient à l'entretien des écoles que quelques légères parcelles des biens ecclésiastiques confisqués. Dans quelques localités, par exemple à Moudon, elles donnèrent un régent. Ailleurs, comme à Payerne, elles imposèrent aux diacres, outre leurs fonctions pastorales, l'obligation d'être en même temps maîtres d'école. On voit qu'en 1622, le diacre d'Oron était chargé, outre ses fonctions pastorales, de tenir l'école à Oron et à Palézieux. Il devait apprendre aux enfants à prier, à réciter l'*Oraison dominicale*, le *Symbote des apôtres* et les dix commandements, le petit catéchisme: En qui crois-tu? les prières du matin et du soir, les grâces avant et après le repas. Il devait enfin leur enseigner à lire et à écrire.

Ce fut seulement en 1676 que parut la première ordonnance qui mit posé quelques principes généraux en fait d'instruction primaire. D'après ce règlement, celle-ci devenait obligatoire pour tous les enfants, et les parents étaient responsables de leur assiduité. Les communes devaient avoir des écoles et fournir des bâtiments appropriés à cet usage. Elles étaient de plus chargées du salaire des régents. Les écoliers subissaient dans certains moments de l'année des examens devant le pasteur. Les consistoires avaient aussi l'obligation d'exercer une certaine surveillance.

Ch. Arnichard

«Histoire de l'Instruction primaire dans le canton de Vaud».
Ed. Borgeaud, 1868.

Dès l'époque de la Réformation, la ville de Vevey avait eu, sous le bon plaisir de Leurs Excellences, «une escole pour instruire les enfants à la piété et aux bonnes lettres¹.» Les ministres de la classe de Lausanne pourvoyaient à l'enseignement dans l'école de Vevey, au moyen d'étudiants de l'Académie choisis et envoyés par eux comme instituteurs. Mais occupés, avant tout, de leurs études de théologie, qu'ils avaient hâte de terminer pour exercer le pastoraat, ces jeunes gens donnaient trop peu de temps à l'enseignement. Aussi la ville éprouva-t-elle le besoin d'obtenir quelque chose de plus régulier et, vers la fin du XVI^e siècle, elle en fit la demande formelle à l'autorité. Cette requête fut favorablement accueillie.

Par arrêt souverain du 10 juin 1596, confirmé le 8 février 1600, Leurs Excellences autorisèrent le Conseil de la ville à élire un régent à demeure, en lui assurant une pension annuelle. La ville s'engageait à compléter le traitement, à fournir le local nécessaire et à maintenir le bâtiment d'école en bon état. Le choix du régent devait être soumis à l'approbation des deux pasteurs de Vevey.

C'est donc à cet acte du 10 juin 1596 que se rattache proprement l'origine du Collège de Vevey. C'est à cette époque du moins que l'institution scolaire a été régularisée et assise sur des bases plus stables.

L'enseignement continua à être ce qu'il était dans l'école existant antérieurement et se bornait, quant aux objets, à la religion et aux éléments des langues classiques. Au premier maître nommé vinrent bientôt s'en joindre deux autres dont on ne tarda pas à sentir le besoin. Ils étaient généralement pris parmi les ministres du St-Evangile non encore membres de classe². L'institution s'étant développée et l'expérience aidant, le Conseil de Vevey arrêta, en 1627, sur le préavis des deux pasteurs, MM. Frossard et Bolens, un règlement pour le collège. Celui-ci se composait de trois classes, deux latines et une française. Cette dernière, consacrée aux plus jeunes écoliers, les préparait à l'étude des langues, en déchargeant de l'enseignement purement élémentaire les maîtres des deux classes supérieures.

La surveillance était exercée par deux membres du Conseil, revêtus, pour trois ans, de la fonction et du titre de *Scholarques*; ils étaient chargés de l'administration du collège, de concert avec l'un des pasteurs, désigné comme *recteur*. L'intérêt des autorités se manifestait, en outre, comme le prouvent de nombreuses inscriptions dans les manuaux de la ville, par les soins pris pour l'entretien du bâtiment, par les encouragements donnés aux écoliers, au moyen de prix, soit médailles en argent frappées au coin de la ville, et du papegai qu'on leur accordait chaque année à l'occasion des promotions³.

En 1650, les régents étaient rétribués à raison de 1000 florins pour la 1^{re} classe, 800 florins pour la 2^e et 600 florins pour la 3^e, soit 400 liv., 320 liv. et 240 liv., le florin valant 4 batz, soit 58 centimes⁴. Leur traitement, comme celui des autres employés, était souvent tiré directement des caves communales. C'était en vin que se payait la majeure partie des appointements auxquels ils avaient droit. Preuve en soit cette décision du 4 juillet 1653: «Vu la difficulté qui se rencontre à assembler de l'argent pour faire les paiements des pensions des régents, a été résolu et ordonné qu'ils prendront annuellement du vin au prix courant de la Saint-Martin.»

Les gratifications spéciales et occasionnelles pour cause de surcroît de travail et de services rendus se délivraient de la même manière, et ce système de paiement s'est conservé pendant près de trois siècles. Avant 1803, les maîtres du collège recevaient du vin et du blé en nature et fort peu d'argent comptant.

Les instituteurs étaient appelés à prêter serment et s'engageaient à ne pas résigner leur office avant le terme de six ans. «Les sieurs régents promettaient d'être bons et fidèles sujets de Leurs Excellences, de servir fidèlement à l'instruction de la jeunesse, sans support et acceptation d'aucun, d'être aussi fidèles à cette bourgeoisie. Et, en tant qu'ils ne servent suivant leur promesse et au contentement de MM. les pasteurs et membres du Conseil, ils pourront être congédiés en étant avertis trois mois d'avance. Et ne pourront ni devront procurer autre changement sans le consentement des susdits, avant le terme de six ans qu'ils ont promis servir.»

¹ En 1540, quatre ans après la conquête et la réforme, que les écoles devaient affirmer l'une et l'autre, le Gouvernement bernois donna des ordres à ce sujet aux villes du Pays de Vaud.

² Cette condition n'était pourtant pas indispensable, comme le prouve ce qui se passa en 1631. Le Conseil ayant proposé aux pasteurs deux régents pour les examiner, ces messieurs s'y refusèrent, parce qu'ils auraient voulu qu'on leur présentât des jeunes ministres propres à les aider dans leurs fonctions. Leurs Excellences désapprouvèrent les pasteurs et leur enjoignirent d'examiner ceux que la ville avait indiqués. (Donné le 4 mai 1631).

³ «A l'humble requête des enfants a été ordonné de leur faire dresser l'oiseau pour tirer à l'arbalète et de leur donner 15 florins pour les prix et 10 florins à celui qui sera roi.» (8 mai 1654. Manual C. p. 214.)

⁴ Ces traitements revenaient à 25 louis, 20 louis et 15 louis; soit, en monnaie actuelle, 579 fr. 71 c., 463 fr. 77 c., 347 fr. 83. (réf. en-ces 1884!)

En 1671, de nouveaux règlements furent formulés. Ils nous permettent de nous faire quelque idée de ce qu'était le collège à cette époque, sous le double rapport de la discipline et de l'enseignement.

Quant à la première, elle était, on le comprend, passablement sévère et conforme aux mœurs du temps, toutefois il était formellement interdit aux régents d'employer d'autre instrument de correction corporelle que la verge et de frapper les enfants sur la tête, comme aussi d'user à leur égard de termes offensants. Ils étaient appelés à témoigner réciprocement de leur conduite et de la manière dont ils remplissaient leurs fonctions.

Les objets d'enseignement étaient, dans la première classe: la *Logique*, la *Rhétorique*, la *Grammaire grecque et latine*, et le *latin*, d'après l'ouvrage de *Comenius*, et les *Colloques d'Erasme*. — La *Grammaire* avec *Comenius* et les *Colloques de Mathurin Cordier*, occupaient la 2^e et la 3^e classe. — Les *rudiments* avec le petit recueil de mots intitulé *Hortulus* étaient enseignés dans la 4^e ! — Les écoliers de 5^e apprenaient le *Testament*, le *Catéchisme* et l'*Alphabet*.

Quelques points étaient déterminés par des règlements spéciaux. Ainsi, le chantre était chargé d'enseigner la musique. Un maître ad hoc, «l'écrivain», enseignait l'écriture, donnait des exemples et faisait rapport à chaque régent. Les promotions devaient avoir lieu exactement huit jours après Pâques, pour éviter un trop long congé. Les régents des deux premières classes devaient exiger de leurs élèves qu'ils parlent latin, soit au-dedans des classes soit au dehors ².

On voit que le nombre des classes avait été porté de 3 à 5. Le bâtiment du collège, «gentiment raccommodé et agrandi», ainsi que le rapporte Plantin, dans son *Abrégé de l' Histoire Suisse*, publié en 1666, fut encore restauré en 1682 ³. Une cour fermée, entre le collège et la cour de Ste-Claire, servait aux jeux des enfants et renfermait un puits dont l'usage était interdit au public pendant les heures des leçons. Une cloche, placée au-dessus du bâtiment, indiquait le moment de l'entrée en classe.

Le portail donnant sur la rue était surmonté d'une table de bronze, sur laquelle étaient inscrits en lettres d'or vingt vers latins, destinés à rappeler aux enfants l'excellence de la vertu et de l'honneur, et la supériorité de ces vrais biens sur tous les biens de la terre. *Musarum ad sacros, Juvenes, accurrita fontes, etc.*

Une nouvelle période date de l'an 1687. A cette époque eut lieu une réorganisation du collège, qui amena des modifications dans le nombre des classes et dans le personnel enseignant.

Trois des anciens maîtres furent congédiés avec les gratifications d'usage. C'est ainsi que l'on peut lire au Manual, au sujet de deux d'entre eux: «Est accordé à M. Monteau acte du congé qu'on lui a donné avec un témoignage de sa conduite et un demi char de vin blanc pour ce coup». — «Gratification à l'ancien régent Combaz, de seize escus, outre le vin perçu en vendange passée, à l'avance, singulièrement en réflexion de ce qu'il a résigné de bonne grâce.»

Les cinq classes furent régulièrement constituées. Le maître de la première fut revêtu du titre de *Principal*, titre qui n'était pas purement honorifique, car ce fonctionnaire avait une part de l'administration du collège et une certaine autorité sur ses collègues.

La 2^e classe ayant été temporairement supprimée, à cause du petit nombre d'écoliers qui la composaient et réunie à la 1^e, on eut un moment l'idée d'apporter à l'institution certaines modifications auxquelles on avait été plus ou moins conduit à songer et d'établir, en remplacement de l'office vacant, un *professeur de philosophie*. Ce titre, passablement ambitieux, indiquait le besoin commençant à se faire sentir d'un enseignement sortant un peu du cadre restreint aux études purement classiques dans lequel on était demeuré jusqu'alors. Un réfugié français, M. le ministre Du Marché, venant d'être élu au poste de sous-diacre institué par M. de Montlune, la présence à Vevey de ce nouveau fonctionnaire paraissait une circonstance favorable. Le Conseil décida qu'on s'entendrait au préalable avec MM. les pasteurs sur la question de savoir si l'on ferait à M. Du Marché quelque ouverture à cet égard. Les négociations n'ayant pas abouti, la chose demeura, pour le moment, à l'état de projet. La 2^e classe fut rétablie par l'appel d'un autre réfugié qui avait fondé une école à part et ramena ses élèves avec lui dans l'établissement communal.

En 1537, les commissaires avaient enjoint au baron d'Aubonne d'installer des ministres dans sa baronnie; en 1545, il y en avait trois et, sur la requête de la classe de Morges, Messeigneurs de Berne exigent que le diacre et régent soit désormais considéré et rétribué comme un ministre; il est convenu que le baron donnera à ce quatrième ministre 30 écus d'or et que le bailli de Morges complètera son traitement. (Voir Hisely et Gremaud, Monuments de l'Histoire du Comté de Gruyère, M.D.R., t. XXIII, p. 272.)

En 1558, les villages de Grancy et Gollion sont séparés de la paroisse de Vullierens pour former une paroisse où prêchera le régent de Cossenay (1558, f° 101; Hermenjard, t. VII, p. 38). Le ministre de Vullierens est rétribué par le sire de Montfort, seigneur de Vullierens.

Pendant toute la durée du gouvernement bernois, il n'y eut aucune organisation générale en ce qui concernait l'instruction publique. On ne voit point de dicastère chargé de diriger cet objet. On trouve bien plus tard quelques principes posés, mais Leurs Excellences, qui voulaient non seulement régner, mais encore gouverner, étaient le centre de tout. Les seigneurs baillis correspondaient en leur nom avec les pasteurs pour les écoles primaires et avec l'académie pour cette institution et pour le collège, qui en dépendait complètement. C'est à cela que tout se bornait.

Cette absence d'organisation était donc en harmonie avec les principes absolus du gouvernement qui nous régissait. On se gardait de créer dans le pays un dicastère composé de gens du pays qui auraient peut-être pris fantaisie d'imprimer au développement populaire une impulsion dont on ne voulait pas. Elle l'était avec la destination assignée à toute l'instruction publique de favoriser simplement la réforme; les écoles primaires n'étaient que des succursales de l'église; l'académie était un séminaire pour préparer des pasteurs, et le collège une école préparatoire à cet effet. Elle l'était enfin avec nos mœurs vaudoises pleines de laisser-aller et avec le manque de besoins intellectuels et, partant, avec l'ignorance qui caractérisait notre peuple.

Ch. Arnichard

¹ Comenius, Jean-Amos (1592-1671), pieux Morave, écrivit pour l'enseignement du latin un recueil de phrases intitulé *Janua linguarum reserata*, qui présentait une méthode nouvelle. Cet ouvrage, promptement traduit dans toutes les langues, devint d'un usage général.

Les *Colloques d'Erasme*, satiriques, et ceux de *Mathurin Cordier*, didactiques, sont bien connus. Ce dernier dirigea successivement les Collèges de Neuchâtel, de Lausanne et de Genève.

Le nom d'*Hortulus* donné au petit livre élémentaire rappelle le soin qu'on prenait de présenter l'enseignement sous les couleurs les plus gracieuses. L'étude elle-même était appelée «le jeu ou le divertissement littéraire» (*ludus litterarius*), le vocabulaire était «un petit jardin» (*hortulus*) ou les mots figuraient comme autant de «fleurs».

² Il en était de même dans tous les collèges de l'époque. On lisait dans le règlement de celui de Sion: «*Latina tam extra ludum litteratum, germanica quam in fudo, loquuntur nec unquam gallica, sub poena virgarum.*» Règlement de 1679.

Au lieu de la verge, on avait, à Vevey, la tessera. La décision du Conseil à ce sujet portait: «Et pour cela se fera une tessera.» 15 mai 1671. Manual F.

³ Cette date de 1682 nous est fournie par une note manuscrite jointe à un exemplaire de l'ouvrage de Plantin et contenant la traduction des vingt vers latins donnés par cet auteur comme inscrits sur la porte d'entrée.

... En 1686, le pasteur de Savigny se plaint de ce qu'il n'y a point de régent dans sa paroisse, parce que les paysans ne veulent pas le payer. Encore en 1710, cette commune n'avait qu'un seul régent, qui allait de maison en maison, sans pouvoir même donner à chaque famille une école par mois. Mais, cette dite année, à la suite de plusieurs assassinats, commis dans ces lieux solitaires, leurs Excellences établirent d'autorité quatre régents à Savigny, au Martinet, aux Cornes-de-Cerf et au Grenet.

Ch. Arnichard

Le texte «Un collège vaudois» a été tiré de la «Bibliothèque populaire de la Suisse romande» d'août 1884 et porte la signature C. A.

La conduite des enfants en dehors des classes était l'objet d'une surveillance attentive. Quelques observations ayant été faites au sujet de leur présence au temple, il fut fait, en 1734, un règlement spécial sur la fréquentation du culte pour ce qui les concernait. Il fut décidé qu'ils seraient conduits au catéchisme du dimanche et surveillés par M. Reybaz, le régent de 5^e, qui était invité à se placer pour cela au banc des ministres, et que, pendant le sermon du soir, ils devraient se rendre à la salle du collège pour y repasser leur catéchisme et lire le Nouveau Testament, qui leur serait expliqué par les régents.

Le personnel des maîtres à cette époque offre quelque chose de caractéristique. Les persécutions exercées en France contre les protestants, et en particulier l'expulsion de leurs pasteurs, antérieurement déjà à la révocation de l'Edit de Nantes, avaient amené dans le pays un bon nombre d'hommes auxquels on fut heureux de confier les places d'instituteur que plusieurs d'entre eux étaient très aptes à remplir. Leurs services furent promptement appréciés. Aussi lorsque, en 1699, l'ordre fut donné aux réfugiés, dont il était devenu nécessaire de restreindre le nombre, de se retirer en d'autres contrées plus éloignées, la ville demanda qu'on lui laissât trois des régents du collège, appartenant à cette catégorie, qui lui fournit encore plus tard d'autres maîtres. Dans le nombre de ceux-ci on avait pu compter déjà et l'on vit dans la suite, outre les pasteurs expulsés de France, quelques prosélytes, anciens prêtres ou moines, dont l'histoire ne serait pas sans intérêt.

Pour nous borner à un petit nombre d'exemples, on pourrait signaler en premier lieu, M. Aiguisier, qui étant prêtre missionnaire à la Salle, avait été chargé d'accompagner au supplice l'un des premiers martyrs des Cévennes, le sieur Teissier, vignier de Durfort. Frappé de la constance de cet homme pieux et des paroles qu'il lui fit entendre en mourant, il s'était senti poussé à venir en ce pays pour y embrasser lui-même le protestantisme. Nous l'avons mentionné déjà comme ayant exercé au collège les fonctions de principal. Dans sa reconnaissance envers Dieu, qui avait touché son cœur et l'avait retiré des ténèbres du papisme, il se plaisait à s'appeler «le prosélyte de la Providence». Après lui, nous nommerons M. Adam, régent de 2^e, d'un caractère bien différent, qui joua un rôle fort singulier à l'occasion du serment de conformité imposé en 1700 par le Gouvernement de Berne aux ministres et aux instituteurs, et de sa haine contre le piétisme. Puis, M. Crassous qui avait été professeur en théologie à Rome, et vice-général de l'Ordre des Carmes. Il fut aussi principal du collège et devint en 1723 bourgeois de Vevey.

LES PROMOTIONS À VEVEY

La cérémonie des promotions se solennisait à l'église et comportait naturellement un discours de circonstance prononcé par l'un des pasteurs. Ce discours, dans l'origine, était en latin, mais vint le moment où l'opinion publique réclama un changement sur ce point, et le Conseil de la ville dut s'en constituer l'organe en décidant qu'on demanderait la suppression des harangues en latin de M. Dapples, «puisque, ajoute le secrétaire, qu'elles sont même ennuyeuses», et qu'on prierait M. le pasteur «de faire seulement un court discours ou un petit compliment».

Plus tard, à la suite d'un rapport sur le collège, nous voyons le conseil demander «des promotions un peu brillantes» et décider que «les écoliers joueront une pièce choisie, et cela pour les animer». Le théâtre qui, dans ces occasions, était élevé «à moins frais par le maître», sur la cour du collège, aux dépens du public, fut, dans la circonstance que nous mentionnons, établi dans le temple de Saint-Martin. Le conseil, ému d'une bienveillante générosité, accorda dix prix pour la tragédie et quarante-neuf pour le collège. Dans une autre occasion, cette même autorité avait décidé que puisqu'on n'avait pas pu préparer de la musique, la représentation théâtrale serait renvoyée à plus tard, «car, dit le protocole, vaut mieux qu'une tragédie sans concert».

Les Manuels font mention à plusieurs reprises de l'usage de représentations théâtrales données par les écoliers sous la direction des régents, qui y voyaient, sans doute, outre un exercice de déclamation, de mémoire et de tenue, un moyen d'émulation en même temps qu'un divertissement pour leurs élèves. Le public goûtait ces sortes d'exercices et les autorités les encourageaient.

En novembre 1692, les écoliers représentèrent, sous la direction du principal Aiguisier, une pièce ayant pour sujet l'Histoire de Joseph. Nous pourrions citer d'autres exemples.

On sait combien l'usage de pareilles représentations était répandu aux XVI^e et XVII^e siècles dans les institutions scolaires. A Lausanne, l'Histoire de Susanne fut jouée successivement en grec, en latin, en français et même en allemand, en l'honneur de M. le Baillif, et l'on n'ignore pas que ce fut pour les écoliers que le digne Théodore de Bèze composa, en vers français, sa pièce du Sacrifice d'Abraham.

Pour en finir avec nos indications sur ce point particulier, nous mentionnerons seulement encore le fait consigné au Manual qu'une représentation de l'Histoire d'Esther fut renvoyée par ordre du conseil, vu l'absence prolongée de Monseigneur le Baillif qui avait témoigné le désir d'y assister. Ceci se rapporte à une circonstance

assez curieuse. La pièce, au lieu d'être, comme on serait conduit à le penser, un de ces anciens drames religieux servant dès longtemps à ce genre d'exercices, n'était rien moins que l'Esther de Racine, que jouaient cinq ans seulement auparavant sous la direction de M^{me} de Maintenon, en présence de Louis XIV, les demoiselles de la maison royale de Saint-Cyr. Le principal du collège de Vevey, Aiguisier, n'avait pas craint de mettre ses propres vers à côté de ceux du grand poète en ajoutant à la pièce deux actes complémentaires.

Le tir à l'arbalète constituait un des principaux attractions de la fête des promotions. Nous avons déjà mentionné la subvention accordée par les autorités pour le prix du roi. Cette subvention dut bientôt être élevée en considération des charges que l'usage avait imposée à l'heureux tireur. En 1734 ce fut un jeune Bernois, Jean Meyer, qui abattit l'oiseau. Bien qu'il ne fût pas bourgeois de Vevey, on lui concéda néanmoins les 50 florins qu'on accordait à ce sujet, «d'intention, est-il dit, qu'il donnera un repas aux enfants suivant la coutume». A ces 20 livres octroyées par la ville pour le roi, se joignaient encore quelques prix que les écoliers se disputaient à la cible dans la quinzaine qui suivait le jour des promotions.

C. A.

En pays catholiques

La contre-réforme

Les succès remportés par la Réforme stimulèrent grandement l'énergie des catholiques. Leur zèle se manifesta non seulement dans l'ardeur de leurs prêches, autant dans les régions restées fidèles à Rome que dans celles converties au protestantisme, mais aussi dans le domaine scolaire.

Cette réaction catholique porte le nom de Contre-Réforme, elle parvint à juguler l'influence réformatrice et à supprimer en bonne partie les abus les plus flagrants de l'Eglise romaine médiévale.

En France voisine, Max de Bergues, archevêque de Cambray, tint en 1565 un concile provincial auquel assistèrent les évêques d'Arras, de St-Omer et de Namur. Cette assemblée s'occupa longuement des écoles. Un titre entier, comprenant six chapitres, est consacré à cette grave question :

«... Le Saint-Concile décide que les évêques devront donner leurs soins jusqu'à ce que les écoles des villes, bourgs et villages de leurs diocèses soient rétablies si elles ont été détruites, augmentées et perfectionnées si elles subsistent encore; que dans toutes les paroisses, il y ait des maîtres pour instruire les enfants, surtout dans celles qui sont populeuses; le curé devra chaque mois s'informer des progrès des enfants et les doyens ruraux, dits de chrétienté, visiteront les écoles tous les six mois, ou du moins tous les ans, et en feront leur rapport à l'ordinaire...»

Enfin, en 1631, un dernier concile tenu à Cambray, édicta, au sujet des écoles, les prescriptions suivantes :

I Partout où il n'existe pas encore d'écoles chrétiennes ou d'écoles dominicales, les doyens de chrétienté devront faire en sorte qu'il soit établi (même en invoquant l'aide du bras séculier) et prendront leurs mesures pour assurer aux maîtres des appointements annuels.

II On aura grand soin que les maîtres instruisent seulement les garçons et les maîtresses, les filles. Si dans certains villages, on ne peut l'obtenir, que du moins les garçons et les filles soient instruits dans des lieux différents et à des heures distinctes.

III Les curés insisteront auprès des magistrats et autres personnes revêtues d'autorité pour contraindre les pauvres, en les privant des aumônes et les autres, par divers moyens, à envoyer leurs enfants et leurs domestiques à l'école dominicale et au catéchisme.

IV Tous les six mois, les écoles de ville seront visitées par les écolâtres des chapitres et les autres par les doyens de chétiénté, ou autres à ce commis par les évêques.

V Dans les écoles dominicales, les garçons et les filles n'apprendront pas seulement à lire et à écrire, mais on leur enseignera la religion.

Cité d'après M. de Resbecq, repris par E. Allain, p. 223-224

En 1579, l'assemblée générale du clergé tenue à Melun inséra dans son statut pour la réformation de la discipline ecclésiastique, un article concernant les maîtres des petites écoles. On les engage à se souvenir qu'ils ne sont pas seulement les instituteurs, mais les éducateurs des enfants. On leur recommande donc le bon exemple, les sages préceptes et un soin minutieux dans le choix des livres qu'ils mettent entre les mains de leurs écoliers.

L'assemblée de 1660 fait maintenir en faveur des régents l'exemption des fonctions onéreuses de collecteurs d'impôts. Celle de 1685 décide que les honneurs de l'Eglise seront rendus aux maîtres revêtus de surplis immédiatement après les ecclésiastiques et avant les seigneurs des paroisses. En 1705, le clergé demande pour les écoles de charité dispense du droit d'amortissement. En 1747, il protège les instituteurs contre les intendants qui voulaient les assujettir au tirage de la milice.

Il serait faux d'affirmer qu'avant la Renaissance (et conséquemment avant la Réforme), il n'existe aucune école; leur nombre certes était limité, cependant...

... En 1419, on voit un évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, doter le chapitre d'un revenu de douze cures et chapellenies dans le but d'élever six enfants pauvres attachés à la chapelle des Innocents.

Vers la fin du Moyen Age se fondèrent enfin de nombreuses écoles latines, non seulement dans les villes principales du pays, mais aussi dans les bourgades de moindre importance. Les Capitulaires de Charlemagne permettent d'affirmer qu'il existait déjà des écoles dans le pays vers le VIII^e siècle. Les écoles latines de Sion, de St-Maurice et de Brigue se développèrent au cours des siècles et eurent des maîtres célèbres. Moutier-Grandval, Berne, Biel, Thoune, Berthoud, St-Ursanne, Beromünster, Vevey, Cossy, Rolle, Orbe, Moudon, etc., avaient des écoles latines. Une école existait en tout cas à Yverdon dès 1409. En 1537, Moudon, manquant de régents, écrivait à Berne: «La vraie science procède des écoles; or, ne peut se trouver un assez bon nombre d'enfants à pouvoir nourrir un magister; à cause de quoi ne se peut trouver nul magister qui veuille faire l'exercice et régenter au dit lieu.»

Au commencement du XVI^e siècle, enseignait à Berne un maître célèbre, Henri Wölflin (Lupulus), qui eut comme élève le réformateur Zwingli.

La Suisse, avant la Réformation, n'avait qu'une seule université, celle de Bâle, fondée en 1460. Aussi bien beaucoup de fils de famille allaient-ils étudier dans les universités étrangères, notamment à Paris. De 1420 à 1520, quarante-deux Zuricois étudièrent à Heidelberg. Rentrés dans le pays, décorés du titre de maître ès arts, porteurs d'une licence ou permission d'enseigner, ils se faisaient écolâtres, tenaient école et régenteraient. En 1337 déjà, on signale l'existence d'un magister scolarum à Vevey. Les noms de quelques-uns de ces maîtres d'occasion ou par nécessité ont été conservés: Anthoine Chollet, Jean Matthey, ainsi que plusieurs bourgeois d'Orbe.

A Genève, où, vers 1365 déjà, on parlait de la fondation d'une université, l'école savante était prospère. Un don de François de Versonnex (1461) en facilita le développement. A partir de 1496, l'Etat ou la ville prend cette école sous sa protection, mais, en 1531, dans un moment de crise, elle disparaît.

François Guex

Orbe entretenait, dès les premières années du XV^e siècle, un « recteur des écoles » et se chargeait de lui fournir une maison. En 1479, au mois de janvier, la ville procéda à d'assez importantes dépenses pour la réparation des portes et fenêtres de ce bâtiment. L'année 1487 fut une année néfaste pour la région, sur laquelle s'abattit une épidémie de peste. Aussi, le Conseil se vit-il dans l'obligation d'accueillir favorablement la requête du recteur dom Jehan. Il suppliait qu'on fit dire chaque samedi une messe en l'honneur de saint Sébastien pour conjurer le fléau et, en outre, qu'on lui donnât 12 sous pour entretenir un clerc, car la somme de 6 sous allouée jusque-là était tout à fait insuffisante. A cette condition seulement, il resterait à son poste. Le Conseil redoutant son départ, « qui serait dommage pour les enfants de la ville », fit droit à cette double requête et lui alloua, le 2 janvier 1487, 60 sous pour célébrer cette messe « en l'honneur du bon saint » tous les samedis.

En 1484, la ville avait dû payer pendant deux mois une femme, « la Bertha », pour prendre soin du maître d'école durant sa maladie. Le maître d'école, en 1498, s'appelait Pierre de la Croix. On l'avait trouvé à Payerne.

L'Eglise avait une haute idée des fonctions de l'instituteur :

« Il faut, disent les statuts synodaux d'Alet de 1675, que les régents soient bien persuadés de l'excellence de leur employ. Pour cela, ils doivent considérer qu'ils font en quelque sorte la fonction d'anges-gardiens à l'égard des enfants. »

« Les curés iront à l'école pour reconnaître si le régent s'acquitte de son devoir et si les écoliers font du progrès. »

Statuts synodaux du diocèse d'Alet 1675

« Les curés auront soin de visiter souvent les écoles, et s'informeront de la conduite, assiduité et conversation des régents. »

Statuts d'Agen de 1673

« Nous ordonnons aux curés de veiller sur la conduite des maîtres d'école de leurs paroisses. Quand ils seront sages, capables et de bonnes mœurs, nous recommandons aux curés de les favoriser en tout ce qu'ils pourront. »

Statuts de Chalon de 1700

« Enjoignons à tous les curés d'aller une fois au moins chaque semaine, pendant l'hiver, dans les écoles de leurs paroisses, afin de voir comment les maîtres enseignent les enfants, et chaque fois qu'ils y manqueront, nous voulons qu'ils soient condamnés à une aumosne de 30 sols dont nos officiaux feront l'application. »

Mandement de l'évêque de Toul. 1686

En plus de cette surveillance constante dont les curés étaient chargés, les statuts faisaient part d'inspections périodiques menées par les archidiacres, les doyens ruraux et les évêques eux-mêmes.

« Pour l'instruction des jeunes filles, nous les exhortons (les curés) d'employer tous leurs soins et toute leur industrie pour trouver et engager quelques filles ou femmes pieuses et de vie exemplaire et capables de cet emploi, à vouloir s'en charger, après avoir pris auparavant notre approbation. »

Statuts d'Avranches de 1694

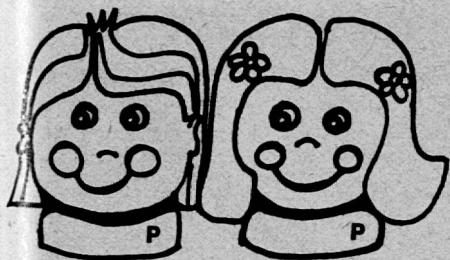
Le maître et ses élèves de Bruegel



Les jésuites

L'évolution pédagogique trouva cependant la plupart de ses fondements dans l'action des jésuites, ce nouvel ordre religieux issu de la Contre-Réforme et qui joua un rôle capital dans la vie politique et sociale des siècles suivants.

La Compagnie de Jésus, à l'instar des grands théologiens réformés, s'intéressa quasi exclusivement à ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire et, conséquemment, ne se préoccupa guère que des enfants issus de la noblesse et de la haute bourgeoisie.



Pic et Pat

L'enseignement des travaux à l'aiguille dans le canton de Neuchâtel

Pic et Pat vous présentent dans ce numéro le canton de Neuchâtel, ce qui s'y «trame» et se réalise dans les différentes techniques. Vous pourrez aussi apprendre à connaître comment nos voisins appliquent le programme romand.

M. Etter

A notre époque de mécanisation et d'automatisation de plus en plus effrénées et complexes, l'homme ressent le besoin de renouer le contact avec la nature, de retrouver la dignité du travail manuel, de créer quelque chose.

L'école actuelle a compris ce besoin et essaie, depuis quelques années, de revaloriser le travail manuel qui fut, pendant un certain temps, déprécié, au profit des facultés intellectuelles.

Peu à peu, l'équilibre se réalise entre les différentes disciplines. Les activités manuelles, le chant, le dessin, la gymnastique reprennent la place qui leur permet de contribuer à l'évolution harmonieuse des enfants, à leur épanouissement dans la totalité de leurs facultés. Les enfants, moins doués que leurs camarades en français ou en mathématiques, mais habiles de leurs doigts, ne se sentent plus défavorisés.

Dans le domaine des travaux à l'aiguille, une grande évolution, pour ne pas dire une révolution, s'est accomplie.

Le temps des objets taillés sur le même modèle, souvent inutilisables parce que non adaptés à la taille des élèves et nécessitant d'innombrables heures de travail, est révolu. Les élèves s'esclaffent aux récits de leurs mères !

Technique et créativité

Les deux piliers de l'enseignement actuel se nomment : acquisition des techniques et créativité. Ces deux formules semblent presque incompatibles mais elles sont en réalité complémentaires. Un minimum de connaissances techniques est indispensable pour créer. A partir de techniques simples des réalisations variées sont possibles.

Ces deux bases permettent à l'élève de développer son sens de l'observation, sa persévérance, son raisonnement, son imagination, son esprit d'invention et de recherche. Il doit se rendre compte que c'est en lui qu'il lui faut chercher ce qu'il veut réaliser.

Les parents doivent aussi s'habituer à ces changements, à ces nouvelles réalisations. Ils doivent accepter que leurs enfants leur apportent des travaux différents, plus simples mais qui sont l'œuvre des enfants et non de la maîtresse. A l'occasion de rencontres de parents, il serait utile que les enseignants expliquent ces nouvelles conceptions, renseignent les parents.

Que se passe-t-il dans le canton de Neuchâtel ?

Dans le nouveau programme romand, appliqué dans notre canton, les travaux à l'aiguille font partie des activités créatrices manuelles et nous attachons une grande importance aux méthodes d'enseignement.

La créativité devrait se placer au premier rang, l'exécution n'étant plus l'unique démarche. L'élève qui imite fidèlement un objet proposé par la maîtresse ne s'enrichit pas suffisamment. Toutefois, l'élève ne pouvant créer qu'à partir d'une connaissance technique précise, il importe que la maîtresse ne lui soumette que peu de matière à la fois, sinon la contrainte techni-



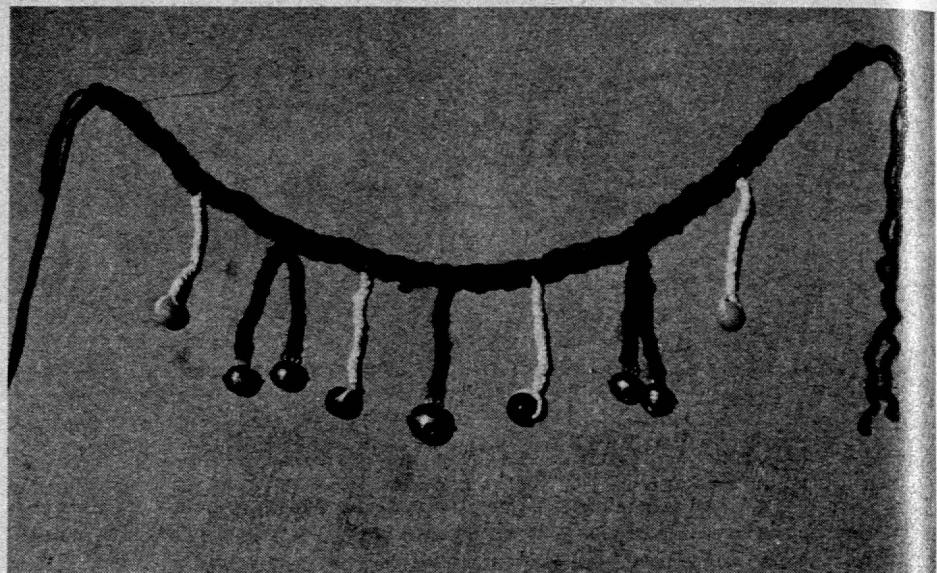
Poupées cousues, retournées, l'expression est donnée par la broderie, des cordons, du tricot, des boutons.

que trop grande empêche l'élève de prendre son indépendance.

EXEMPLE: une petite élève, qui pour la première fois, tient des aiguilles ou un crochet, ne parvient qu'à faire des bandes rectilignes, sans augmentations, ni diminutions. La création consiste à utiliser ces bandes pour en faire un objet ou, inversément, à choisir un objet et à le découper en bandes rectilignes pour le réaliser.

Les travaux à l'aiguille débutent officiellement en 3^e année primaire, les classes de première et de deuxième année s'occupent uniquement, dans ce domaine, d'activités créatrices manuelles. Deux périodes hebdomadaires sont réservées aux travaux à l'aiguille en 3^e, 4^e et 3 en 5^e année (degré primaire). Les élèves du degré secondaire suivent également deux périodes de travaux à l'aiguille par semaine en première et deuxième années de classes scientifique, classique, moderne préprofessionnelle (1^{re} MP) en 2^e, 3^e et 4^e moderne ; en classes préprofessionnelles, trois périodes leur sont réservées (les 2^e, 3^e et 4^e années préprofessionnelles correspondent aux 7^e, 8^e et 9^e années de scolarité obligatoire). Les classes de développement (pour élèves retardés) proposent jusqu'à six périodes hebdomadaires.

Pour permettre aux enseignantes de s'occuper utilement de chaque élève il est conseillé de ne pas dépasser un effectif de quinze enfants par classe (dédoublement de la classe si elle est trop chargée).



Grelottié pour pousette : les grelots et les perles sont fixés à un cordon noué et sont ensuite solidement cousus au porte-grelots. Celui-ci est une tresse.

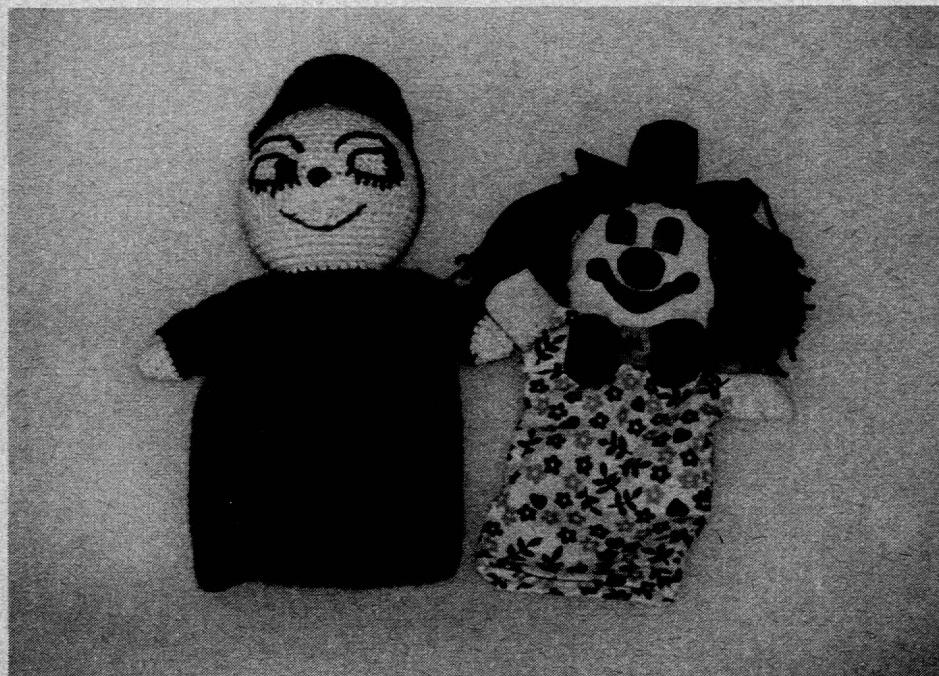
Programme actuel

Actuellement le programme TA de CIRCE I est appliqué et réalisé globalement au cours des 3^e et 4^e années sans partage des techniques en deux tranches annuelles, et ce pendant deux ans, à titre expérimental.

Au terme de ce laps de temps, une enquête sera faite pour connaître les résultats de ce choix.

Le passage des élèves du degré primaire au degré secondaire à la fin de la 5^e année de scolarité, ne permet pas d'appliquer le même mode de faire au programme de CIRCE II et un projet de partage de ce programme a été établi. Actuellement, la 5^e année primaire suit encore le programme neuchâtelois. Un cours de recyclage de sept après-midi de trois périodes, comprenant essentiellement de la méthodologie et non des acquisitions techniques nouvelles, groupera, ce printemps, les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant en 3^e, 4^e et 5^e années et permettra à celles-ci d'appliquer les données de CIRCE II dès la nouvelle année scolaire, débutant en août 1979.

Les autres degrés : 6^e, 7^e, 8^e et 9^e années suivent, pour le moment, le programme neuchâtelois et s'ouvrent à une approche de la créativité.



Marionnette cousue, l'expression est donnée par des applications de tissu, l'autre marionnette au crochet est brodée.

Matériel

Le Département de l'Instruction publique fournit le matériel nécessaire aux exercices et accorde un forfait de 4,50 fr. par élève, permettant ainsi aux enseignantes d'acquérir le matériel choisi pour les objets confectionnés (degré primaire).

Certaines communes accordent des sub-sides plus ou moins importants, d'autres, ne réalisant peut-être pas l'utilité des travaux à l'aiguille, laissent aux parents le soin d'assumer cette charge financière.



Dessous de plats en cordons nouées, cousu avec du fil solide.

Enseignantes

Quelque huitante maîtresses de travaux à l'aiguille, brevetées ou non, enseignent dans le degré primaire ainsi qu'une quarantaine d'institutrices. Le manque de maîtresses brevetées et les difficultés de déplacement d'une petite commune à une autre, l'autonomie plus ou moins grande des communes concernant la nomination des personnes responsables des travaux à l'aiguille, les faibles effectifs de certaines localités, expliquent le fait que des institutrices ou des personnes non brevetées enseignent encore les travaux à l'aiguille, principalement dans les villages. Le Département de l'Instruction publique recommande la nomination d'enseignantes diplômées lors de chaque mise au concours de poste. Seules des maîtresses de travaux à l'aiguille brevetées enseignent dans le degré secondaire.

Partout l'accent est porté sur une ouverture et une collaboration entre maîtresses de travaux à l'aiguille, titulaires de classes, et maîtres de dessin.

Un poste complet comprend 32 heures d'enseignement hebdomadaire, des pourparlers sont actuellement en cours pour une réduction à 28 heures.

Formation des maîtresses de travaux à l'aiguille

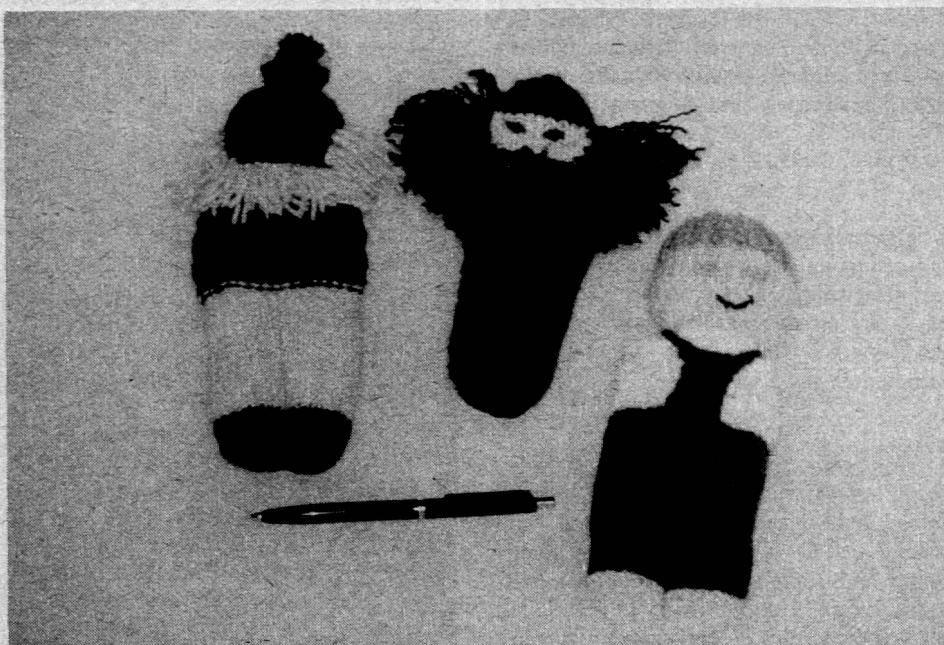
La formation peut s'acquérir de manière personnelle (apprentissage de couturière par exemple) ou en suivant l'Ecole des Travaux féminins de La Chaux-de-Fonds durant 18 mois.

Des cours pratiques et théoriques de pédagogie, de psychologie, de pratique du métier, des stages en classe sous l'égide des titulaires, permettent aux élèves d'acquérir le bagage nécessaire pour se présenter, dès l'âge de 21 ans, avec celles qui se jugent aptes à l'affronter sans avoir fréquenté cette école, aux examens pour l'obtention du brevet. Cet examen comprend des épreuves de culture générale, d'aptitudes pédagogiques, de connaissances spécifiques du métier et des activités créatrices.

Une formation de base gymnasiale est requise pour l'obtention du brevet A, un certificat d'aptitude ou un séjour dans l'Ecole des Travaux féminins suffit pour le brevet B.

Société neuchâteloise des Maîtresses de travaux à l'aiguille

La Société neuchâteloise des Maîtresses de travaux à l'aiguille, SNMTA, tente de regrouper et de renseigner toutes les maîtresses de travaux à l'aiguille du canton. Son groupe de travail, réunissant une vingtaine de déléguées représentant les six districts : Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, se réunit plusieurs fois par année pour s'occuper de tous les problèmes relatifs aux travaux à l'aiguille: programme scolaire, matériel à utiliser, contacts avec le Département de l'Instruction publique,

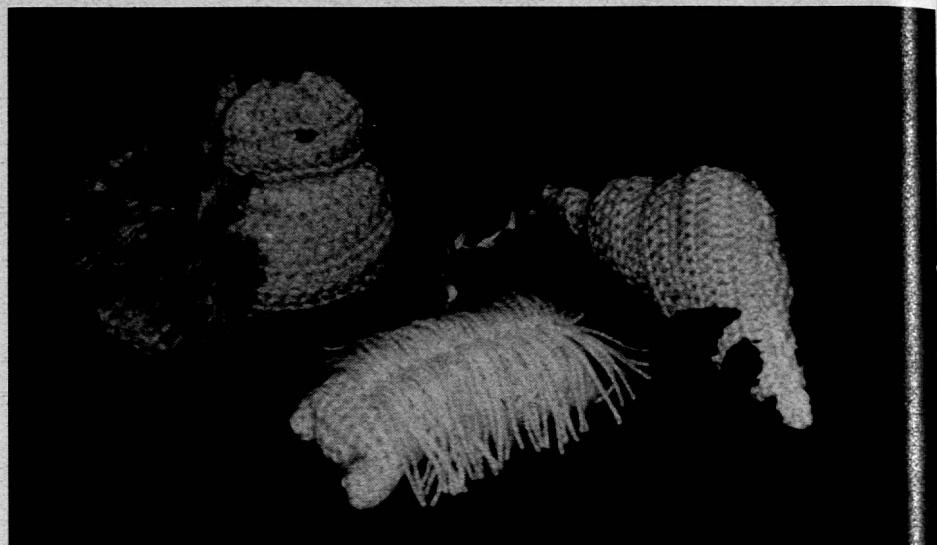


Tricot: recherche à partir de la bande droite. Changement de couleur, étranglement, broderie et pom-poms permettent à l'élève de créer son propre personnage.

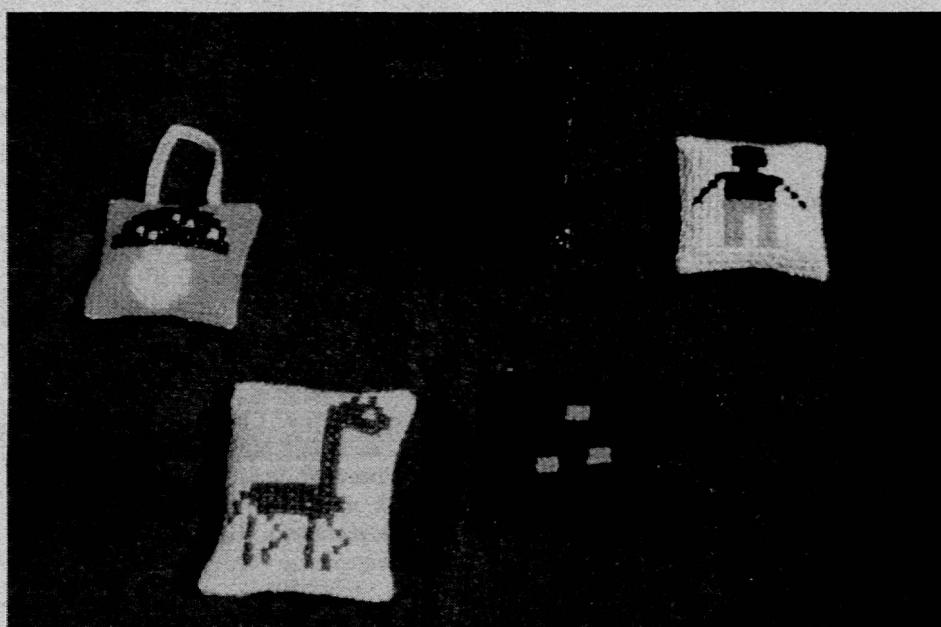
cours de recyclage et de perfectionnement, etc. Des assemblées de districts, où sont convoquées toutes les enseignantes en travaux à l'aiguille, permettent de mieux cerner les problèmes régionaux et communaux, de renseigner plus complètement les participantes, de nouer des contacts plus étroits.

Liaison DIP et maîtresses TA

Deux organes permettent au Département de l'Instruction publique de donner ses directives concernant les travaux à



Crochet: même recherche que pour le tricot ou les multiples possibilités de la bande droite.



Point de croix: chaque élève réalise un projet qu'elle a dessiné auparavant sur du papier quadrillé.

l'aiguille et de demander l'avis des maîtresses de travaux à l'aiguille permettant ainsi une collaboration bienvenue :

le Groupe de référence (degré primaire) qui réunit autour du représentant officiel des délégués choisis par le Département et où la Société neuchâteloise des Maîtresses de travaux à l'aiguille est officiellement représentée par 5 membres;

le Colloque des travaux à l'aiguille (degré secondaire) formé plus récemment, compte un ou deux représentants de chaque école secondaire. Le fait que les collèges secondaires réunissent les élèves de plusieurs villages, voire d'une région, a permis un regroupement des enseignantes en travaux à l'aiguille au sein de ce colloque secondaire.

Cours de perfectionnement

Chaque année, des cours de perfectionnement, très appréciés, sont proposés à toutes les maîtresses de travaux à l'aiguille, par le Département de l'Instruction publique. Le temps qui leur est consacré est pris, par moitié durant les heures d'enseignement et par moitié sur le temps libre des participantes.

La SNMTA propose les sujets des dits cours au DIP. Cette année, la teinture de la laine, le filage et le tissage sont au programme.

Certes, bien des progrès sont encore à réaliser dans tous les domaines, mais la voie est ouverte à un épanouissement de l'élève, une revalorisation des travaux manuels et à une meilleure collaboration intercantionale.



Panneau réalisé par 6 élèves de 4^e année. Techniques utilisées: tricot, crochet, broderie, couture, cordons noués.

Les jésuites dans l'histoire de l'éducation

par M^{me} Violette Giddey

La Compagnie de Jésus a comme point de départ la petite société d'étudiants qui, en 1534, sous l'impulsion d'Ignace de Loyola, firent le vœu solennel de mettre leur vie à la disposition du pape, et de se consacrer à la conversion des hérétiques.

Né en 1491, six ans après Luther, Ignace de Loyola était un jeune noble, officier dans les armées espagnoles; de nombreuses vicissitudes et un pèlerinage en Terre sainte le déterminèrent à réformer sa vie, et l'aiguillèrent sur la voie de la théologie.

Les statuts de la Compagnie de Jésus (dite aussi Société de Jésus) furent approuvés par une bulle du pape Paul III en 1540. Ignace de Loyola devint le premier «général» des jésuites. Il obtint pour son ordre de grands priviléges, et consacra beaucoup d'efforts à créer et à organiser des collèges. Travailleur acharné, il mourut d'épuisement en 1556. Il devait être canonisé en 1622.

La Compagnie de Jésus est une congrégation beaucoup plus militante que contemplative. Son organisation, sévèrement hiérarchique, est basée sur le principe de l'obéissance absolue. Entre les mains de ses chefs, le jésuite doit être comme «bâton dans la main d'un vieillard».

On retrouve aussi dans les «Exercices spirituels» d'Ignace de Loyola cette phrase significative et devenue fameuse: «Pour atteindre en tout la vérité, nous devons toujours être disposés à croire que ce qui nous paraît blanc est noir, si l'Eglise hiérarchique le décide ainsi.»

L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

La Compagnie de Jésus, qui comptait plus de mille membres à la mort d'Ignace de Loyola, a joué un rôle historique considérable. Après avoir inspiré et dirigé le mouvement puissant de la «contre-réforme», son activité s'est exercée de diverses manières: prédication, confession, conversion des infidèles (missions dans le monde entier), enseignement (préceptorats et collèges pour l'élite intellectuelle et sociale). Les jésuites poussèrent à l'extrême l'art de tirer parti des circonstances et de s'insinuer habilement partout, notamment en devenant les guides spirituels des personnages influents: rois catholiques, membres de la haute société aristocratique et bourgeoise.

Nul ordre religieux n'a été plus discuté — plus admiré et plus haï — que la Compagnie de Jésus. L'influence politique du jésuitisme fut très suspecte à divers gouvernements, et suscita de vives attaques. Les pères se virent expulsés à plusieurs reprises du Portugal de la France, de l'Espagne, de Naples; ils furent bannis de la Suisse en 1847, après la guerre du Sonderbund.

En 1773, la Compagnie de Jésus fut même supprimée par le pape Clément XIV, sous prétexte que «deux planètes ne peuvent tourner dans la même orbite». Mais Pie VII autorisa la reconstitution de l'ordre en 1814. La bulle qui rétablit la société définit à nouveau sa mission. Celle-ci est «de prêcher, de confesser, de se consacrer à l'éducation de la jeunesse catholique suivant les principes de la foi et les règles de l'ordre, enfin de diriger les collèges et les séminaires». On voit que la mission pédagogique de l'ordre y est nettement affirmée.

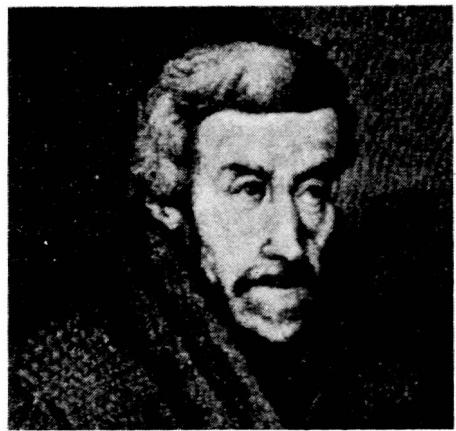
A côté de la «Réformation», qui repousse l'autorité du pape, les jésuites ont un second adversaire à combattre, qu'ils appellent la «Révolution»; par quoi il faut entendre ce principe moderne qui, depuis le philosophe hollandais Spinoza au XVIII^e siècle, se pose en antagoniste de la religion catholique, et tend à opérer une transformation radicale dans les institutions religieuses et politiques.

LE RATIO STUDIORUM

L'un des moyens d'action de la Compagnie de Jésus fut donc la création de collèges secondaires pour les jeunes nobles et les fils de la haute bourgeoisie, ce qui lui permettait de former selon ses vues l'esprit et le cœur de ceux que leur rang social promettait à la direction de l'Etat et de la société.

On ne saurait surestimer l'œuvre de la compagnie dans ce domaine. Au XVIII^e siècle, elle entretenait dans l'ensemble des pays catholiques plus de 600 collèges, dont certains avaient 2000 élèves. De brillants «sujets» sont sortis des écoles jésuites: citons, pour la France seulement le grand Condé, le maréchal de Luxembourg, Corneille, Molière, Descartes, Fléchier, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, et en notre siècle... le général de Gaulle.

Les collèges des jésuites sont soumis à un règlement minutieux, qui définit tout le système pédagogique de la compagnie: le *Ratio et institutio studiorum societatis Jesu*.



CANISIUS

Pierre Schneuwly et Pierre Canisius

Le 10 décembre 1580 arrivent à Fribourg deux jésuites chargés d'assurer le succès de la Contre-Réforme: les R.P. Pierre Canisius, Néerlandais, et Andrew, Britannique. Le premier va marquer Fribourg pour les siècles à venir, comme Calvin a marqué Genève.

Il serait injuste d'attribuer aux seuls jésuites étrangers la fidélité de Fribourg à Rome. L'âme de cette fidélité fribourgeoise, c'est d'abord le prévôt Pierre Schneuwly, personnage admirable, trop peu connu hors de sa cité. Il a compris d'emblée qu'il ne suffisait pas de combattre la Réforme, mais qu'il fallait réformer de l'intérieur l'Eglise catholique. Il saisit de même que l'ignorance est à la base des maux du siècle; qu'il faut combattre les réformés sur le terrain des études, et réorganiser l'enseignement catholique.

Il s'attaque à ces deux tâches dans la cité dont il est spirituellement responsable. «S'entourant d'un consistoire habilement composé, il réforme les mœurs et la discipline ecclésiastique, convoque le clergé en Synode diocésain, le tance, lui dicte des ordres, bref relève rapidement le niveau moral et intellectuel des curés et des prêtres.»

D'autre part, il obtient du gouvernement la création d'un Conseil d'éducation doté d'une solide autorité et jouissant d'une complète indépendance: cette Chambre des Scholarques met au point en 1577 un règlement scolaire exceptionnel pour l'époque, le «Catharinensbuch». Schneuwly, soutenu par le nonce Bonomi, exige des couvents une contribution annuelle pour l'éducation de quelques jeunes gens doués et pauvres: ce sont les premières bourses d'études et autres aides à l'instruction...

Bref, Pierre Canisius arrive sur un terrain bien préparé par des Fribourgeois; il va le faire fructifier spirituellement et intellectuellement. Il sera «le père, fondateur et second patron du Collège Saint-Michel,

celui dont le fin visage d'humaniste et d'ascète est représenté dans le jardin de la maison à laquelle il donna un lustre extraordinaire».

Pierre Canisius, déjà fameux par son catéchisme, vient d'atteindre la soixantaine. Il œuvre dix-sept ans à Fribourg, où il s'éteint le 21 décembre 1597. Il se voue à la prédication et à l'enseignement de la théologie, laissant à d'autres la direction pratique du Collège. Son influence est spirituelle, mais elle marque d'autant plus profondément le Collège. «L'esprit du fondateur n'a jamais disparu de la maison, l'empreinte dont il a marqué celle-ci demeure lisible aujourd'hui» remarque Léon Savary.

Par sa prédication inlassable dans les campagnes, Pierre Canisius donne à la foi catholique des fondements solides dans la population fribourgeoise; déjà le peuple tient pour un saint son père spirituel, et l'empêche de quitter Fribourg «precibus armatis», par des prières appuyées d'arguments armés! Ils ont besoin de sa parole — ils ne veulent pas davantage que leur échappe le corps d'un futur saint, qui deviendra une relique précieuse entre toutes. «N'ayant dans leur ville aucun corps saint, ils ne voulaient pas permettre qu'il s'en allât chez d'autres déposer sa dépouille mortelle.»

Fribourg a conservé par bonheur non seulement le corps, mais l'esprit de saint Pierre Canisius.

G. Duplain



Deux illustrations: Les échasses et le cerf-volant, extraits du plus ancien livre suisse pour les enfants: 26 jeux innocents pour enfants. Estampe de Conrad Meyer, 1657.

Ce code à peu près immuable organise, jusque dans les détails les plus infimes, la vie matérielle, pédagogique, spirituelle et disciplinaire des établissements scolaires jésuites. Une partie importante de l'ouvrage a été écrite par Ignace de Loyola lui-même. Le plan d'études fut complété en 1588 par cinq pères, puis mis à l'essai et, après expérience faite, publié à la fin du XVI^e siècle. Il n'a été modifié depuis qu'avec une extrême prudence. L'auteur du remaniement de 1832, le général Roothaan, déclare qu'il n'est pas question d'un nouveau plan, mais qu'il s'est agi simplement d'approprier le plan ancien aux besoins de l'époque, notamment en introduisant trois nouveaux objets d'enseignement: les mathématiques, la physique et la langue maternelle. «Rien d'essentiel, dit cet auteur, ne pouvait être changé dans un plan dont l'excellence a été démontrée par deux siècles d'expérience.»

Le programme imposé par le Ratio Studiorum donne la primauté à l'enseignement religieux, à la philosophie thomiste, aux lettres classiques (latin et grec) et à la rhétorique. De tout temps, les jésuites ont manifesté de la méfiance et du mépris à l'égard de l'histoire. Celle-ci fut longtemps exclue de leurs programmes scolaires.

Le Ratio Studiorum décrit avec soin les procédés d'entraînement intellectuel considérés comme les plus profitables aux élèves: les prélections (ou explications raisonnées de textes littéraires), les concertations (ou reprises inlassables des connaissances à assimiler), les disputes (ou débats sur des thèses imposées), les imitations (ou constructions de morceaux d'éloquence, en prose ou en vers, à partir de modèles donnés), les leçons de mémoire (sortes d'exercices systématiques de mémorisation), les thèmes (dont la pratique fréquente favorise l'étude des langues anciennes).

Le Ratio Studiorum prévoit aussi l'éducation morale. Il règle avec une attention particulière la discipline des collèges. Celle-ci est à la fois spectaculaire et habile: spectaculaire par l'apparat qui accompagne les sanctions; habile par le dosage des éloges et des récompenses, par la participation des élèves au gouvernement des classes, au sein desquelles on crée des hiérarchies compliquées. On a reproché au système éducatif des jésuites, avec raison semble-t-il, de confondre émulation et rivalité, et d'encourager, sans scrupule aucun, l'espionnage et la délation.

Citons enfin, parmi les principes et procédés caractéristiques de l'éducation jésuite, l'obéissance passive à l'autorité professorale, le respect absolu de l'horaire de travail et de loisirs, un souci louable de l'hygiène physique et alimentaire des élèves, le contrôle quotidien et méticuleux des devoirs écrits et des leçons à apprendre.

LE FORMALISME JÉSUITE

Dans le domaine pédagogique proprement dit, les critiques que l'on formule à l'égard des jésuites portent surtout sur ce qu'on a coutume d'appeler leur formalisme.

On reproche au Ratio Studiorum, par exemple, d'imposer aux professeurs et aux élèves un choix exclusif d'auteurs, et des listes limitées de morceaux soigneusement expurgés que, de plus, l'on doit étudier dans un ordre donné.

Pour comprendre les raisons d'une attitude aussi rigide, il faut se souvenir que les intentions d'Ignace de Loyola étaient avant tout religieuses: rétablir l'Eglise dans toutes ses prérogatives, lui redonner, notamment, le monopole de la formation des élites. Pour atteindre un tel but, la Compagnie de Jésus tenta une conciliation des idées nouvelles avec certains procédés scolastiques demeurés valables. Les jésuites ne voulaient pas désavouer une méthode qui avait été pendant des siècles celle du catholicisme; mais, par ailleurs, ils ne pouvaient dédaigner avec désinvolture les conceptions humanistes remises en honneur par la Renaissance. La suprême habileté des pères fut d'annexer ces principes afin d'en mieux diriger le développement. Il en fut ainsi de l'étude des Anciens: par crainte que, livrée à son mouvement propre, elle n'aboutit à un néo-paganisme culturel, les jésuites la vidèrent de son contenu profond, et n'en gardèrent que les formes extérieures.

Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que le formalisme de la Compagnie de Jésus ne résulte nullement d'une déficience pédagogique inconsciente; il est sans aucun doute le fruit du prosélytisme et d'une politique adroite.

ENCORE QUELQUES REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

Il est intéressant de noter que certains aspects du formalisme prétendument jésuite ne furent pas, jusqu'à la Révolution française, l'apanage exclusif de la Compagnie de Jésus. Il y a au XVI^e siècle une incontestable ressemblance — elle ne manque pas de piquant! — entre la pédagogie des pères et celle qui fut inspirée par la Réforme protestante: même engouement pour les études classiques, pour la grammaire considérée comme le levier tout puissant de la rhétorique; même attitude dédaigneuse envers les mathématiques, les sciences, les langues vivantes, la langue maternelle comprise; même foi absolue dans la vertu des moyens d'émulation pour stimuler le zèle des élèves.

Il n'en reste pas moins que certaines doctrines et attitudes sont très spécifiquement jésuites : les unes parce que d'emblée elles ont été en quelque sorte des caractères propres à l'éducation chez les pères ; d'autres parce que, en dépit des vicissitudes de l'Ordre et des graves critiques dont il fut l'objet, elles se sont perpétuées anachroniquement à travers les siècles, alors que tous les autres mouvements pédagogiques les abandonnaient.

Ainsi, par exemple, la discipline extraordinairement sévère à laquelle sont soumises les intelligences, conséquence naturelle de ce principe qui domine l'Ordre des jésuites tout entier : « Toute vérité doit s'identifier avec la volonté du supérieur, laquelle doit être respectée et exécutée, obéie comme la volonté de Jésus-Christ. »

On est loin de la liberté de pensée qui tient aujourd'hui une si large place dans les études secondaires et supérieures ! On est loin de l'étudiant actuel qui veut tout examiner et tout sonder lui-même, au risque de s'abîmer dans le doute et dans l'erreur !

Un autre caractère bien jésuite : le souci d'adapter l'action éducative — et en particulier l'action punitive — à la condition future des étudiants. « Les élèves qui paraissent, vu leur âge et leur extérieur, faibles, insignifiants, peut-être même méprisables, seront dans peu des jeunes gens et des hommes qui pourront parvenir aux dignités, à la fortune ou à la puissance, en sorte qu'il se peut qu'on soit obligé de rechercher leur faveur ou qu'on dépende de leur volonté ; c'est pourquoi il importe de bien peser la manière de les traiter et de les punir. »

Il y a sans doute dans ce conseil aux professeurs une part de grande sagesse. N'est-ce pas une excellente chose que de ne jamais oublier, quand nous punissons un enfant, que nous avons devant nous un futur adulte méritant tous nos soins, toute notre sollicitude ?

Malheureusement, le conseil renferme aussi un calcul intéressé, et c'est ce calcul qui est gênant et qui fut souvent reproché avec véhémence à la Compagnie de Jésus.

Citons enfin la trop fameuse délation qui, dans les établissements jésuites, aurait été érigée en véritable moyen éducatif. Avant de condamner absolument ce procédé, il faudrait savoir dans quelle mesure il était employé, s'il embrassait tous les actes de la vie ou s'il était restreint seulement à certaines transgressions précises.

Cet exemple de la délation légitimée va nous permettre une brève conclusion.

Nous pensons personnellement, que l'on a sans doute accusé les pédagogues jésuites de plus de méfaits qu'ils n'en ont commis. Si l'on examine avec objectivité l'ensemble des règles qui régissent leur action éducative, on se convainc bientôt qu'elles découlent de justes principes. Ce qui nous choque chez les pères, c'est moins les fondements que l'application trop rigoureuse qu'ils en ont faite parfois. Une telle constatation implique une leçon que les maîtres actuels peuvent méditer avec profit, car le sectarisme doctrinal et méthodologique les menace de nos jours comme il a menacé leurs prédecesseurs de tous les temps.

Le nombre des collèges jésuites dans le monde entier ne cessa d'augmenter ; on en compait, en 1650 déjà, 372 dont certains accueillaient jusqu'à deux mille élèves ?



LES EXCÈS DE LA FOI

UNE PIÉTÉ PARFOIS EXAGÉRÉE

A côté du culte des reliques, la croyance aux miracles fut aussi un trait de la piété vers la fin du Moyen Age. Cela entraîna aussi, à l'époque, des impostures religieuses :

ainsi, en 1507, au couvent des Dominicains de Berne, des simulacres d'apparitions et la prétendue stigmatisation du frère convers Hans Jetzer donnèrent lieu à un procès spectaculaire et à des exécutions.

Chronique lucernoise de Diebold Schilling



RÉPRESSION DE LA SORCELLERIE EN SUISSE

Psychose collective qui atteignit l'Europe entière à la fin du Moyen Age et au début des temps modernes, qui extermina des centaines de milliers d'hommes et de femmes, victimes de tortures et de supplices tous plus épouvantables les uns que les autres, la folie de la sorcellerie sévit également en Suisse, sans distinction de confession ni de langue. Les premières traces de la répression de la sorcellerie sur sol helvétique remontent au XIV^e siècle, avec un maximum d'intensité cruelle en zone francophone. Sans aucun doute, le mouvement procéda de l'interdiction de mouvements dissidents par les autorités de l'Eglise officielle. Au départ, il s'agit surtout de procès d'hérétiques au sens propre. Il semble aussi, entre autres, que dans la partie francophone de la Suisse on ait appelé souvent « vauderie » le prétendu délit de sorcellerie, ce qui évoque la secte des Vaudois du Piémont d'avant la Réforme. La querelle classique avec les soi-disant hérétiques céda de plus en plus la place, toutefois, à des conceptions superstitieuses sur le pouvoir maléfique et la monstruosité d'hommes et de femmes habités par le diable. L'effroi psychologique attaché à ces opinions propagées par les plus hautes autorités religieuses et civiles explique pourquoi personne ou presque ne se soit opposé dans le peuple à une si abominable barbarie.

L'extension de la répression de la sorcellerie fut également servie par le fait que les biens des « possédés », sorcières et sorciers, devenaient en général la propriété des pouvoirs publics. Dès le milieu du XVI^e siècle, la responsabilité de la répression glissa peu à peu des mains de la puissance spirituelle à celles de la puissance temporelle.

La hantise de la sorcellerie suscita un maximum de cruauté au XV^e siècle. Au total, dans l'ensemble de la Confédération, des milliers de sujets connurent la torture et le bûcher. En 1737-1738, Zoug fut encore le théâtre d'un procès collectif — néanmoins exceptionnel à l'époque — intenté à un groupe de femmes qui furent soumises à la torture et conduites au supplice. Le dernier procès pour sorcellerie s'acheva en 1782 sur territoire suisse à Glaris avec le supplice d'une servante, Anna Göldi, accusée d'avoir envoûté un enfant de son maître.

Les oratoriens, les janséistes et les frères des Ecoles chrétiennes

Au XVII^e siècle, la stabilité politique de la France favorisa l'organisation des institutions éducatives, cependant que se précisait les doctrines issues de la Renaissance. L'art pédagogique progressa surtout grâce à trois ordres religieux : la Compagnie de Jésus, la Congrégation de l'Oratoire et la Congrégation des frères des Ecoles chrétiennes. Il fut aussi influencé positivement — à l'école primaire comme dans les collèges secondaires — par l'exemple et les méthodes des jansénistes de Port-Royal-des-Champs.

L'université, en revanche, demeura jusqu'à la fin du siècle une institution décadente et rétrograde. Incapable de remédier aux vieux vices scolastiques, elle ne réforma guère ses mœurs et n'eut d'autre prestige que celui qu'elle tirait de la collation des titres.

La pédagogie des jésuites avait marqué un progrès sur celle du Moyen Age. Mais encore très dogmatique, elle demeurait figée, sans possibilité de perfectionnement. La méthode oratorienne, moins superficielle et moins formaliste, devait devenir au cours du XVII^e siècle la grande rivale de l'éducation jésuite.

LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE fut fondée en 1611 par le cardinal de Bérulle en vue de former des prêtres professeurs et d'ouvrir des collèges secondaires. Le premier établissement oratorien d'enseignement fut créé à Dieppe en 1614.

Contrairement aux jésuites, les oratoriens unissaient à l'ardeur du sentiment religieux l'amour de la liberté intellectuelle. Ils firent de grands efforts pour élaborer une méthode éducative à la fois chrétienne et libérale, catholique sans abus de dévotion, solide sans excès d'érudition.

La philosophie de Descartes eut certainement une grande influence sur les penseurs de l'Oratoire, et en particulier sur Malebranche, le plus illustre des oratoriens.

LE CARTÉSIANISME apparaît comme une interprétation intellectualiste et mathématique du monde. Il fait de « l'évidence de raison » — à laquelle on arrive par le raisonnement logique — le critère de la vérité, le principe de toute certitude : « Pour atteindre à la vérité, il faut une fois dans sa vie se défaire de toutes les opinions que l'on a reçues et reconstruire de nouveau, et dès le fondement, tous les systèmes de ses connaissances. » Une telle doctrine philosophique devait ouvrir la voie à une psychologie rationaliste, et faire de l'expérience oratorienne une des premières tentatives pratiques de la pédagogie moderne.

Les innovations des oratoriens, par rapport à la méthode jésuite, portèrent sur les points suivants : la base de départ des études est le français, non le latin ; l'exercice fondamental n'est pas le thème, mais la version ; les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, l'histoire et la géographie occupent une place honorable dans les programmes.

Le succès des collèges de l'Oratoire devait nécessairement susciter la jalousie des jésuites alors tout puissants. La Compagnie de Jésus livra contre ses rivaux des assauts sournois, mais ne put ruiner le prestige d'un système éducatif plus libéral et plus humain que le sien.

LE JANSÉNISME est la doctrine du théologien hollandais Jansénius, qui fut défendue en France par un groupe d'esprits éminents : les théologiens et pédagogues de Port-Royal. Elle affirmait la perversion du monde, la déchéance originelle de l'homme, la prédestination, c'est-à-dire la croyance que certaines âmes sont élues d'avance par Dieu et conduites à la gloire éternelle par une grâce gratuite — les autres âmes étant au contraire inexorablement réprouvées. Le jansénisme tend évidemment à limiter le libre-arbitre de l'homme. Il incite à concevoir une morale austère et minutieuse, et à isoler le plus possible les enfants des contacts impurs du monde et de ses vanités.

Les jansénistes français prirent le nom de Solitaires et, sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran, se retirèrent en communauté à Port-Royal-des-Champs, près de Chevreuse en Ile-de-France. Parmi leurs adeptes les plus réputés, citons les frères Arnauld et leur sœur Angélique, Lancelot, Nicole, Jacqueline Pascal. On sait que le grand Blaise Pascal, frère de Jacqueline, prit parti pour les jansénistes dans la querelle théologique qui les opposa à la Compagnie de Jésus. Pamphlétaire de génie, il dénonça la moral facile des jésuites en dix-huit « Lettres provinciales » qui sont, par la vigueur du raisonnement et par la limpidité de la forme, un des premiers chefs-d'œuvre classiques.

Attriés par le problème de l'éducation, les Solitaires devinrent très tôt de remarquables pédagogues, à la fois théoriciens et praticiens, s'occupant de l'éducation des petits aussi bien que de l'enseignement secondaire. Dans leurs « Petites Ecoles », ils n'acceptaient que de faibles effectifs de six ou sept élèves, afin de pouvoir, le cas échéant, y pratiquer un enseignement individualisé.

L'éducation janséniste reposait sur des principes très justes. Les maîtres des « Petites Ecoles » estimaient que la connaissance n'est pas un but, mais un moyen d'exercer l'intelligence et de former la volonté. Ils n'étaient pas des humanistes de la forme, comme les jésuites, mais des humanistes du raisonnement. Ils mirent au point une méthode d'éducation intellectuelle conforme aux idées de Montaigne et de Descartes, c'est-à-dire préparant des hommes au jugement sain et à la conscience droite.

Comme chez les oratoriens, les études chez les jansénistes commençaient en français. C'est dans les « Petites Ecoles » de Port-Royal que Racine forma son goût et acquit son sens délicat de l'hellenisme.

Les Solitaires furent les premiers qui donnèrent aux maîtres de véritables « techniques » pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. C'est à Pascal — conseiller de Jacqueline, laquelle s'occupait à Port-Royal de l'éducation de filles — que l'on doit une nouvelle méthode pour enseigner à lire, celle qui consiste à lire, celle qui consiste à désigner les lettres par leur son naturel, par leur valeur phonétique, et non par leur nom conventionnel.

L'éducation morale chez les jansénistes est le corollaire de leurs croyances théologiques pessimistes. Dans les « Petites Ecoles », l'ambiance était rigoriste, la discipline très prudente, tempérée cependant par la grande piété des éducateurs, par leur charité parfaite et leur amour désintéressé de l'enfant.

Les écoles jansénistes avaient pris corps en 1646. En 1660 déjà, elles étaient interdites par Louis XIV sur l'instigation des jésuites, adversaires implacables de tout concurrent en matière d'éducation. L'expérience des Solitaires porta en tout et pour tout sur un millier d'élèves, mais elle eut un rayonnement incontestable et elle devait marquer la pédagogie ultérieure.

Les écoles primaires étaient nombreuses en France au XVII^e siècle. Mais si leur nombre était loin d'être négligeable, le niveau intellectuel des instituteurs, nommés uniquement pour leur zèle religieux, était tel que l'enseignement n'avait pratiquement aucune valeur. Le progrès qui devait se manifester à la fin du siècle est dû à l'influence de l'expérience janséniste et aux efforts d'un nouvel ordre religieux: **LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES**.

La première communauté de ces frères enseignants fut fondée vers 1680 par Jean-Baptiste de La Salle, dans l'intention de former des maîtres primaires et d'ouvrir des écoles pour le peuple. Elle ne s'occupa jamais de l'enseignement secondaire, ni de préceptorats aristocratiques.

Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) était un prêtre de Reims, issu d'une famille noble et riche. Il ambitionna d'ouvrir de bonnes « écoles mineures » gratuites. L'un de ses premiers soucis fut de préparer des maîtres compétents. Il créa un institut de formation pédagogique et jeta les bases de la Congrégation des frères des Ecoles chrétiennes, à l'organisation de laquelle il consacra toutes ses forces et toute sa fortune. Sa vie fut jalonnée de contrariétés et même de persécutions. Il dut notamment soutenir une lutte épisante contre le grand chantre de Notre-Dame de Paris, qui prétendait détenir le privilège exclusif de l'instruction populaire. Les difficultés n'empêchèrent pas la nouvelle congrégation de prospérer. A la mort de son fondateur, elle possédait vingt-trois communautés dont l'une à Rome. En 1789, l'ordre comptait plus de mille frères, éduquant trente-six mille élèves.

Jean-Baptiste de La Salle a laissé de nombreux écrits pédagogiques; le plus connu est intitulé « *La conduite des écoles* ». On trouve dans cet ouvrage les germes de quelques principes modernes: le respect de la psychologie de l'enfant — et surtout de son besoin d'activité — la culture des sens, le raisonnement inductif, le souci de l'hygiène et de l'éducation physique.

La Salle enseignait à lire aux jeunes élèves à partir de mots et de textes français, non latins. Il voulait une grammaire pratique, une arithmétique concrète, une écriture simplifiée. En vue de la formation professionnelle, il introduisit dans les programmes le dessin industriel.

Il est cependant un domaine où La Salle ne paraît guère novateur: c'est celui de l'esprit général qu'il faisait régner dans ses institutions. La discipline y demeurait très stricte, beaucoup plus proche de celle des jésuites que du sympathique libéralisme des oratoriens. Réprimandes, pénitences, châtiments corporels (férules et verges!), espionnages mutuels: autant de procédés minutieusement prévus dans « *La conduite des écoles* » et qui nous paraissent bien éloignés de l'éducation telle que nous la rêvons aujourd'hui.

Jean-Baptiste de La Salle n'en fut pas moins un admirable exemple de foi, d'amour et de persévérance; il eut aussi le mérite d'avoir, le tout premier, insisté sur la responsabilité morale de l'instituteur primaire.

L'éducation des filles

Les auteurs pédagogiques du Moyen Age, soucieux de préserver les filles des tentations du monde, n'avaient jamais préconisé le développement de l'éducation féminine. La plupart des penseurs de la Renaissance manifestèrent à leur tour une certaine répugnance devant l'instruction des filles. Sans doute, au cours du XVI^e siècle, le nombre des femmes instruites augmenta-t-il, surtout dans l'aristocratie. Toutefois, les éducations féminines soignées demeuraient exceptionnelles. Le sentiment public n'y était pas encore acquis.

Le XVII^e siècle, en revanche, va poser le problème de l'orientation qu'il convient de donner à la formation intellectuelle des filles. Les idées nouvelles se présentèrent sous la forme d'un essai pratique — celui de Mme de Maintenon à Saint-Cyr — et d'un traité d'éducation — celui qu'écrivit Fénelon, archevêque de Cambrai.

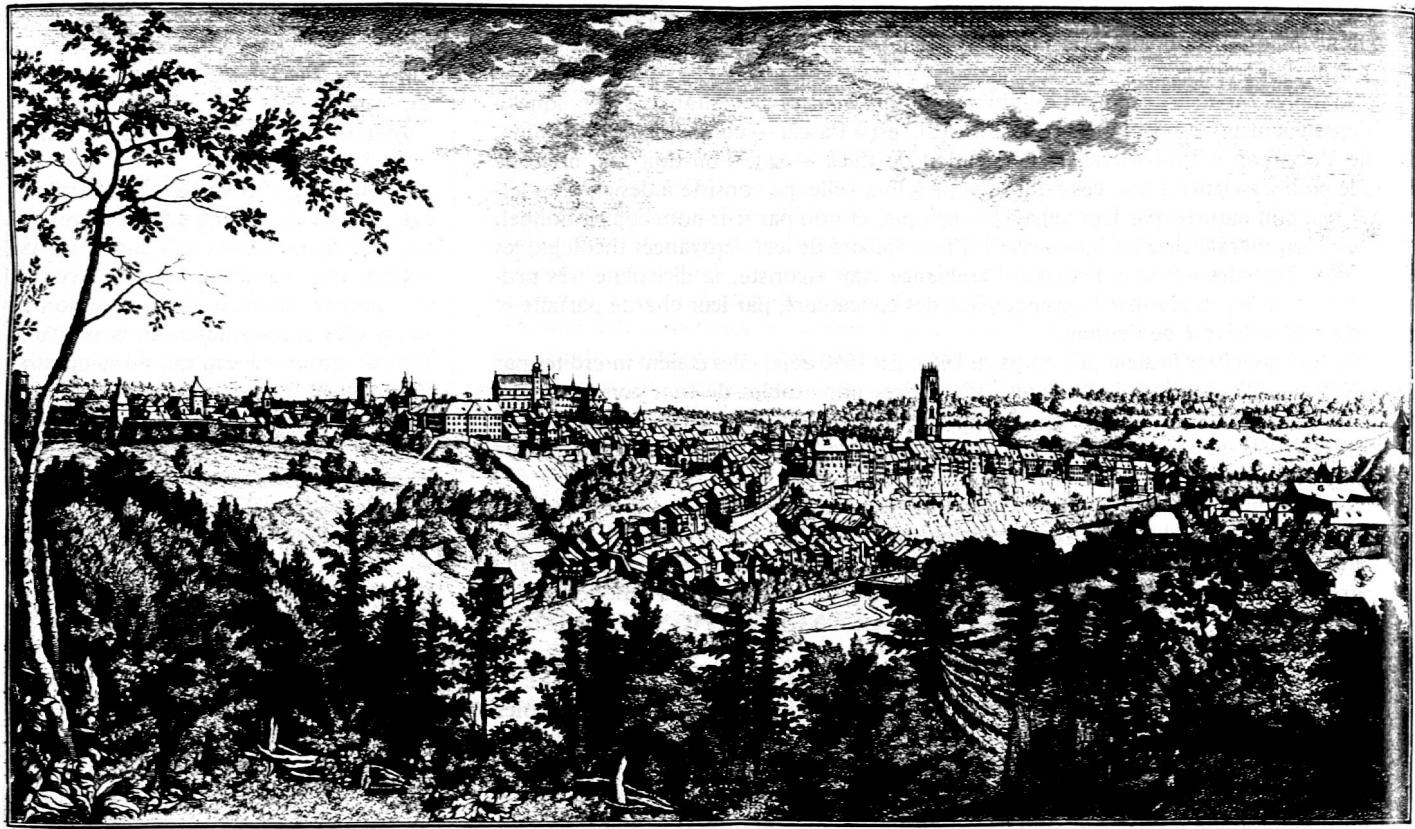
Violette Giddey



LA TORTURE
D'après une ancienne gravure empruntée à un écrit de Th. Murner, de 1509.
Bibliothèque de la ville de Berne.



EXÉCUTION DES MOINES COUPABLES, LE 31 MAI 1509.
Même collection.



FREYBURG

Die Haupt Statt des Cantons gleichen Namens:
Von der Mühle Peiten auszusehen.

A. Der Markt und Peter Kirche zu S. Petrus. B. Das Rathaus. C. Das gesetzte Kloster. Kloster Saint-Maurice. D. Das Hospital. E. Der Hirschenhof. F. Das Collège. G. Das Schloss. H. Die alte Franziskanische Kirche.

FREYBURG

Ville Capitale du Canton du même Nom:
Contre le Sud

A. La plus belle Cathédrale de St. Nicolas. B. La maison de Ville. C. Le Collège des Petits-écoliers. D. Le Couvent des Religieuses de St. Ursule. E. Le grand Hospital. F. La Chapelle Notre-Dame du Secours. G. L'Écouvent des Religieuses Ursulines. H. Montorge. I. Le Habsbiger Land. Vom



FRIBOURG

La situation de Fribourg au milieu de la seconde moitié du XVI^e siècle peut être qualifiée de critique. En politique, cette situation est caractérisée par un climat de... et d'alternatives, tant en politique extérieure qu'en politique confédérale et intérieure...

Sur le plan économique, Fribourg souffre d'une crise financière aiguë due à l'interruption dans le paiement des soldes et pensions militaires. Les situations politique et financière entreront dans une phase définitivement stable lorsque Fribourg, après 1593, retournera à l'amitié française, Henri IV s'étant converti au catholicisme et ayant payé les arriérés. Dans l'ensemble, les Fribourgeois restent fidèles à l'ancienne religion, mais ils subissent encore une forte infiltration clandestine du protestantisme, pénétration qui demeure dangereuse vu le niveau moral un peu ébranlé de la population et la décadence manifeste du clergé. Pour remédier à ces derniers aspects négatifs, on s'efforce de promouvoir l'instruction et on fonde, sur l'initiative de Pierre Schneuwly, les écoles primaires allemande, française et latine, puis une école supérieure, le Trivium. Ce n'était pas là, certes, le collège rêvé depuis si longtemps, mais c'était sûrement un progrès. Le voeu, sera-t-il un jour réalisé? C'était la question que se posaient les Fribourgeois d'alors.

A.-J. Marquis

André-Jean Marquis nous donne dans son très intéressant ouvrage «Le Collège Saint-Michel de Fribourg» d'utiles renseignements sur la situation et l'évolution de l'enseignement dans les cantons d'obédience catholique:

«A Fribourg, les mœurs laissaient beaucoup à désirer. Certes, il faut être prudent en lisant les jugements des contemporains sur ce sujet, jugements provenant en grande partie des Visiteurs jésuites et, principalement, de Pierre Canisius. Le saint Père Canisius dénonçait surtout, dans ses sermons, l'oisiveté des riches qui perdaient leur temps à se promener, l'excès dans le boire et le manger, l'adultère qui était courant, la fraude dans les affaires, les danses des jeunes, la nuit, à Saint-Léonard, etc., etc... Il y avait aussi la passion du jeu, avec les endettements et les litiges qui s'ensuivaient. A. Maillard avait déjà relevé qu'il y a des pages et des pages là-dessus dans les Manuels du Conseil.

Pour compléter le tableau, il faut ajouter que le clergé n'était pas à la hauteur de sa tâche. Le curé de Saint-Nicolas, Sébastien Werro, affirmait, dans son discours au Synode de 1580, que presque tous les prêtres menaient une vie indigne et impure. Cette décadence morale n' épargnait même pas les couvents...

Le chanoine Fontaine, dans sa Notice historique sur la Chambre des Scholarques de la ville de Fribourg, nous cite deux exemples effarants de l'ignorance des curés de la campagne fribourgeoise. Il semble qu'on ne se souciait pas de leur faire étudier la théologie, puisque les statuts de la Chambre des Scholarques enjoignent à ces derniers d'introduire le catéchisme du Père Canisius dans les écoles du canton, afin que ceux qui en sortaient pour être ordonnés ne fussent pas si ignorants du catéchisme. Le Manual du Chapitre de Saint-Nicolas rapporte que, le 10 décembre 1579, Guillaume de l'Abbaye fut nommé curé d'Autigny, à la condition que, de là au 10 février suivant, il apprit les chapitres du catéchisme romain traitant des sacrements; si, à cette date, il ne savait pas répondre aux questions, il serait déposé. Fort heureusement, il y avait en ville de Fribourg, et, surtout parmi le chapitre de Saint-Nicolas, une élite de prêtres qui faisaient honneur à l'Eglise. Le 28 février 1581, le nonce Jean-François Bonhomini écrivait à Ptolomeo Galli, cardinal de Côme et secrétaire d'Etat de Grégoire XIII, que les chanoines de Fribourg étaient le meilleur clergé qu'il eût rencontré en Suisse. Parmi ces chanoines, il en fut deux surtout qui jouèrent un rôle déterminant dans le renouveau catholique: le curé de Saint-Nicolas, Sébastien Werro, et le prévôt Pierre Schneuwly.

LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Pierre Schneuwly, parent éloigné de Sébastien Werro, jugeant que tout le mal provenait de l'ignorance, entreprit de toutes ses forces la réforme de l'instruction. Cependant, bien avant lui, des efforts avaient déjà été faits à Fribourg pour aménager et rénover l'enseignement. Ces essais furent d'abord entrepris dans le cadre des projets de collège étudiés de concert avec les autres cantons catholiques, dès le lendemain de la Révolution religieuse. De 1535 à 1542, on s'occupa uniquement de chercher pour chaque canton un ou deux maîtres capables d'instruire la jeunesse. A la Diète des cantons catholiques de Lucerne, le 15 novembre 1547, on remarquait sérieusement que les protestants avaient fondé de nombreuses écoles grâce aux biens ecclésiastiques, tandis que les Sept Cantons ne faisaient rien pour instruire des maîtres qui veillissent à la conservation de l'ancienne foi et pour empêcher que la jeunesse ne fréquentât les écoles protestantes. Le Gouvernement fribourgeois intervint dans la discussion à la Diète de Baden du 12 mars 1548, disant qu'il n'était pas bon de répartir les maîtres en plusieurs localités et, pour ce motif, il proposait Fribourg comme siège de l'école supérieure prévue. Les 18 novembre 1550 et 10 mars 1551, on décida de demander à l'abbé de Saint-Gall de fonder cette école à Rorschach. Puis, le 4 décembre 1558, les Sept Cantons catholiques s'entendirent pour appeler deux ou trois hommes érudits et pour fonder une école à Fribourg, Rapperswil, Bremgarten ou ailleurs, l'entretenant grâce aux contributions des prélatures et des couvents. Après quoi, on laissa tomber le sujet et on ne fit rien de concret. Enfin, le 29 septembre 1568, les cantons catholiques décidèrent d'édifier leur «haute école» en Suisse (contre Constance) et, si possible, à Rapperswil. L'argent nécessaire devait être fourni par les cantons et les couvents. Les délégués à la Diète chargèrent alors le Landammann Melchior Lussy de Nidwald d'écrire à Pierre Canisius à Rome et à d'autres jésuites, les priant de venir en Suisse ouvrir le nouveau centre d'instruction. Il n'en fut rien. Les Sept Cantons tentèrent alors d'entreprendre quelque chose à Locarno, mais sans plus de succès. Dès 1571, Fribourg et Soleure, engagés dans l'affaire de Genève, se distancèrent complètement des autres cantons catholiques dans cette question.

En écartant les incidences politiques dans le projet, tous les plans échouèrent pour trois raisons. Premièrement, le trop grand nombre de candidatures pour le siège de l'école: Constance, Lucerne, Rapperswil, Fribourg et Locarno; ensuite, le manque de générosité et de solidarité dans le financement de l'entreprise, enfin, l'idée vague que l'on se faisait de la forme à donner à l'établissement appelé tantôt «collegium», tantôt «séminaire», «bonne école», «haute école» ou «université». En outre, on mettait tantôt l'accent sur la préparation d'un bon clergé, tantôt sur la formation de futurs magistrats.

Cependant, il semble bien que les cantons catholiques aient, au moins au début, songé à une université, car, dans son instruction en vue de la Diète de Baden du 30 juillet 1548, Fribourg proposait de fixer d'abord la science que l'on pourrait le plus avantageusement enseigner à la jeunesse: la philosophie? le droit? la théologie ou l'Écriture sainte? Alors seulement, on pourrait appeler des professeurs et fonder l'école à Fribourg. Glarean que l'on avait déjà sollicité pour cette entreprise avait répondu aux Sept Cantons, le 18 juillet 1548, qu'au lieu de fonder une université, ils feraient mieux de veiller à ce qu'il y ait de bons maîtres d'école à la ville et à la campagne et que les garçons acquièrent une bonne base en grammaire et en latin. Après quoi, chaque canton en enverrait un ou deux à Paris, à Cologne ou dans d'autres universités catholiques, en leur accordant un subside, s'il s'agissait d'étudiants pauvres et se destinant au sacerdoce.

Pour finir, Lucerne se décida à faire cavalier seul et fit venir, le 7 août 1574, les deux premiers jésuites dans ses murs. Trois ans après, en automne, les Lucernois ouvraient le premier collège catholique de Suisse, qui devint rapidement célèbre. Quant à Fribourg, elle avait, dès les débuts, pris au sérieux les propositions émises lors des Diètes par les Cantons catholiques. Aux doléances formulées par ceux-ci à Baden, le 7 mai 1548, le délégué de Fribourg répondait, le 12 juin suivant: «Notre ville possède un prédicateur très savant, qui enseigne à de jeunes garçons venus de divers endroits. Il les éduque bien, et ne leur permet pas de prononcer un seul mot d'allemand.» Ce «prédicateur très savant» n'était autre que Simon Schibenhart, appelé d'Augsbourg par Messeigneurs, en 1545, et nommé, la même année, chanoine et prédicateur de Saint-Nicolas. Schübenhart se dévoua beaucoup pour les écoles de Fribourg. Il créa, en 1552, une bourse d'étude, pour donner à de pauvres jeunes gens la possibilité d'étudier à l'université. Le capital déposé se montait à 300 écus d'or, les intérêts étant de 15 livres. Hélas! Simon Schibenhart ne resta que six ans à Fribourg. Il dut quitter la ville, chassé en quelque sorte par le clergé de la Collégiale qui ne voulait rien entendre de ses réformes sur le plan ecclésiastique. Mais, fort heureusement, sa bourse d'étude subsista dont l'un des bénéficiaires fut le deuxième réformateur des écoles, Pierre Schneuwly.

Schneuwly avait reconnu que la déchéance morale du clergé était due à son manque d'intérêt pour l'étude et à sa formation négligée. Est-ce lui qui, en 1566, suggéra au Conseil de fonder un collège avec trois ou quatre maîtres, qui y enseigneraient la grammaire, la

L'enfance de Pierre Schneuwly n'est guère connue. On pense qu'il est né vers 1539. Son père, issu d'une vieille famille patricienne, fut avoyer de Morat vers 1535 et bailli de Romont en 1540. Il mourut en 1587, après avoir été conseiller dès 1553. Son fils Pierre fit ses premières études à Fribourg. Schibenhart, ayant découvert les talents du jeune homme, lui accorda sa bourse et il semble que l'élève suivit son maître à Augsbourg où il acquit bientôt le grade de Magister Artium. Ordonné prêtre et dès son retour à Fribourg, il fut nommé par le Conseil, à l'âge de 27 ans, prédicateur et chanoine de Saint-Nicolas. Schneuwly, imbu des idées réformatrices de Simon Schibenhart, s'efforça d'améliorer l'enseignement. Toujours selon Franz Heinemann, c'est lui qui introduisit dans les écoles, avec le Catéchisme du Père Canisius, les leçons de catéchisme et le poste de catéchiste; tout cela en vue de faciliter la formation des futurs ecclésiastiques.

Sébastien Werro, de François, membre du Conseil et Banneret et de Marie Wicht, naquit en 1555. Il eut un frère, François, orfèvre et membre du Petit Conseil, dès 1604. Sébastien fréquenta vraisemblablement l'école latine, puis alla étudier à Fribourg en Brisgau, de 1571 à 1574. Après son ordination à la prêtrise, en 1577, il fut nommé successivement membre de la Chambre des Scholarques, chanoine, curé de Fribourg de 1580 à 1590. Après un long séjour à Rome, où il acquit, le 10 mai 1593, le grade de docteur ès sciences bibliques, il devint prévôt en 1596, puis Vicaire Général de 1598 à 1600. Il résilia alors cette fonction et mourut le 27 novembre 1614.

«Les Jeux d'enfants», ce délicieux recueil surchargé qu'a réalisé Bruegel, prouve qu'en quatre cents ans les amusements des enfants n'ont guère changé. Les détails présentés ci-dessous et sur la page opposée, dans lesquels d'ailleurs les enfants peints par Bruegel ressemblent à de petits adultes, montrent quelques jeux encore en usage aujourd'hui.



Les échasses



Le jeu de la toupie



Les billes

rhétorique et la dialectique? On l'ignore, comme on ne sait rien non plus du travail de la commission instituée à cet effet. Il fallut attendre l'année 1571 pour voir naître la première étape dans la réalisation de ces plans. Cette année-là, Schneuwly présenta aux autorités sa première ordonnance scolaire qui prévoyait une école divisée en trois sections: une allemande, une française et une latine. A propos des langues, les deux tiers de la population fribourgeoise parlaient le français. Mais, comme tous les autres cantons confédérés étaient de langue allemande, les gouvernements de Fribourg avaient décidé, dès l'entrée de leur ville dans la Confédération (1481), que tous les actes publics, édits et procès, seraient publiés en allemand. Autrement dit, l'allemand était devenu la langue officielle. En 1572, le Conseil décrétait: «A la maison, on aura soin de faire parler l'allemand aux enfants, et non la grossière langue française!»

En même temps qu'il accordait son approbation à l'ordonnance scolaire de Schneuwly, le gouvernement créait un Conseil scolaire, la Chambre des Scholarques, formée de trois ecclésiastiques et de trois laïcs qui avaient pour tâche de contrôler la marche de l'école et d'assister aux examens et aux promotions. Selon Gaston Castella, les premiers scholarques furent: le prévôt Duvillard, les chanoines Schneuwly et Butzlin, le chancelier Franz Gurnel et les conseillers Peter Kunzli et Wilhelm Krummenstoll. Les scholarques, avec Schneuwly à leur tête, se mirent aussitôt à l'œuvre et résolurent de créer une école supérieure, dont l'organisation, la méthode et la discipline furent fixées dans le «Katharinenbuch». Cette nouvelle école supérieure fut appelée «trivium» ou école à trois voies, parce qu'elle comprenait l'enseignement de trois branches: la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Elle s'ouvrit en grande pompe en 1577, dans les salles de l'Abbaye des Gentilhommes, transformée en école. Ce fut un grand succès; elle eut bientôt 300 élèves. Cependant, l'enthousiasme fut de courte durée, les difficultés de recruter un personnel enseignant compétent se faisant toujours plus sentir.

Pierre Schneuwly qui, après dix ans d'efforts incessants, voyait se réaliser un de ses rêves, fut nommé, la même année, Prévôt du Chapitre de Saint-Nicolas. Mais, il n'en resta pas là. Il fallait assurer aux jeunes qui sortaient du Trivium la suite de leurs études dans les universités étrangères. Bien avant l'arrivée de Schneuwly, quelque chose avait déjà été entrepris, en demandant à la plupart des couvents fribourgeois qui ne s'occupaient pas d'école de subvenir à l'entretien des jeunes étudiants. On a vu, plus haut, que Simon Schi-benhart avait fondé une bourse. Le nouveau prévôt fit davantage. En 1571, Fribourg avait quatre bourses d'étude; en 1558, douze. Chaque bourse pour laïc était de 25 écus; celles pour ecclésiastiques de 30 écus. Ainsi, en 1579, Fribourg possédait une école primaire divisée en allemande, française et latine, et une école supérieure correspondant à peu près au gymnase actuel. »

... Le saint Père Canisius n'est pas le fondateur du Collège Saint-Michel. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne joua pas un grand rôle dans les débuts de la nouvelle institution. Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que sa présence à Fribourg a assuré, en partie, la réalisation de l'œuvre de Grégoire XIII. Que l'on se souvienne des cris d'alarme aussitôt lancés lorsqu'il était question de déplacer le «bon Père»! D'ailleurs, ce dont le vénérable vieillard était le plus préoccupé était l'apostolat, et, en premier lieu, la lutte contre le protestantisme et le relèvement moral et spirituel de Fribourg. C'est dans cette action spirituelle que réside son grand mérite. Par son activité apostolique et son influence sur le gouvernement, il a été le principal artisan du rejet définitif de la nouvelle doctrine à Fribourg. Pour ce résultat, d'une part, et pour son rôle présumé dans la fondation du collège, de l'autre, on peut lui appliquer pleinement ce que Ch. Holder écrit dans ses Etudes sur l'Histoire ecclésiastique du canton de Fribourg: «La réforme morale définiti-

tive est l'œuvre du Père Canisius et de ses collaborateurs. Certes les mérites de cet homme de Dieu sont assez grands, pour qu'il ait droit à toute la vénération du peuple fribourgeois et de la Suisse catholique; il n'est pas nécessaire de lui attribuer des mérites que les contemporains eux-mêmes ne lui ont pas connus et que l'histoire consciente et impartiale est obligée de reléguer impitoyablement parmi les légendes.»

La fondation du Collège Saint-Michel porta d'heureux fruits non seulement pour Fribourg, mais encore pour toute la Suisse catholique. Le Vicaire Général Pierre Schneuwly n'exagérait pas lorsqu'il écrivait, en 1583 déjà, à Carlo Borromeo: «Tous les autres cantons catholiques de la Suisse auraient été en danger, si Fribourg était tombé; ce qui serait arrivé si le collège n'avait pas été fondé, grâce aux efforts et par les soins du nonce Bonhomini, et contre la volonté d'un grand nombre de personnes.» On ne pouvait définir, aussi bien et en si peu de mots, toute la question. La fondation du Collège Saint-Michel

fut et demeure, pour toute la Suisse catholique, une page lumineuse de son histoire. Les fruits qu'il porte et le rayonnement dont il jouit encore aujourd'hui ne démentent pas les prévisions que le nonce Bonhomini adressait au Conseil fribourgeois: «Je prévois sous peu des résultats extraordinaires et abondants pour ce collège. Vous en serez les témoins, et même les régions alentours en entendront parler; tout cela à la plus grande gloire de Dieu, pour l'accroissement de la sainte religion catholique, pour le salut de vos âmes et pour l'affirmation glorieuse de votre République.»

A.-J. Marquis

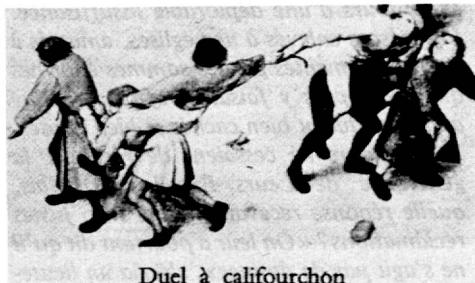


BORROMEO

Les Jeux



Saute-mouton



Duel à califourchon

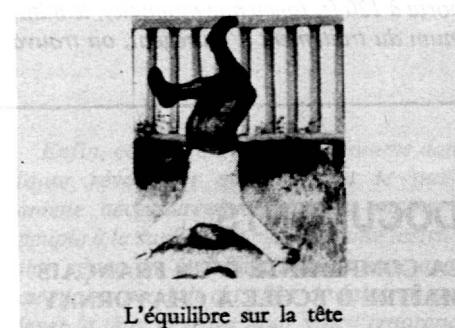


En devinant la bonne main

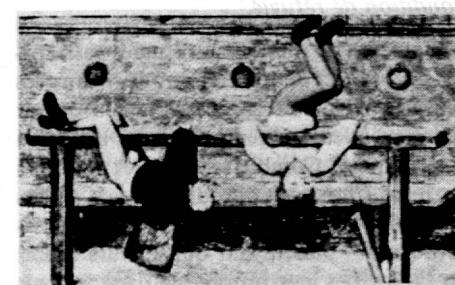
«Alors que dans l'activité d'enseignement et sous le regard du maître la classe n'est qu'une collection d'individus, dans les divertissements, précisés parfois par les règlements des écoles, elle prend cohérence. L'un des jeux collectifs les plus répandus dans toute l'Europe occidentale est sans conteste la coutume qui veut que le jeudi précédent mardi gras (ou parfois d'autres jours du temps de Carnaval) soit organisé un combat de coqs qui permet de désigner comme roi des écoliers le possesseur du coq le plus valeureux. Ce «roi» d'après les règlements scolaires de Grenoble de 1520 «aussitôt devra à ses frais se pourvoir d'une poule; que le maître prenne et porte la poule à l'extrême d'un champ: qu'il la jette en l'air de manière à la laisser voler et courir à son gré; les écoliers se tenant à l'autre extrémité et courant après la poule dès qu'elle sera lancée; celui qui le premier la prendra par la tête sera le victorieux et nommé capio». Le jeu peut parfois déplaire au propriétaire du champ: ainsi à Bais, en février 1482, où les enfants qui allaient «accourir la poule aux champs» sont chassés par un paysan furieux, ce qui déclenche une bagarre qui justifie l'octroi d'une lettre de rémission. Le dimanche suivant, les enfants des écoles, petites et grandes, organisent une «monstre par la ville pour conduire le victorien» où plusieurs sont à cheval, qui s'achève par un repas gras, offert par le père du roi ou une abbaye ou encore fruit des quêtes faites par les écoliers eux-mêmes. Les prérogatives du roi et du «capio» (nommés aussi «prévôt» ou «ministre») durent l'année entière, s'étendant à l'organisation des jeux et à la réduction des châtiments encourus par les écoliers. Quevedo fait état d'une telle festivité où Don Pablos (ici tiré au sort comme roi des coqs), mène juché sur une «rosse étique et mitée», un cortège qui se termine en bataille rangée. Cette coutume atteste clairement l'existence de confréries d'écoliers, parentes ou héritières des abbayes de la jeunesse, qui regroupent les élèves des petites écoles urbaines, tant les commençants que ceux plus avancés dans la grammaire. Les réformateurs scolaires du XVII^e siècle, un Batencour, un Démia et un La Salle, pourfendront de tels usages considérés comme des débauches mondaines, remplaçant le cortège joyeux par une procession sainte, transposant dans des disputes de catéchisme les affrontements autrefois violents, interdisant formellement les congés les jours du carnaval. Un nouveau monde pédagogique se définit...»



La chevauchée, le tambour, les pâtés dans la boue



L'équilibre sur la tête



Jeux à la barre fixe



Les osselets

LE THÉÂTRE SCOLAIRE

«Dès le milieu du XVI^e siècle, le théâtre s'est installé dans les murs du collège. A Paris, où Jodelle et Grévin sont joués sur les scènes des collèges de Boncourt et de Beauvais, comme à Bordeaux où le jeune Montaigne se produit dans les tragédies latines de Buchanan, un usage se définit. Le Ratio studiorum jésuite le reprend à son compte mais s'efforce de le cantonner dans de justes limites en précisant «que les sujets des tragédies et des comédies, lesquelles doivent être latines et très rares, soient sacrés et pieux; qu'il n'y ait entre les actes aucun intermède qui ne soit latin et décent; qu'aucun personnage ou costume de femmes n'y soit introduit». Dans les faits, les Pères de la Compagnie, qui donnent dans la topographie même de leurs établissements une grande place au théâtre — la scène étant installée soit dans la «cour des classes», recouverte d'un vélum en cas de pluie, soit dans la «salle des actions» qui peut servir aussi de lieu de réunion pour la congrégation mariale du collège — respectent mal les injonctions du Ratio. Tout d'abord, les représentations se multiplient dans l'année: à celle de Carnaval et à celle qui, en juillet ou août, donne solennité à la distribution des prix, s'en ajoutent d'autres à l'occasion d'événements locaux ou nationaux, une naissance, une union ou une entrée royale, une victoire ou un traité, le retour d'un protecteur, une prise de possession d'évêché, etc. En 1704 à Louis-le-Grand cinq spectacles sont ainsi joués, deux en janvier, un en février, un en juin, un en août.»

Le sort des «Régents»

Quel était le sort des régents? Encore ici nous trouvons beaucoup à désirer. Dès les premiers temps, les communes furent en principe chargées de toutes les dépenses pour les écoles. Mais plusieurs étaient mal partagées en fait de revenus communaux; d'autres possédaient des biens-fonds ou des capitaux plus ou moins considérables, mais mal administrés et rendant fort peu. Par dessus tout, les répartitions entre les bourgeois constituaient un point capital auquel le sort des régents était trop souvent sacrifié.

Pour le salaire de ceux-ci, on trouve les chiffres suivants: 60, 80, 100, 150, 170, 175 florins, 17 à 20 écus blancs.* Dans plusieurs communes, une contribution est exigée des écoliers pour payer ce misérable salaire, et dans quelques-unes les habitants seuls la paient; les bourgeois en sont exemptés. Le chauffage de la chambre est souvent à la charge des parents; les enfants arrivent à l'école apportant chacun une bûche de bois, qu'ils déposent devant l'orifice du poêle. Lorsque notre première loi de 1806 porta à 120 fr. (ancienne monnaie), le minimum du traitement d'un régent, on trouva

dans cette disposition une amélioration considérable. Les secours fournis par l'Etat ne furent qu'une rare et chétive exception, et toujours d'une déplorable insuffisance. Les trésors enlevés à nos églises, amassés à Berne, augmentés par les sommes énormes que les impôts y faisaient affluer chaque année, y étaient bien cachés et bien gardés. Les pasteurs ne cessaient de réclamer la générosité de Leurs Excellences. Mais, quelle réponse recevaient leurs trop justes réclamations? «On leur a pourtant dit qu'il ne s'agit pas de donner», s'écria un lieutenant baillival qui faisait le dépouillement des rapports fournis par les pasteurs du bailliage

En 1575, Anthoine Gratier, réfugié français de Dijon et régent à Rolle, reçut de la commune 15 florins et de Leurs Excellences 5 florins, pour trois mois de régence dans cette ville. En 1613, Berne accorda 50 florins à la commune d'Apples pour son régent; en 1618 à celle de Montreux 80 florins pour le même objet; en 1621 à St-Prex, 20 florins, s'ils donnent 10 florins et du blé; en 1624 au régent de Granges 10 florins, mais qu'il renonce à mendier et qu'il laisse

en paix la Seigneurie; en 1720 à l'abbaye de Lac-de-Joux 15 florins pour la fondation d'une école.

Les rapports des pasteurs sur l'insuffisance des traitements étaient fréquemment accompagnés d'observations sur l'insécurité de ces ouvriers si mal récompensés. On était forcé de se contenter de ceux qui se présentaient. On confiait assez souvent ces fonctions à de vieux militaires invalides rentrés dans leurs communes depuis les services étrangers. Il semblait parfois que des chevrons sur un uniforme en guenilles équivalussent à un brevet de capacité. Mais c'était un moyen de venir en aide à des hommes que la commune aurait dû en toutes assister. Ailleurs, plusieurs régents furent de pauvres réfugiés français. Il y avait même des écoles qui, après avoir été ouvertes pendant un temps, devaient de nouveau être fermées, par manque total de fonds pour les entretenir...

Ch. Arnichard

*Le florin valait 58 centimes et l'écu blanc 4 fr. 38 centimes (chiffres 1868).

DOCUMENTS

LA COMPLAINTE D'UN FRANÇAIS MAÎTRE D'ECOLE À CHAVORNAY

Un maître d'école de Chavornay, originaire des Cévennes, Pierre Faïsses, parle de la condition de réfugié.

Combien de mes frères réfugiés sont sortis de France pour venir mourir dans les païs étrangers, et en disant adieu à leur patrie et à leurs parents, leur ont dit adieu pour jamais? Combien de fidèles ministres de Jésus Christ ont dit adieu à leurs églises et à leurs chers troupeaux, qu'ils ne reverront jamais plus, ayant quitté leurs brebis en France, et leur propre vie dans les païs de leur refuge? Combien en est grand le nombre et combien ne s'augmente-t-il pas tous les jours?...

Au moins, diras-tu, je serais bien aise, si Dieu le voulait, de voir la vérité rétablie et la liberté de conscience dans notre misérable païs, et après cela je mourrois content. Mais examine-toi bien sur cela. C'est peut-être ton intérêt particulier que tu as en vue plutôt que celui de la vérité. As-tu été bien sensible à l'intérêt de Dieu et à sa cause? Peut-être as-tu quitté ton païs par crainte de la mort ou du martyre, plutôt que pour l'amour de la vérité et de la religion... C'est

peut-être la crainte de l'enfer et de la damnation qui t'a empêché de te ranger dans le Papisme plutôt que l'amour que tu avais pour la vérité, et pour Celui qui en est l'auteur...

Au moins, diras-tu encore, je serais bien obligé au bon Dieu, s'il me voulait faire la grâce de revoir mes parens et mes amis, que j'ai laissé en France, et qui n'ont peu me suivre, bien qu'ils fussent mieux gens de bien que moi: ma mère, mes sœurs... Pauvre homme, que tu es à plaindre, tu n'es pas dégagé du monde; le monde te tient au cœur, tu ne l'as pas crucifié en toi, et tu n'es pas crucifié au monde. Quand tu verras ta mère, quel fruit t'en reviendrait-il, sinon plus d'attachement au monde?... Ne ferais-tu pas mieux de remettre absolument tes soucis, tes desseins, tes parens, tes amis, ton corps et ton âme entre les mains de ce grand Dieu, le père des esprits et de toute chair, qui t'a donné tout ce que tu as et qui t'a fait ce que tu es? Ce Père est-il difficile à trouver? N'est-il pas aussi bien dans le lieu de ton exil que dans ta misérable patrie?...

Tiré du «Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français», t. XXVII, 1878.

Dans plusieurs paroisses du canton, le gouvernement bernois avait chargé l'un des ministres, spécialement le diacre, de remplir en même temps les fonctions de maître d'école.

Les inconvénients de ce cumul furent toutefois remarqués dans la suite; c'est pourquoi, vers la fin du XVII^e siècle, les ministres furent partout déchargés de cette partie de leur tâche et remplacés par des régents.

Voici, à titre de curiosité, le règlement pour le diacre et maître d'école de P., daté du 18 juillet 1622 et sanctionné par Leurs Excellences:

«Pour le Diaconat

»La charge sera de faire le prêche du soir à P., sinon que par nécessité il fût employé pour faire la charge du ministre de R.

»Item, de soutenir le chant des psaumes dans l'église de S. le dimanche matin.

»Item, de faire les prières à P. le samedi matin, jour de justice au dit P.

»Pour l'Ecole

»Il tiendra l'école le lundi matin à P., l'espace d'environ deux heures, et après dîné s'en ira tenir à R.

» Le mardi tiendra l'école à P., trois fois en été et deux en hiver, assavoir depuis la St-Michel jusques à Pâques.

» Le mercredy à R., après la prédication et sur le tard à P.

» Le jeudy comme le mardi; le vendredy comme le lundy.

» Le samedy à P., après les prières environ une heure.

» Il apprendra aux enfants à prier Dieu, réciter l'oraison dominicale, le simbole des apôtres, les commandements de Dieu, le petit catéchisme, en qui crois-tu, etc.

» Les prières du matin et du soir, les grâces avant et après le repas.

» Item, leur enseignera à lire et à écrire.

» Ne donnera feries, sinon 15 jours aux moissons et autant aux vendanges.»

P. G.

Extrait de l'ECOLE du 25 janvier 1893.

A partir de la Réforme, le nombre des écoles augmente. Dans les cantons où les nouvelles doctrines sont introduites, la création d'écoles supérieures est une nécessité. En effet, pour comprendre la Bible et les vérités évangéliques, pour les enseigner aux fidèles, les pasteurs devaient être instruits. Aussi bien voit-on se fonder de nombreuses écoles latines ou des collèges supérieurs destinés à former des théologiens, des pasteurs.

A travers le Moyen Age, l'école n'est au reste que l'humble servante de la théologie. L'instruction tout entière est mise au service de l'Eglise. « Lorsqu'un homme qui n'était ni clerc, ni notaire, savait lire, c'était merveille. Il sait lire, s'écriait-on; il est donc entré dans la dévotion; bénit soit Jésus-Christ! »

F. Guex

Conclusion

L'ÉTAT ET L'ENSEIGNEMENT

C'est bien aussi jusqu'au XVI^e siècle qu'il nous faut remonter pour retrouver les traces du pouvoir civil sur l'instruction primaire.

En France, les Etats d'Orléans de 1560 avaient émis des vœux touchant l'enseignement. Le Tiers-Etat avait dès lors demandé la rigoureuse application des décrets des conciles de Latran et de Trente au sujet de l'affectation d'une prébende, dans chaque église cathédrale ou collégiale, à un précepteur qui instruisait gratuitement la jeunesse. Le revenu des Confréries devait être divisé en deux parts consacrées, l'une au service divin, l'autre à la création « *d'escoles ès plus prochaines villes et villages, sans que les derniers puissent jamais être employés à un autre usage.* » D'autre part, la noblesse demanda qu'il fût prélevé sur les bénéfices du clergé « *une contribution pour stipendier pédagogues et gens lettrés pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays, en la religion catholique, autres sciences nécessaires et bonnes mœurs.* » Chaque doléance relative à l'éducation était suivie par: « *Le Roi désire vivement l'instruction de la jeunesse.* »

Les députés français de 1583 allèrent plus loin encore, ils désiraient que:

« *Dans tous les bourgs et même les villages, les évêques instituassent un maître précepteur d'école, pour instruire la jeunesse, soit le curé, le vicaire ou chapelain de la cure ou autre capable, qui aurait été examiné sur sa foi et doctrine par le diocésain (l'évêque) et serait stipendié aux dépens des paroissiens, tenus de faire instruire leurs enfants par ledit précepteur ou maître d'école, et les envoyer pour être introduits de la religion, lire, écrire, dire leurs heures et apprendre le catéchisme.* »

J'ignore si, dans nos régions restées fidèles à la doctrine catholique, les textes français ont inspiré une semblable prise de position gouvernementale sur le plan de l'éducation, les quelques textes dont j'ai pris connaissance ne me permettent en tout cas pas de l'affirmer.

En pays réformé, le rôle de l'Etat dans les affaires scolaires est par contre très important. Il convient en effet de ne pas oublier que l'avènement de la nouvelle religion est essentiellement politique et que l'institution religieuse dépend directement des gouvernements cantonaux. Leurs Excellences de Berne, par exemple, restent très soucieuses de l'avance de la Réforme dans tout l'arrière-pays et font passablement pour encourager la « *culturation* » des campagnes. Les pasteurs-régents ont pour tâche de convertir, autant par l'éducation que par le prêche, une population, au départ du moins, encore fortement attachée au catholicisme.

Enfin, comme aujourd'hui, comme dans toute révolution qui brassant le passé amène nécessairement plus ou moins le peuple à la surface, le besoin d'une instruction répandue était senti: la secousse avait au moins produit cet effet de faire un peu lever la tête, et assez pour voir l'ignorance où l'on croupissait: le désir de s'en dégager indiquait au pouvoir nouveau un moyen sûr de popularité; il s'empressa de le saisir. Des évêques avaient bien tâché de faire quelque chose, mais sans suite et plutôt par dévotion que dans des vues d'instruction proprement dite: la complication de leur position personnelle et l'esprit du catholicisme qui n'aime que les grands centres, avaient détourné ces prélates de toute entreprise solide à cet égard. Les jeunes seigneurs, les fils de riches bourgeois, quelque enfant pauvre mais triomphant de la pauvreté par la patience et le talent, allaient faire un tour d'université, surtout à Paris. Quelques-uns, revenus dans leur ville natale avec le titre de maître-ès-arts, joignaient à leurs occupations savantes de magister ou de commissaire celles, plus lucratives sans doute, de marchand de drap, de fer et de sel¹. Un petit nombre de paroisses² avaient dans un régent ou, par hasard, dans leur clergé, quelques moyens d'enseignement préparatoires, qu'il serait facile de trop déprécier en ne tenant pas compte de l'époque et de certains faits. Alors aussi, de

temps en temps, une pauvresse infirme ou disgraciée de corps mais non d'esprit, parvenait à s'instruire à force d'attente et de soins, ouvrant une école, et peu à peu, avec quelques bons patronages, la petite école se changeait en pension renommée, où les demoiselles nobles de Berne et de Fribourg venaient apprendre le français dans la compagnie de celles de Lausanne et des alentours³. Après la Réforme, la nouvelle éducation religieuse fut d'abord le principal changement dans l'instruction publique; des pasteurs zélés ajoutèrent à leurs fonctions celles d'instituteurs. Berne aussi encouragea l'établissement de quelques écoles; mais surtout elle fonda l'Académie, lui donna des professeurs, des étudiants⁴, et soutint, sans toutefois lui permettre de s'élever beaucoup, cette institution qu'une loi récente va peut-être encore plus rajeunir que féconder⁵. Depuis qu'il n'y avait plus d'évêque, la cité s'était sans doute fort dépeuplée et commençait à prendre cet air morne qui ne l'a pas quittée aujourd'hui. Une rue presque entière, achetée par le nouveau souverain, disparut pour faire place au collège. Là, dans cette cour plantée d'arbres aimés déjà de bien des générations, Conrad Gessner s'est promené, Homère ou quelque plante alpestre à la main; plus d'une fois sans doute Viret s'y entretint avec lui des merveilles divines de la nature, tandis que, partisan de la révolution littéraire aussi bien que de la réforme religieuse, Théodore de Bèze aiguiseait à l'écart une épigramme contre le pape et sa cour. Les chaires étaient encore peu fixées; un grand nombre de professeurs s'y succéderent dans le cours du seizième siècle, des Français, des Suisses, des Allemands, un Italien, un Espagnol et un Grec. Malheureusement Berne aimait mieux se priver des plus distingués d'entre eux que de courir le risque de voir sous leur influence s'élever une puissance rivale de la sienne. L'enseignement comprenait l'hébreu et les deux langues classiques, la théologie, la

Dans nombre de cantons réformés, les « protestants » sont soutenus par la haute-bourgeoisie au pouvoir qui voit aussi dans l'éviction des « suppôts de Rome » l'occasion de se débarrasser de ce véritable état dans l'Etat que constituait le clergé catholique. La nouvelle religion et donc une religion d'état et comme l'éducation est entre les mains de la religion autant dire que l'Etat en est le garant.

Si l'on excepte Charlemagne dont le rôle en matière éducative est plus anecdotique que réel, il s'agit, dans notre histoire, de la première tentative d'instituer une éducation populaire par états interposés.

À L'AUBE DES TEMPS MODERNES

Les trois derniers siècles que l'on a coutume d'appeler « les temps modernes » sont caractérisés par le fait que l'apprentissage a tendu de plus en plus à prendre la forme de la scolarisation. L'école semble de nos jours être le milieu privilégié des nombreux enseignements propres à favoriser une bonne intégration dans la société.

Au Moyen Age, il en allait tout autrement; la transmission des savoirs et des comportements était faite, à quelques rares exceptions près, par des groupes de non-professionnels de l'enseignement: d'abord la famille, puis la communauté villageoise, deux milieux fortement influencés eux-mêmes par une puissante tradition.

« Pour la majorité, du laboureur à l'artisan mais aussi au gentilhomme et souvent au procureur ou au prêtre de campagne, l'éducation hors l'école reste la règle. Pour la masse des humbles, qui ne maîtrisent pas l'écriture, l'assimilation des gestes et des conduites se fait par l'exemple donné, pour les fils de nobles, les petits marchands ou les plus modestes des gens de justice les rudiments s'acquièrent auprès du père, d'un oncle ou d'un aïeul, ou bien d'un clerc qui trouve là un revenu complémentaire. »

La Renaissance s'inscrit donc comme une période-charnière entre ces deux conceptions de politique éducative. Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, c'est le haut de l'édifice qui a d'abord été l'objet d'intérêts pédagogiques. De nombreux collèges et académies se sont ouverts dans nos principales capitales culturelles, suivis peu après par l'ouverture de collèges municipaux à enseignement moins... élevé.

L'origine de ces nouveaux investissements financiers et culturels pour l'école s'explique bien sûr en partie par la volonté des partisans catholiques et réformés de trouver en une institution scolaire solidement organisée un tremplin à la propagation de leurs conceptions religieuses. Cette seule cause ne saurait cependant suffire à éclairer l'engouement subi de certaines classes sociales pour l'enseignement. En fait, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte parallèlement aux querelles religieuses. Il y a d'abord l'avènement de la bourgeoisie qui, accédant à certains pouvoirs matériels, voire à l'aisance, tient à asseoir le plus solidement possible ses priviléges sur le reste du peuple et à les étendre, le cas échéant, au détriment de la noblesse. Volonté donc d'assurer sa pérennité par un enseignement sérieux et profitable, propre aussi à garantir une formation de type plus ou moins professionnel destinée à la gestion des affaires familiales.

Cette attaque assez directe a dû, sans doute, grandement stimuler les nobles et cela d'autant plus que la Renaissance a indirectement balayé la conception des charges héréditaires: il ne suffisait plus forcément que le père ait réussi dans la vie pour assurer les arrières de la génération montante! De plus, dans nos régions, les différents états organisés avec sérieux au niveaux de leurs structures et leurs demandes en officiers, commissaires, juges, diplomates ou gestionnaires se sont fortement accrues. On assistera plus tard à un nouveau durcissement des hiérarchies et à une remise en valeur des conceptions héréditaires.

Le petit peuple des campagnes lui, vivant le plus souvent des conditions de travail très dures, n'avait guère, si j'ose dire, le loisir de se sentir stimulé par des études. L'enseignement pour les pauvres était laissé au bon vouloir des autorités ecclésiastiques « de province » dont le but avoué était de combattre « une ignorance crasse » en vue de leur donner, non pas un savoir, mais une « morale pratique respectueuse des œuvres de la Providence » et par conséquent des états sociaux que l'Eglise a voulu et institués. Les petites écoles des campagnes furent peu à peu délaissées par les ecclésiastiques, soit simplement supprimées, soit abandonnées à l'enseignement « d'écolâtres » laïques ignorants et vivant souvent dans des conditions lamentables.

Dans les villes, les nantis condescendirent parfois à créer des écoles pour les indigents, avant-goût des Ecoles de Charité des XVIII^e et XIX^e siècles.

On peut lire dans l'ouvrage de la Fédération des coopératives Migros intitulé « La Suisse » un excellent résumé sur la situation de l'enseignement durant les XVI^e et XVII^e siècles:

« La Réforme et la Contre-Réforme entraînèrent une intensification des efforts en vue de promouvoir l'instruction publique. Pour les deux confessions, il s'agissait d'assurer la relève des ecclésiastiques. A Zurich, ce fut Huldrych Zwingli (1484-1531) qui — en tant

¹ Pierrefl., a. 1537, 1538, 1542: « ... Anthoine Chollet, maître aux arts de Paris, bourgeois et gouverneur de la ville d'Orbe... où il régencia les escholiers...; il fut aussi commissaire et gouverna long-temps les papiers de la justice. — Jehan Matthey, maître aux arts de Paris. Il estoit marchand de drap, de fer et de sel; il avoit acquis grand savoir. Il mourut d'hydropisie et de graisse: car il était trop gras. » — Outre ceux-là et Viret, Pierrefleur mentionne encore d'autres bourgeois d'Orbe qui avaient étudié à Paris ou à Poitiers.

² Orbe, Vevey, entr'autres; mais non pas Moudon. Voy Gren. n. p. 209.

³ Voy. dans Pierrefl., a. 1543, l'histoire de « Françoise Pugin, native du village de Baulmes, laquelle était en son jeune âge une pauvre boîteuse prenant comme il lui venait et qu'on lui donnait pour Dieu. Et ainsi estant, se accointa d'un prestre homme de bien et son parent...; la print en sa maison, et lui appris à lire et à écrire, et ainsi apprise elle commença à prendre peine de demander et appeler les filles de bonne maison, et leur apprenait et prenoit peine après elles. En sorte qu'elle prist grand bruit... ».

⁴ Berne payait chez le principal du collège la pension de douze écoliers; « et s'appeloient les dits jeunes escholiers les enfants de » Messieurs ». Pierrefl., a. 1540. Ruch, VI, 526. — Ib., 450, 454, 529.

⁵ Loi sur l'Académie, du 21 déc., 1837.

que « Maître des écoles » (1525) — organisa l'instruction publique alors que Jean Calvin (1509-1564) fondait en 1559 à Genève, en collaboration avec son successeur Théodore de Bèze (1519-1605), un collège de 7 classes, doublé d'une Académie. Dans les cantons réformés, on s'efforçait d'apprendre également à la population des campagnes à lire et à écrire, de façon que la lecture de la Bible puisse être pratiquée dans chaque foyer.

Pour les cantons catholiques, ce furent les postulats du Concile de Trente (1545-1563) qui indiquèrent la voie à suivre: fondation de séminaires, à l'intention du clergé, et d'écoles dirigées par les religieux, pour le peuple. De multiples ordres se partagèrent cette tâche. A cet égard, les écoles de la « Compagnie de Jésus » jouèrent un rôle considérable pour la formation supérieure. Des écoles de jésuites furent créées à Lucerne (1574), Fribourg (1580), Brigue (1622), Bellinzone (1646-75), Soleure (1668), Sion (1734), Estavayer (1827) et Schwytz (1836). Le cardinal Charles Borromée (1538-1584), de Milan, influenza fortement le développement aussi bien religieux que scolaire lors de la mise en œuvre des décisions du Concile. Parmi les écoles qu'il créa, il faut citer le Collegio Papio, à Ascona.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'instruction publique prit de plus en plus d'importance dans les villes. Par contre, à la campagne, elle fut négligée par une aristocratie toujours plus puissante, tout particulièrement sur le territoire des cantons citadins catholiques et dans les bailliages communs. Le clergé s'abstenant toujours plus d'enseigner lui-même, l'instruction fut reprise par des maîtres d'école, qui ne disposaient guère eux-mêmes des connaissances élémentaires nécessaires. Mal payés, ils dépendaient des écolages versés par les enfants et ils devaient exercer une activité lucrative accessoire, telle que celle de cordonnier, tailleur ou barbier. La salle d'école servait aussi souvent d'atelier et de logement à la famille de l'instituteur. Si ces écoles continuaient à dépendre du curé du village, le fait que l'instruction publique était déjà confiée à un corps enseignant laïque a joué un rôle important dans son évolution ultérieure.»

Toutefois, les conceptions humanistes de la Renaissance, si elles ont fortement inspiré les siècles futurs, n'ont guère apporté de changements notables dans la vie de tous les jours des gens de l'époque.

« Ce retard de la vie quotidienne par rapport à la percée scientifique est particulièrement frappant lorsqu'on songe à la médecine. Un contemporain de Bruegel, le chirurgien Ambroise Paré, devint le pionnier des techniques modernes de son art. Paré fut d'abord médecin dans les armées toujours en campagne de François I^r; par la suite, il devint successivement chirurgien d'Henri II, de François II, de Charles IX et d'Henri III. Il mit au point des techniques nouvelles pour amputer les membres, pour recoudre les plaies sans laisser d'abominables cicatrices et pour contrôler l'hémorragie durant une opération. Bruxellois comme Bruegel, André Vésale avait jeté vers 1543 les bases de l'anatomie moderne, balayant du même coup bon nombre des règles établies comme paroles d'Évangile à partir des travaux de Claude Galien, un médecin grec du III^e siècle.

A juste titre, la science de la médecine était considérée comme très en avance aux Pays-Bas au XVI^e siècle. Toutefois, nombre de ceux qui faisaient office de chirurgien n'étaient que des barbiers, équipés d'un simple rasoir droit et toujours pleins de zèle. Pour lutter contre la fièvre, les docteurs prescrivaient encore régulièrement aux malades de se suspendre autour du cou des coquillages contenant des têtes d'araignées. Les gens croyaient fermement que, pour guérir un saignement de nez, il suffisait de laisser tomber quelques gouttes de sang sur un fer porté au rouge. Dans les Flandres, au XVI^e siècle, la portée réelle de la pratique de la médecine aboutissait au résultat suivant: atteints de maladies très diverses, qui de nos jours feraient l'objet d'un traitement et conduiraient tout naturellement à une guérison, les gens mouraient ou demeuraient marqués à jamais, d'une façon ou d'une autre.

Les bras, les jambes ou poignets cassés étaient rarement soignés, surtout chez les pauvres ou chez les paysans. Rares étaient ceux qui savaient réduire ces fractures. Une fracture franche se ressoudait parfois, laissant une simple incurvation, mais les fractures compliquées entraînaient le plus souvent la gangrène, ou au mieux une guérison qui laissait le membre déformé et inutilisable. Pour les rares victimes assez heureuses pour survivre à une amputation, pratiquée généralement par le barbier, sans anesthésie et sans désinfectant, il ne restait plus guère comme perspective que de clopiner durant le reste de la vie sur un pilon, ou en s'aidant de ces ingénieuses béquilles que ce siècle vit fleurir. Les épouvantables créatures que l'on découvre dans de si nombreuses œuvres de Bruegel ne sont pas des exagérations cauchemardesques, mais simplement d'heureux survivants.»

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, l'élan apporté à la création d'écoles s'est petit à petit estompé; non seulement de nombreuses classes disparurent à la fin du XVII^e siècle, mais l'enseignement, dans celles qui subsistaient, devint plus que discutable. Cependant une prise de conscience avait été faite et qui ne sera sans doute pas sans influences politiques sur la suite des événements, annonciatrice déjà de certaines revendications sociales du peuple qui amèneront dix décennies plus tard à la Révolution française dont l'impact sur le plan européen n'est pas à démontrer.

philosophie, un peu de mathématiques, quelquefois l'histoire et le droit. Dans les occasions solennelles les étudiants, paraissant sur la place du marché, y représentaient devant le conseil un drame allégorique ou sacré; tantôt l'histoire de Suzanne, qu'ils jouèrent en grec, en latin, en français, et en allemand; tantôt le sacrifice d'Abraham, en vers français, que Théodore de Bèze composa exprès pour eux et qui obtint partout alors une grande célébrité¹. Bèze laissa un long souvenir dans la jeune académie. Il aimait Lausanne et l'on dit que plus d'une fois il en regrettait le séjour. Il se plaisait du moins à y chercher de temps en temps la douceur tranquille et sage des souvenirs lointains et des amitiés premières. Aussitôt sa venue ébruitée, c'était à qui lui ferait cortège de la porte de la ville jusqu'à son logis. La dernière fois qu'il fut sa visite d'usage, quarante-cinq ans pesaient sur sa belle tête; mais son œil était toujours bleu et souriant.

Juste Olivier

« **Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire** »

Ed. F. Roth, 1938



BIBLIOGRAPHIE

Principalement pour des raisons de place, la liste des ouvrages consultés pour l'élaboration de ce travail figuera dans un prochain numéro de l'« *Educateur* ».

René Blind

DIVERS

Le groupe de travail pour un Séminaire de professeurs d'Ecole Rudolf Steiner à Ittigen/BE communique:

Au printemps 1980 s'ouvrira à Ittigen près de Berne un séminaire pour professeurs d'Ecole Rudolf Steiner. Ce séminaire formera des personnes qui veulent enseigner sur la base de l'Anthroposophie, soit dans des Ecoles Rudolf Steiner, soit dans d'autres contextes pédagogiques.

Le plan de la formation comprend tout d'abord l'étude de l'anthropologie de Rudolf Steiner, puis la méthodologie et la pratique de l'enseignement ainsi que des exercices d'art de la parole, d'eurhythmie, de peinture, dessin, modelage, chant, musique, dessin de formes et de géométrie. Cette formation est de 2 ans.

Les candidats auront 20 ans révolus. Ils devront répondre à l'une des conditions d'admission suivantes:

- maturité ou diplôme d'enseignement,
- apprentissage terminé avec pratique professionnelle,
- un diplôme de musique ou autre diplôme,
- pratique dans une profession sociale.

L'admission a lieu après une entrevue avec la direction du Séminaire. Documentation et renseignements auprès de:

*M. Max Widmer
Roseggweg 7
3097 Liebefeld
tél. (031) 534008*



Dans le cadre du 88^e cours normal suisse qui aura lieu cette année au Liechtenstein, un cours d'initiation à la langue internationale espéranto est prévu du 9 au 14 juillet (cours n° 121, p. 59, dans le programme des cours).

Chef de cours: M. Giorgio Silfer.

Les inscriptions ou demandes de renseignements sont à adresser avant le 25 mars au secrétariat SSTMRS: René Schmid, Erzenbergstrasse 54, 4410 Liestal, tél. (061) 942784. Lundi à vendredi, 7 h. 30-11 h. 30, 13 h. 45 - 17 h. 30.

RADIO EDUCATIVE

(Emissions d'avril 1979)

RADIO SUISSE ROMANDE II, le mercredi et le vendredi à 10 h. 30, OUC ou 1^{re} ligne Télédiffusion.

MERCREDI 4 AVRIL (6-8 ans)

Un conte avec suggestions d'activités: «Sandrine et les mâous», par Fabrice Duchamp.

Ce conte a pour thème le problème de la différence fille/garçon à travers les difficultés que rencontre une fille à se faire accepter par les autres tout simplement parce qu'elle ne correspond pas à l'idée qu'ils se font d'une fille.

VENDREDI 6 AVRIL (13-16 ans)

La musique populaire: Bob Dylan.

Maurice Magnoni a choisi de faire découvrir, à travers plusieurs enregistrements, cet étrange personnage qui, depuis 18 ans, reste une des énigmes de la musique populaire commerciale: poète surdoué, incomparable interprète, arrangeur sonore, cinéaste, écrivain, Bob Dylan révèle à chaque nouvel album, depuis 1960, une facette différente de sa personnalité.

MERCREDI 25 AVRIL (8-10 ans)

Conte inachevé: «Les bottes de lune», par Noëlle Sylvain.

Ce conte (dont les épilogues seront interprétés mercredi 9 mai) s'efforce d'apprendre aux enfants à poser un regard attentif et fraternel sur ceux qui parlent d'autres langues et dont la peau a une autre couleur, en leur faisant comprendre qu'il faut respecter ce qu'ils sont en réalité, sans toujours les définir par rapport à notre propre civilisation.

PORTE OUVERTES SUR L'ÉCOLE

(Emission de contact entre enseignants et parents, le lundi à 10 h.)

Producteur: Jean-Claude Gigon.

LUNDI 2 AVRIL

Les invités de Jean-Claude Gigon débattront de l'attitude de l'école face à la religion. Enseignants et parents à l'écoute

VENDREDI 27 AVRIL (10-13 ans)

Des livres sur les hommes et les loups, par Lucienne Eich.

A partir de deux livres («Mes amis les loups» de Farley Mowat, et «L'Indien et la louve» de R.-F. Leslie), l'auteur de cette émission montrera comment les loups vivent dans leur milieu et comment des hommes parviennent à nouer avec eux des relations d'amitié.

LUNDIS 23 ET 30 AVRIL

Une importante question sera posée, à laquelle ces deux débats s'efforceront de répondre: l'école est-elle une dépense ou un investissement?

offset

photocomposition

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau.

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62



Maîtres imprimeurs depuis 1899

Palais de Beaulieu

LAUSANNE

20-24 mars 1979

2^e Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse

avec une

grande exposition sur le cinéma d'animation

Quatre ateliers à disposition du jeune public avec des caméras Super 8 mm.



Entrée libre



C'est un passionnant et instructif but pour sorties scolaires et visites individuelles.

Pour tous renseignements:

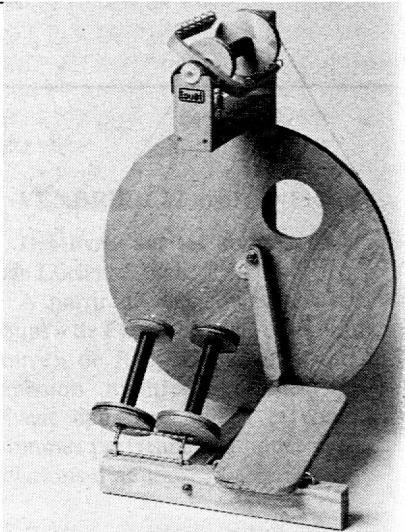
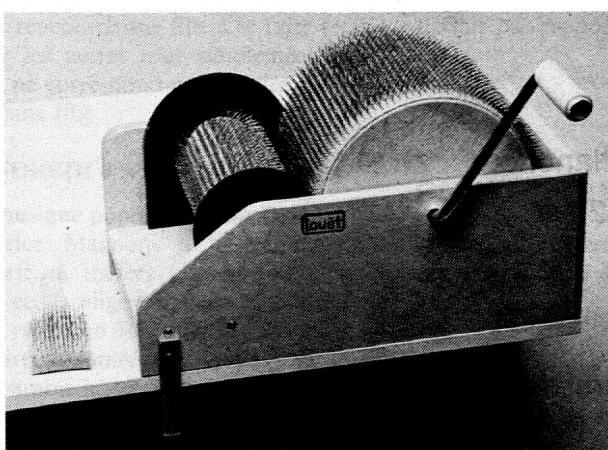
Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse,
avenue d'Ouchy 60, 1000 Lausanne 6, tél. 021 / 27 73 21; télex: 24 833.

Pour accueillir le printemps, voici

LA LOCATION-FILAGE!

Cette formule toute nouvelle va vous permettre de réaliser un programme passionnant et complet: de la laine en suin jusqu'au filage. Exemple: la location d'une carte rotative Louët (ci-dessous) ne coûte que Fr. 25.— par semaine. Communiquez-nous sans tarder vos projets et besoins. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner sur le matériel disponible et les matières à filer.

Conditions spéciales également pour les achats personnels des enseignants.



La réputation des rouets Louët est solidement établie dans les pays nordiques. C'est pourquoi ils font partie du programme Artésania. Le choix le plus complet de Suisse en rouets de qualité: modèles anglo-normands, loisirs (ci-dessus), professionnel Aténa, électrique et portatif. Cours de filage toute l'année.

Artésania

Cure 4, 2022 Bevaix - (038) 46 19 80
Exposition et cours à Neuchâtel

COURSES D'ÉCOLES / JURA NEUCHÂTELOIS

LES BRENETS
et les magnifiques bassins du Doubs

LES PONTS-DE-MARTEL
et la réserve naturelle du Bois-des-Lattes

avec les



COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES
MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
La Chaux-de-Fonds - Tél. 039 / 22 58 31

Service de bus
LA CHAUX-DE-FONDS -
LA VUE-DES-ALPES
Courses spéciales sur demande

par les



COMPAGNIE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039 / 23 68 58

Coopérative de l'enseignement laïc - Cannes

En plus des «Bibliothèques de Travail» bien connues, vous pouvez vous procurer des albums merveilleux, qui comportent des œuvres d'enfants issues de classes pratiquant la pédagogie Freinet:

Albums «ART ENFANTIN» - 6 titres à Fr. 11.10 chacun.

Catalogue complet à disposition, dans lequel vous trouverez d'autres collections d'un grand intérêt.

Diffusion MUHLETHALER

Case postale 138 - 1211 GENÈVE 6
Salle d'exposition: 12, rue du Lac - Tél. 022 / 36 41 72

A VENDRE D'OCCASION

- 20 tables scolaires individuelles, plateau mobile, hauteur variable
- 20 chaises coquilles, piétement cruciforme, hauteur variable
- 1 tableau noir, en verre, 3 parties, 120 cm/100 + 200 + 100 cm

Valeur Fr. 7700.—, cédé à Fr. 3500.—.
Etat de neuf.

Pour tous renseignements, s'adresser à:
H. RACINE, «Le Griffon», 3780 Gstaad, tél. 030 / 4 18 15.

MAISON DE VACANCES

Pour la jeunesse à Grächen, dans la vallée de Zermatt, convenant parfaitement bien aux semaines d'études et de sport.

Pension complète - 39 places en chambres de deux et trois lits, eau chaude et froide, chauffage central.

Prix avantageux.

Renseignements:
Maison Bergfrieden, tél. 028 / 56 11 31.

RESTES DE PEAU ET DE CUIR

Restes de peau (couleurs mélangées)	Fr. 12.— le kg
dès 5 kg	Fr. 11.— le kg
Grands restes de cuir	Fr. 9.— le kg
dès 5 kg	Fr. 7.50 le kg
Petits restes de cuir	Fr. 4.50 le kg
Expédition dès 15 kg franco domicile	
Mme U. Binder, Klosterfeld 31, 5630 Muri AG,	
tél. (057) 8 23 57	

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28



Direction: E. Piotet

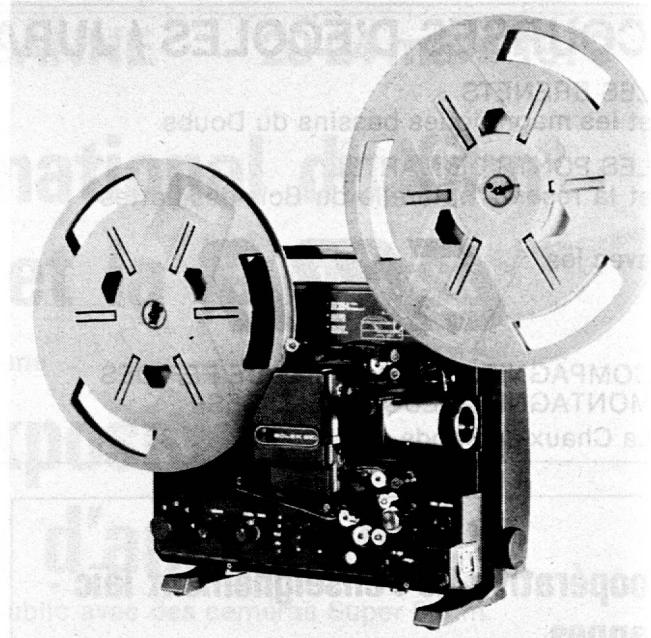
Excellent formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES



Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Parlons d'entrée du prix!

Fr. 3115.– prix écoles (prix de détail Fr. 3940.–) tel est le prix du projecteur 16 mm BOLEX 510. Tout est compris dans ce montant: lampe, objectif zoom, câble-réseau, haut-parleur, bobine réceptrice et même l'Icha. De tous les projecteurs 16 mm de haute qualité, le BOLEX 510 est certainement le modèle dont le rapport prix-performances est le plus favorable:



- Garantie de 5 années avec un contrôle gratuit par année (par ce service, **nous** démontrons la confiance que **vous** pouvez avoir en la fiabilité de cet appareil).
- Lecture du son optique et magnétique.
- Vitesses de 18 et 24 i/sec. stabilisées électroniquement, vitesses réglables entre 12 et 26 i/sec., arrêt sur image et projection image par image.
- Lampe halogène à haute intensité lumineuse 24 V/250 W.
- Objectif zoom de haute qualité BOLEX Hi-Fi f 36–65 mm 1:1,6.
- Chargement automatique du film. Déchargement et chargement manuel possible.
- Possibilité d'interrompre ou d'atténuer le son original et d'utiliser un microphone pour commenter le film projeté.
- Couvercle amovible contenant un haut-parleur d'une puissance suffisante pour une salle de classe.
- Simple à utiliser, silencieux, poids seulement 18 kg avec haut-parleur, et en plus qualité et service après-vente BOLEX; il n'est pas nécessaire d'en dire plus.

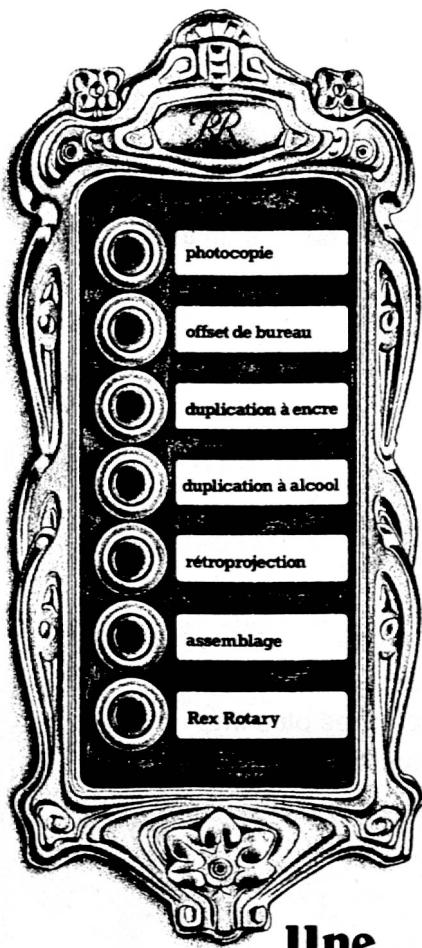
Tous ces avantages, le moindre n'étant certainement pas son prix imbattable, en

font le projecteur qui recueille de plus en plus de suffrages, en particulier dans les écoles. Il est choisi par les spécialistes soucieux de qualité, de fiabilité mais qui savent aussi calculer.

En plus du modèle décrit ci-dessus, toute une gamme d'autres modèles figurent dans notre programme: projecteurs 16 mm à son optique seul, ou avec enregistrement magnétique, projecteurs à haute intensité lumineuse avec lampe Mark 300 et lampe au xénon, projecteurs d'analyse. **Tous les modèles peuvent être livrés en leasing.**



<input type="checkbox"/> Envoyez-moi votre documentation concernant le projecteur BOLEX 510.
<input type="checkbox"/> Je suis intéressé par des appareils ayant d'autres caractéristiques.
<input type="checkbox"/> Envoyez-moi votre documentation concernant les autres projecteurs de votre programme.
<input type="checkbox"/> Je désire une démonstration du BOLEX 510.
Nom, prénom:
Fonction/école:
Adresse:
N° téléphone:
Découper et envoyer à BOLEX Service à la clientèle, case postale, 1400 Yverdon.

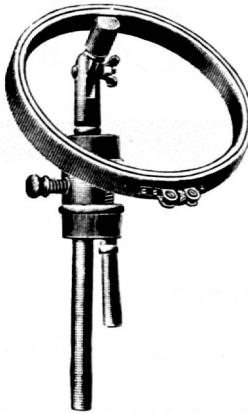


**Une
pression sur
le dernier bouton
suffit.**

Rex-Rotary
Systèmes d'impression et de copie pour bureau

Weltpoststrasse 21, 3000 Bern 15
Tel. 031 43 52 52

Aarau	Tel. 064-22 77 37
Basel	Tel. 061-35 97 10
Mailenfeld	Tel. 085-9 29 17
Fribourg	Tel. 037-22 03 21
Genève	Tel. 022-44 19 20
Lausanne	Tel. 021-22 37 13
Lugano	Tel. 091-51 88 32
Luzern	Tel. 041-23 47 86
Hauterive	Tel. 038-33 14 15
St. Gallen	Tel. 071-23 36 55
Sierre	Tel. 027-55 17 34
Zürich	Tel. 01-64 25 22



Pour broder



TAMBOURS A BRODER

En vente dans toutes les formes et exécutions par le commerce spécialisé pour travaux manuels ou directement chez le fabricant. Fabrication suisse de qualité

J. Helfenberger
Articles en bois et tambours à broder
9305 Berg (SG)
Tél. (071) 48 14 16

MORGINS/VALAIS

A louer par semaine, libre pour vacances de Pâques.

CHALET POUR GROUPE

68 lits
Tél. (025) 8 31 45

**BANQUE VAUDOISE
DE CREDIT**

**au service de l'économie vaudoise
depuis 1864**

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU

à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de « seconde main » qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom : _____
Rue : _____

Cet abonnement est offert à :

Nom : _____
Rue : _____

Prénom : _____

Localité : _____

Prénom : _____

Localité : _____

